

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 27 mai 2015

Délibération n° 2015 - 27/05/2015 - 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 25 mars 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 25 mars 2015.

Dijon, le 28 mai 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 25 mars 2015

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration
du 25 mars 2015

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Membre absent

Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Geneviève GERRER (présente jusqu'à 16h50, procuration à Vincent THOMAS à partir de 16h50),

Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Laurent BRACHAIS), Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Laurence MAUREL.

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE (procuration à Julien BRAULT), Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD, Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Eva BERNARD), Julien BRAULT.

Membre absent

Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Annie VINTER),

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Samuel MERCIER), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER.

Membre excusé

Madame Clotilde MARSEAULT

Membres absents

Messieurs Pierre GUEZ, François PATRIAT.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services par intérim,

Monsieur Denis ROLLAND, Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Pierre BUISSON, cabinet Ernst & Young,

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la Commission de la recherche,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique,

Monsieur Romain MABOUT, cabinet Scacchi et Associés,

Monsieur Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux learning centers.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 5 février 2015	3
III) Election du Vice-Président du Conseil d'Administration.....	3
III-bis) Election d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration	8
IV) Election de deux membres du Conseil d'Administration pour siéger au sein du jury du Prix d'Excellence en Enseignement.....	9
V) Création d'un comité d'orientation stratégique du numérique.....	11
VI) Questions financières	25
1. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et compte financier 2014	26
2. Tarifs, subventions et dons	51
3. Sorties d'inventaire	52
VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 mars 2015.....	52
1. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 10 mars 2015.....	52
- Projets internationaux (en lien avec le Pôle International)	52
- Appel à projet « IDEFI-N ».....	53
- Diplômes d'université	58
- Offre de formation pour rentrée 2015	59
2. Calendrier universitaire 2014-2015 : ajustements	60
VIII) Rapport des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 16 mars 2015	60
1. Etudes doctorales : répartition du « fonds doctorant »	60
2. Demandes de subventions déposées dans le cadre du PARI 2015	61
3. Financement exceptionnel en lien avec la Cérémonie 2014 de remise des diplômes de Docteurs.....	66
4. Présentation de la « Charte des Plateformes du Grand Campus »	67
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	70
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	70
2. Compte rendu des conventions hors subvention	71
X) Questions diverses	71
- Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service - Bâtiment Droit-Lettres.....	71

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 25 MARS 2015)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président

Le Président.- Chers collègues et chers amis, bonjour. Bon après-midi. Merci d'être présents à cette réunion de notre conseil d'administration à laquelle j'ai le grand plaisir d'accueillir Monsieur le Recteur Rolland qui est chancelier de notre université et qui nous fait l'amitié de venir participer à notre conseil d'administration.

Monsieur le Recteur, au nom de tous les administrateurs de l'université de Bourgogne, je voudrais vous souhaiter la bienvenue parmi nous pour cet après-midi.

Je vous donne un certain nombre d'informations générales en ce début de conseil dont vous avez bien compris qu'il serait centré sur un point de l'ordre du jour, essentiel aujourd'hui, qui est la présentation du rapport des commissaires aux comptes et la présentation de notre compte financier de l'année 2014.

Mais parmi les informations que je voulais vous donner en introduction, quelques points sur la formation pour vous indiquer que nous avons arrêté, il y a environ deux à trois semaines, le tableau définitif des effectifs d'étudiants qui sont inscrits dans notre université pour l'année universitaire en cours et que nous avons, cette année, 27 400 étudiants inscrits à l'université de Bourgogne. Cela représente 525 étudiants en plus par rapport à l'année précédente. Cela est tout à fait significatif en termes de démonstration de l'attractivité de notre université.

Un autre point d'actualité récent mais auquel j'ai été vraiment très sensible, c'est le dernier classement de l'ISAT dans les palmarès des écoles d'ingénieurs et dans le palmarès le plus important qui est celui publié dans le magazine *L'Usine nouvelle*. Dans ce palmarès, l'ISAT est classé cette année au 65^e rang des écoles d'ingénieurs nationales, tous types d'écoles d'ingénieurs confondus.

Je voudrais simplement vous montrer rapidement la progression du classement de l'ISAT puisqu'en 2012, l'ISAT était classé 98^e. En 2013, il était 91^e. En 2014, il était 84^e et donc, cette année, 65^e. C'est une progression régulière, importante, assez remarquable. Je vous le dis parce que cela montre aussi le bien-fondé de la politique que nous menons tous ensemble sur les sites, dans la Nièvre et à Nevers, mais globalement de la politique de sites que nous menons.

Cette progression continue de l'ISAT montre clairement que sur des sites territoriaux qui sont distants de Dijon, dans des bassins territoriaux qui sont dans des situations économiques qui ne sont pas favorisées, malgré tout, il est possible de construire une politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui est très ambitieuse et qui porte ses fruits. Je vous dis cela parce que vous savez que nous avons voté la dernière fois le principe d'accorder une rallonge de budget à l'ISAT pour lui permettre de mettre en place sa nouvelle option « Infrastructures routières », dont on espère qu'elle va préfigurer un nouveau département à terme. Je pense que ce classement montre que nous avons pris de bonnes décisions à cet égard.

Dans le domaine de la recherche, je voudrais rappeler la médaille d'argent du CNRS qui a été attribuée à Alain Dereux il y a quelques semaines.

(Applaudissements)

C'est vraiment une grande fierté pour nous tous, Alain, pour toute notre université. Tu es honoré par cette médaille mais, finalement, je crois que cela rejailit sur nous tous, tout particulièrement à l'heure où tu vas défendre le projet d'Initiative d'Excellence pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Quelques jours ou quelques semaines après que nous avons eu connaissance de la médaille d'argent du CNRS d'Alain Dereux, nous avons également été informés que Lionel Apetoh, qui est un jeune chercheur du centre de recherche Inserm que dirige Laurent Lagrost, a obtenu un prix prestigieux également dans le domaine de la cancérologie, le prix Olga Sain, qui est délivré par la Ligue contre le cancer.

Vous voyez que nous avons de bons marqueurs en termes de formation ainsi que de bons marqueurs de rayonnement et de reconnaissance en termes de recherche et je voulais partager cela avec vous.

Au plan des évolutions en termes de personnes, vous avez tous été informés de l'élection de Marie-Geneviève Gerrer à la direction de l'ESPE. En tout cas, le conseil d'école de l'ESPE l'a très largement élue au début du mois de mars pour devenir directrice définitive de l'école. Monsieur le Recteur a transmis cette proposition du conseil d'école au ministère. On attend, probablement assez rapidement maintenant, la nomination officielle de Marie-Geneviève à la direction de l'ESPE mais j'aurai l'occasion d'en redire un petit mot dans quelques minutes.

Parmi les évolutions en termes de personnes, je voudrais vous dire également que le Directeur général des services, conformément à ce qu'il avait souhaité, a été réaffecté depuis lundi dernier à l'Inspection académique de l'Aisne et que Pierre-Etienne Thepenier a pris ses fonctions comme Directeur des ressources humaines dans notre université lundi passé. La semaine dernière.

Voilà pour l'actualité des personnes.

Un point rapide sur la COMUE et I-SITE. Le décret portant création de la COMUE, donc Université Bourgogne Franche-Comté, a été publié au Journal Officiel le samedi 14 mars. Ce décret entrera en application le 1^{er} avril. Cette fois-ci, les choses sont claires et officielles. L'Université Bourgogne Franche-Comté est juridiquement créée. On va donc maintenant entrer, comme vous le savez, conformément aux statuts, dans une période de deux mois qui doit nous permettre de mettre en place un conseil d'administration provisoire qui élira un président ou une présidente à titre provisoire. Nous avons également deux mois pour mettre en place le conseil des membres de la COMUE, où je vous rappelle que nous avons décidé à l'unanimité des membres fondateurs d'associer l'ENSAM comme membre invité, bien sûr sans voix délibérative, pour préparer l'intégration future de l'ENSAM

dans notre COMUE. Sur la COMUE, les choses sont sur les rails maintenant. Elles sont bien engagées.

Sur I-SITE, nous sommes dans une période essentiellement de travail pour préparer l'audition qui aura lieu devant le grand jury international le 21 avril. Notre délégation Bourgogne Franche-Comté sera conduite par Alain Dereux, bien sûr, qui est le porteur du projet. Elle sera constituée de Jacques Bahi et moi-même qui représenterons les deux universités. Nous y allons tous les deux pour bien montrer que les deux universités sont activement coporteuses de ce projet d'Initiative d'Excellence.

Et puis un point vraiment fort qu'il faut souligner, notre délégation sera constituée de Stéphanie Thiébault qui est la directrice de l'Institut des sciences du vivant du CNRS, donc quelqu'un qui va représenter le CNRS à un haut niveau de responsabilité scientifique.

L'INRA nous accompagne en la personne de François Houllier qui est le PDG de l'INRA. Cela aussi est une marque extrêmement forte de la crédibilité scientifique du projet Bourgogne Franche-Comté que nous avons construit. Tout cela sont de bons indicateurs également, en tout cas nous le souhaitons, pour le succès de ce projet I-SITE.

Audition le 21 avril. L'ensemble des 20 projets seront auditionnés pendant la semaine du 20 au 24, et probablement assez rapidement, nous serons informés des résultats de la phase de présélection. Si nous sommes présélectionnés, second dossier à déposer en septembre pour un résultat final probablement en décembre 2015 ou en janvier 2016.

Voilà ce que je peux vous donner comme information en ce début de conseil.

Je peux répondre à quelques questions si vous en avez sur les points que j'ai abordés ou sur d'autres si vous le souhaitez. Tout a-t-il été bien clair ? Donc pas de question.

Si tout ceci est bien clair, nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour avec le premier point qui est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 5 février.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 5 février 2015

Le Président.- Hélène n'a pas reçu de demande de correction ou de modification. Rien du tout. Pouvons-nous approuver ce verbatim ? Je ne vois pas d'opposition.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ce verbatim est donc adopté.

Unanimité (21 voix pour)

III) Election du Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président.- Nous allons maintenant aborder un point important de l'ordre du jour qui est l'élection du vice-président du conseil d'administration de notre université.

Très rapidement le contexte. Vous le savez, le contexte de cette élection est lié à la démission de la vice-présidence du conseil d'administration de

Marie-Geneviève Gerrer que je voudrais remercier très chaleureusement, Marie-Geneviève, pour tout ce que tu as fait à mes côtés depuis 2012 dans l'équipe, au Bureau, et ce que tu as fait au sein du conseil d'administration.

Je pense que tout le monde sait bien la confiance qui nous lie tous les deux, Marie-Geneviève et moi, et qui m'a amené à lui proposer la direction de l'ESPE, d'abord en tant qu'administratrice provisoire, bien sûr - il fallait passer par cette phase d'administration provisoire -, puis maintenant à titre définitif.

Quand j'ai pris la décision de le lui proposer et qu'elle a pris la décision d'accepter, nous savions tous les deux qu'inéluctablement, cette responsabilité nouvelle la conduirait à démissionner de la vice-présidence du conseil d'administration dans la mesure où la fonction de VPCA implique un minimum d'indépendance par rapport à toutes les décisions qui sont prises et qu'il est probablement difficile de concilier cette indépendance avec la fonction de directeur de composante qui s'engage pour sa composante. Nous savions donc que ce moment allait arriver.

Malgré cela, je suis persuadé que nous avons fait un bon choix. Nous avons pris une bonne décision parce qu'en quelques mois, Marie-Geneviève a été capable de véritablement cimenter l'ESPE. Si, si, Marie-Geneviève. Tu as amené beaucoup de lien dans cette communauté de l'ESPE qui était fragile, parce que tu as amené ta capacité de dialogue.

Très simplement, je voudrais à nouveau remercier Marie-Geneviève Gerrer pour un long parcours d'engagement dans notre université puisque Doyen de l'UFR Langues et Communication, puis vice-présidente du CA et maintenant nommée à la direction d'une grosse composante qui est au centre d'enjeux importants. Cela mérite tout nos remerciements et tous nos vœux de succès à la direction de l'ESPE. En sachant que ton succès à l'ESPE sera un petit peu notre succès à tous à l'uB. Cela sera, en tout cas, une partie de notre succès à tous.

Je ne sais pas si tu veux nous dire un petit mot en ce jour un petit peu particulier.

Mme Gerrer.- Merci, Alain. C'est vrai que je suis particulièrement émue... Après avoir dit à tout le monde qu'il fallait mettre son micro, il faut que je pense à mettre le mien... (*rires*) ...pour dire que, bien sûr, je suis particulièrement émue parce que ce n'est pas une page qui se tourne forcément si facilement.

J'ai été très heureuse de mener la liste du collège B en 2012 et je voulais remercier mes coéquipiers parce que je pense que nous avons fait une bonne équipe. Nous avons mené le collège B à la victoire de notre liste. Cela a été pour moi un défi dont j'ai été contente et très fière que nous réussissions à le relever.

Je voudrais remercier, bien sûr, tous ceux qui m'ont fait confiance durant ces années de vice-présidence.

Je voudrais également remercier tous ceux et celles avec lesquels j'ai travaillé, administratifs ou enseignants. Je pense, bien sûr, déjà aux collègues du PAJI, en espérant qu'Annie allait maintenant retrouver un vice-président ou une vice-présidente qui allait relire dans les temps tous les verbatim.

Je voudrais remercier plus généralement tous les directeurs de pôles notamment et tous les gens avec lesquels j'ai pu travailler et parmi tous ceux-là, tous ceux avec lesquels j'ai lié des contacts particulièrement chaleureux.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

(Applaudissements)

Cette élection que nous devons organiser maintenant a lieu dans le cadre de nos anciens statuts, les statuts de février 2011, dans la mesure où les nouveaux statuts, ceux que nous avons votés il y a quelques semaines, en fait, ne prendront effet qu'à l'expiration du mandat des administrateurs actuels. Nous fonctionnons toujours dans le cadre des anciens statuts.

Dans ce cadre, l'élection du vice-président du CA est gouvernée par l'article 20 des statuts qui mentionne l'élection du vice-président du conseil d'administration et qui dit qu' « en cas d'empêchement du président, le conseil d'administration est présidé par un vice-président élu en son sein parmi les enseignants-chercheurs permanents lors de la première réunion plénière qui suit son renouvellement ». Bien sûr, cette phrase ne s'applique pas pour nous. Et dans la mesure où le texte ne prévoit pas de modalités électorales particulières, c'est le scrutin uninominal majoritaire à un tour qui s'applique, c'est-à-dire que l'on vote pour le ou les candidats. En cas de candidatures multiples, c'est celui ou celle qui obtient le plus de voix qui est élu. Bien sûr, ce vote est à bulletin secret.

Je vais maintenant demander s'il y a parmi les enseignants-chercheurs permanents de notre conseil d'administration des candidatures à la vice-présidence de ce conseil d'administration.

M. de Mesnard.- Je suis candidat.

Le Président.- Très bien. Louis de Mesnard est donc candidat à cette vice-présidence. Y a-t-il d'autres candidatures à cette vice-présidence du conseil d'administration ? Très bien.

Louis, peut-être peux-tu nous...

M. de Mesnard.- ...dire quelques mots.

Le Président.- Nous dire quelques mots pour étayer ta candidature.

M. de Mesnard.- Monsieur le Recteur, chers collègues, chers membres du conseil d'administration, Marie-Geneviève a été élue à la direction de l'ESPE. Elle a mené en parallèle de sa fonction de VPCA, pendant plusieurs mois, la lourde charge d'administratrice provisoire de l'ESPE, et je crois qu'on peut tous la remercier à nouveau.

Evidemment, cette élection a fait qu'elle a dû, comme l'a expliqué le Président, quitter son poste de VPCA.

Je travaille activement au sein du conseil d'administration parce que je suis, en effet... Je ne sais pas si vous vous en rappelez, mais vous avez souvent été conduits à me désigner. Je suis membre de la Section disciplinaire réservée aux usagers et je préside la session d'instruction de cette section disciplinaire aux côtés de Samuel qui préside, lui, l'ensemble de la section disciplinaire et, en particulier, la partie jugement.

Je suis membre de la Commission des statuts.

Je suis membre du Comité électoral consultatif.

Membre de la Commission patrimoine et du COSSI. Le COSSI va évoluer, nous le verrons. Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, je suis membre du COSSI depuis sa création. Je crois que c'est assez ancien.

Toutes ces fonctions étaient et sont liées, de près ou de loin, à ma qualité de membre du CA.

J'ai le désir de m'investir davantage encore dans le conseil d'administration en travaillant, si vous m'en donnez la possibilité, comme vice-président de ce CA.

Je pose donc ma candidature à cette vice-présidence.

J'ai conscience des grands défis auxquels est confrontée notre université :

- la mise en place de la COMUE,
- la candidature I-SITE,
- le défi de l'internationalisation,
- le défi de la compétition entre universités,
- le défi de la modernisation des moyens matériels,

évidemment, tout en répondant aux aspirations des personnels et des usagers mais en tenant compte de l'obligation d'une gestion rigoureuse face à la contraction des moyens.

Je travaillerai étroitement avec le Président, Alain Bonnin, et avec vous tous.

Mais je travaillerai aussi étroitement avec le PAJI que j'ai eu l'occasion de côtoyer souvent dans les activités que j'ai présentées et, je pense, en harmonie.

Je travaillerai aussi étroitement avec la Direction générale des services et l'ensemble des pôles qui peuvent être concernés par tel ou tel point de l'ordre du jour.

Je m'efforcerai de travailler le mieux possible avec mes collègues vice-présidents, y compris étudiants.

Enfin, chacun doit savoir, y compris les élus étudiants, que je serai accessible du mieux que je pourrai.

Ce conseil d'administration a toujours respecté la parole de chacun. Je pense qu'on le doit largement à la personnalité d'Alain Bonnin. Je m'efforcerai de respecter cette façon de faire.

Evidemment, je réclamerai votre indulgence, au moins au début, parce que j'ai bien conscience de prendre en marche un train qui roule bien, par ailleurs, et qui ne m'a pas attendu, et d'être un novice en la matière mais je compte sur votre aide pour m'épauler dans ces fonctions parce que j'ai bien conscience de l'importance du poste.

Monsieur le Recteur, chers collègues, chers membres du conseil d'administration, je vous remercie de votre attention.

Je m'en remets à votre suffrage.

Le Président.- Merci, Louis. Y a-t-il parmi les administrateurs des questions à poser éventuellement à Louis de Mesnard ? Non. Je pense que la candidature que tu incarnes, Louis, fait consensus.

Je dois dire qu'à titre personnel et pour l'ensemble des listes qui ont porté ma candidature il y a maintenant trois ans, nous soutenons ta candidature. Nous la soutenons parce qu'après trois ans de travail en commun, je crois que nous avons tous compris deux de tes qualités essentielles que sont une grande rigueur, une grande honnêteté intellectuelle dans l'approche des dossiers, une grande ouverture d'esprit également, face à des dossiers qui, comme tu l'as dit, sont complexes et nécessitent autant que faire se peut à ce que nous arrivions à tisser des liens plutôt qu'à cliver notre communauté universitaire. Je crois que tu as été une personne importante dans cette capacité à construire et à tisser des liens au niveau de notre université. Donc tous les collègues qui ont porté ma candidature soutiennent également ta candidature à la vice-présidence de notre conseil d'administration.

S'il n'y a pas de question particulière à poser à Louis de Mesnard, nous allons pouvoir passer au vote.

M. Dereux.- On peut donner les conditions du vote. On note le nom ?

Le Président.- M. Rollin puis Alain Dereux.

M. Rollin.- Je vais en faire une. Je ne soutiendrai pas du tout, je vais même m'y opposer parce que j'ai regardé les différents votes. Non mais, Louis, j'ai quand même regardé. La réorganisation des services qui a touché directement les personnels, dont les représentants du personnel BIATSS étaient opposés, tu l'as acceptée. Un certain nombre de mesures qui étaient contre les personnels, tu les as acceptées. Donc je ne soutiendrai pas. Je m'opposerai à cette candidature.

Le Président.- Non mais c'est votre droit le plus strict, Monsieur Rollin. On ne recherche pas une candidature d'unanimité, bien sûr.

M. de Mesnard.- Alain demandait...

M. Dereux.- Je demandais les conditions.

Le Président.- Oui, vous inscrivez « Louis de Mesnard » sur le bulletin. C'est un vote sur un nom, sur une personne.

Intervenant.- Pour ceux qui s'opposent, qu'inscrivent-ils ?

Le Président.- Ceux qui s'opposent n'inscrivent rien. Je ne sais pas. Hélène, ceux qui s'opposent inscrivent quoi ? Bulletin blanc ? D'accord.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Allez-y, Hélène... Il faut que je vote moi aussi... Je vote deux fois... Certains d'entre vous ont une procuration et donc, bien entendu, doivent voter deux fois.

(Il est procédé au dépouillement)

Très bien. Louis de Mesnard est élu vice-président du conseil d'administration de l'université de Bourgogne par 19 voix pour et 2 voix contre.
Félicitations, Louis.

19 voix pour, 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul

M. de Mesnard.- Je vous remercie de votre soutien.

(Applaudissements)

Le Président.- Je pense que tu ne seras juridiquement vice-président du CA qu'une fois que les comptes rendus de notre conseil d'administration seront signés, publiés sur Internet et envoyés à Monsieur le Recteur. Néanmoins, j'aimerais te

proposer de venir me rejoindre dès maintenant même si, juridiquement, ce n'est pas encore quelque chose de fait.

Merci à tous.

III-bis) Election d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration

Le Président.- Nous devons maintenant procéder à une seconde désignation qui n'est pas à proprement parler une élection mais une approbation par le conseil d'administration d'une proposition que je vais faire de désignation d'une personnalité extérieure à notre conseil d'administration.

Rapidement, je vous rappelle que Bertrand Thibaut, qui siégeait à notre conseil d'administration au titre de personnalité extérieure, ancien étudiant de l'université de Bourgogne, nommé après consultation de l'organisation étudiante la plus représentative au sein des conseils centraux, a pris la direction de mon cabinet au début du mois de janvier, comme vous le savez, et donc, bien entendu, il a démissionné de notre conseil d'administration. Il convient donc de le remplacer.

Je vous ferai une proposition qui est, en fait, la proposition qui m'a été faite et qui sera présentée par l'organisation étudiante la plus représentative au sein des conseils centraux. Je vais donc laisser Julien Brault vous présenter cette candidature qui est mienne et que je vous proposerai d'approuver dans quelques minutes.

Julien.

M. Brault.- La proposition qui est faite par le groupe Associatifs et Indépendants est la candidature de Benoît Grelet qui est ancien étudiant à l'UFR STAPS à l'université de Bourgogne.

Il a aussi été élu au CEVU.

Ancien président aussi d'une association, l'Association des étudiants en STAPS.

Egalement ancien président de la Fédération des étudiants dijonnais, qui est une autre association de l'université de Bourgogne à l'époque.

Il est actuellement gérant d'une société qui s'appelle Relvicom, je crois, à Villefranche-sur-Saône en Rhône-Alpes.

Voilà la proposition que nous faisons, puisque cette personne pourra avoir un certain regard justement sur l'université, en étant passé par ici. Aujourd'hui gérant d'une société, il pourra donner son avis, l'avis du monde socio-économique et d'un chef d'entreprise sur ce que doit être l'université d'aujourd'hui et de demain.

Le Président.- Merci beaucoup, Julien. Monsieur Grelet est également membre de la CGPME du Rhône. C'est donc quelqu'un qui est, effectivement, activement engagé dans la vie économique et qui pourra siéger au titre d'un des deux items qui figurent dans nos statuts de 2011, soit au titre de chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'une entreprise, soit au titre d'autre acteur du monde économique et social. C'est au titre de chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'entreprise qu'est faite cette proposition qui me convient parfaitement et que je vous proposerai d'approuver.

Avez-vous, les uns et les autres, des questions à poser ou des commentaires à faire sur cette proposition qui nous est faite ? Non ? Tout le monde partage cette proposition ? Je vous propose donc de l'approuver.

Je vous propose de l'approuver, non pas dans un vote à bulletin secret puisqu'ici, on est, en fait, dans le cadre d'une liste, celle des personnalités

extérieures qui sont proposées par le Président et qui sont approuvées. Cette liste est approuvée dans sa globalité. Il se trouve qu'aujourd'hui on ne renouvelle qu'un des membres de cette liste mais on n'est pas tout à fait dans la situation qui prévalait à l'élection du vice-président du conseil d'administration.

Je vous propose d'approuver cette proposition que je fais de nommer Monsieur Benoît Grelet comme membre extérieur de notre conseil d'administration.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Y a-t-il des refus de vote ?

La candidature de Monsieur Grelet est donc adoptée.

16 voix pour, 1 abstention

Merci beaucoup, Julien, et merci beaucoup au groupe des étudiants Associatifs et Indépendants de continuer à participer activement à la construction de notre université.

Monsieur Grelet nous rejoindra, bien sûr il ne pouvait pas être là aujourd'hui. On ne pouvait pas préjuger de la décision du conseil d'administration. Monsieur Grelet nous rejoindra à l'occasion de notre prochain conseil d'administration le 15 avril.

IV) Election de deux membres du Conseil d'Administration pour siéger au sein du jury du Prix d'Excellence en Enseignement

Le Président.- Nous allons terminer notre séquence électorale du jour par l'élection de deux membres de notre conseil d'administration pour siéger au jury du Prix d'excellence en enseignement qui, comme vous le savez, est, à mes yeux, une avancée importante que nous avons proposée et qui figurait dans mes engagements de candidat, d'ailleurs.

On a parlé tout à l'heure un petit peu de campagne et d'engagement. La proposition de mettre en place un prix d'excellence en enseignement (on n'avait pas décidé de cette dénomination d'ailleurs à cette époque) figurait dans les engagements que nous avons pris. Nous avons construit ce prix au cours des deux années passées. C'était un travail compliqué que Marie-Geneviève Gerrer, d'ailleurs, a très largement porté au début de sa construction.

Ce prix a été présenté en Commission de la pédagogie, en Commission de la formation et de la vie universitaire. Il a finalement été adopté dans son principe et dans son règlement par notre conseil d'administration de novembre dernier.

Dans le règlement de ce prix figure deux membres du jury qui sont délégués par le conseil d'administration et qui sont élus par le conseil d'administration, avec un impératif, que l'un au moins de ces deux membres que va élire le conseil d'administration soit un enseignant. Il peut s'agir de deux enseignants mais il peut s'agir d'un enseignant et d'un personnel administratif ou d'un enseignant et d'un étudiant. La seule contrainte est que sur les deux membres que nous allons envoyer au jury de ce prix, l'un au moins soit un enseignant.

Je voudrais savoir qui parmi les membres de ce CA souhaite participer au jury de ce prix.

Marie-Geneviève. Cela me paraît tout à fait approprié, effectivement.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous avons une enseignante. Il faudrait que l'on puisse déléguer une seconde personne parmi les membres de notre conseil d'administration au jury de ce Prix d'excellence en enseignement. J'aimerais bien avoir un deuxième membre du conseil d'administration qui puisse se porter volontaire.

Mme Cluzel.- Je me porte volontaire.

Le Président.- Très bien. Bérénice Cluzel. Très bien. Merci beaucoup, Bérénice.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidature ?

Nous devons élire formellement. Comment procède-t-on, Hélène ? Pouvons-nous voter à main levée ?

Mme Manciaux.- *Intervention inaudible.*

Le Président.- D'accord. Quelqu'un souhaite-t-il que l'on procède par vote à bulletin secret ? Non ? Donc je propose que l'on vote à main levée.

Je vous propose la candidature de Marie-Geneviève Gerrer et Bérénice Cluzel pour siéger au jury de ce Prix d'excellence en enseignement.

Le jury doit se réunir le 7 avril, sous la présidence de Madame le Doyen de la Faculté de Sciences de l'éducation de l'université de Louvain, qui est une personnalité éminente dans le domaine des Sciences de l'éducation et dont je ne doute pas qu'elle contribuera à donner à ce prix un rayonnement qui sera significatif.

Y a-t-il des oppositions à cette double candidature, Bérénice Cluzel et Marie-Geneviève Gerrer ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Y a-t-il des refus de vote ?

Cette candidature est adoptée.

20 voix pour, 1 abstention

Je voudrais vous dire rapidement que nous avons reçu une vingtaine de candidatures sur ce prix. On a reçu des candidatures individuelles. On a reçu des candidatures où un enseignant propose la candidature d'un de ses collègues. On a reçu des dossiers où ce sont des étudiants qui proposent la candidature d'un de leurs enseignants. Donc vous voyez que l'on a un panel varié de situations de candidatures. Pour la première année, finalement, 20 candidatures me semblent presque être un succès.

Pour l'heure, à ma connaissance, nous sommes la première université en France à avoir mis en place ce type de dispositif de Prix d'excellence en enseignement.

On peut considérer, et vous savez qu'il y a eu un petit peu de controverse dans les semaines passées à ce sujet, qu'un seul prix est insuffisant au regard des primes d'excellence scientifique mais quand même c'est une première étape pour notre université pour mettre en valeur la diversité et la qualité de l'engagement pédagogique de nos collègues.

Je vous remercie très sincèrement d'avoir accepté de siéger dans ce jury.

Nous allons pouvoir maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour qui est la création d'un Comité d'orientation stratégique du numérique qu'Alain Tabard va venir nous présenter.

V) Création d'un Comité d'orientation stratégique du numérique

M. Tabard.- Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le Recteur. Je vais vous proposer une évolution. Il faut peut-être que je prenne un micro.... Merci.

Je vais vous proposer une évolution côté numérique et plus précisément une évolution de ce que vous connaissez probablement, ce que l'on a appelé le Comité d'orientation stratégique du système d'information, le COSSI.

Le COSSI est un comité qui a été créé avec les statuts de la DSI en 2010 si mes souvenirs sont exacts. Ce COSSI a bien agi pendant des années. En particulier, il a permis de poser un schéma directeur du système d'information (SDSI). C'était un comité très efficace, piloté par la DSI, qui était orienté essentiellement sur tous les projets et avancées informatiques.

Or, comme vous le savez, dans notre environnement quotidien privé et professionnel, le numérique nous envahit. Lorsque l'on dit « numérique », il y a, bien sûr, le côté outils informatiques mais toute la partie usage et besoins des usagers. C'est dans ce cadre que l'on souhaite faire évoluer ce COSSI vers ce que l'on peut appeler, c'est une proposition, comité « Stratégie du numérique ».

Je vais vous présenter les quelques points. Je vais reprendre les points qui sont dans les documents que vous avez reçus. Cela sera donc assez rapide.

D'une part, c'est de gérer l'ensemble des projets avec un certain recul. C'est ce que j'appelle « passer du mode réactif au mode proactif ». Donc d'avoir du recul par rapport à l'ensemble des projets.

De pouvoir insérer, bien sûr, des urgences. Il y a toujours des urgences. Mais savoir quels seront les impacts sur les projets en cours et que tout un chacun soit à peu près informé des projets en cours.

Autre paramètre important, comme vous le savez, la COMUE existe depuis quelques jours. La stratégie du numérique sera portée par la COMUE. On doit se mettre, j'allais dire, en phase avec ces évolutions, et en particulier nous devons partager nos visions avec nos amis de Franche-Comté et, bien sûr, Grand Campus côté Bourgogne. Enfin, avec tous les partenaires de la COMUE.

Il est donc évident que tous les grands projets structurants vont désormais se développer, se déployer, se discuter à l'échelle de la COMUE. Mais il est nécessaire que nous soyons au niveau de notre établissement tout à fait en phase avec ces évolutions et que nous puissions être force de proposition et suivre l'ensemble des projets de la même manière.

Le comité « Stratégie du numérique ». En préambule, le CA détermine la politique du numérique.

Il valide les orientations.

Il veille à la mise en œuvre de ses politiques numériques et du portefeuille projets.

Le CA crée un comité « Stratégie du numérique », c'est la proposition d'aujourd'hui.

Quelles seraient les missions de ce comité ? C'est, bien sûr, un comité stratégique qui est force de proposition dans le domaine du numérique mais le numérique est assez transversal dans les orientations, et donc propose une vision de ce que je peux appeler à moyen terme, donc sur quelques années, et qui, bien sûr, probablement dans quelque temps, se basera sur un schéma directeur du numérique. On passera du SDSI université de Bourgogne à un SDN, schéma directeur du numérique, au niveau de la COMUE.

Il réalise une vue des projets numériques.

Il conseille les porteurs de projets.

Il observe les évolutions du système d'information, c'est important, de l'infrastructure réseau, également très important, la sécurité de l'information ne doit pas être laissée en reste, elle doit être en parallèle de tout projet.

Il veille à l'exécution et au suivi de la politique numérique décidée par le CA.

Il peut être consulté par le CA pour toute question relevant de ses compétences.

Enfin, il rédige un rapport d'activité présenté annuellement au CA.

Donc une communication aussi optimale que possible et un échange aussi souvent que nécessaire.

Voilà pour les principales missions.

La composition. On propose 20 membres. C'est donc assez large. On le veut représentatif de l'ensemble des composantes de notre campus et, bien sûr, que l'ensemble des métiers puisse être représenté.

Donc le Président.

Les VP Numérique uB et UFC, donc mon homologue de Franche-Comté. J'assiste régulièrement à ce qu'ils appellent le COSTI chez eux. On partage donc nos projets et nos visions. C'est important que mon collègue de Franche-Comté soit également présent. On pourra, bien sûr, inviter d'autres collègues lors de ces comités.

La VP Patrimoine.

Le VP Finances.

Le VP Ressources Humaines.

La Direction générale des services.

Le côté sécurité de l'information représenté par le ou la responsable du management de la sécurité de l'information (RMSI). Sachant que notre RMSI est en train de nous quitter puisqu'elle est encore en poste jusqu'à fin mars. Elle est en partance, elle a trouvé un autre poste sur Paris. Nous n'avons donc plus de responsable du management de la sécurité de l'information. C'est un point important que l'on avait souhaité pousser de manière à séparer la maîtrise d'ouvrage de la maîtrise d'œuvre de la sécurité de l'information. On aura donc une période transitoire où l'on aura une responsable de la sécurité de l'information en la personne de Marie-Ange Rito qui est RSSI depuis un certain temps. On va donc reprendre cette configuration mais cela devra évoluer nécessairement puisque les problématiques de sécurité de l'information sont de plus en plus importantes. Cela devient vraiment une mission à part entière.

La direction du Pôle Système d'Information à l'Usage du Numérique (PSIUN).

La direction du SCD.

On propose trois directeurs de composantes dont un directeur d'IUT, trois directeurs de laboratoires, un RA de composante, un RA de laboratoire et deux étudiants.

Donc a priori 20 membres. Cette proposition nous donne une image de notre campus et doit nous permettre de discuter des différents projets ensemble avec tous les points de vue et tous les besoins des usagers.

Le comité est présidé par le Président. En son absence, il délègue au VP Numérique.

En fonction des thématiques abordées, bien sûr, on peut avoir des experts, des invités divers, des directeurs ou directrices de pôles, etc.

Voilà la proposition pour...

M. Rollin.- J'aurais une question.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin souhaite intervenir.

M. Tabard.- Oui.

Le Président.- Et Cédric également.

M. Rollin.- Oui, j'ai une question sur la constitution du comité parce qu'autant je comprends la présence des différents VP, de la direction du PSIUN, du SCD, des composantes, des étudiants, il n'y a aucun représentant des personnels BIATSS. C'était une remarque que je voulais faire. On a des personnels qui travaillent dans les systèmes informatiques et qui, je pense, pourraient apporter un certain point de vue dans ce comité. On voit que les personnels BIATSS, sur les différents comités stratégiques, finalement, ne sont jamais associés. Ils ne viennent simplement qu'en rôle annexe. C'était une remarque que je voulais faire.

Le Président.- Monsieur Rollin, il n'est pas présent de personnel BIATSS en tant que personnel BIATSS mais il n'y a pas non plus d'enseignant ou chercheur en tant qu'enseignant-chercheur. Les membres de ce comité représentent des fonctions, des compétences. Quand on indique la Direction générale des services, on a bien affaire à des personnels qui sont BIATSS. Quand on indique des responsables administratifs de composantes ou des responsables administratifs de laboratoires, on a bien affaire à des personnels BIATSS. La directrice du SCD fait bien partie également des personnels BIATSS. Donc vous voyez bien que les personnels ne sont pas représentés en tant que corps ou grades mais en tant que fonctions.

M. Rollin.- Les étudiants sont bien représentés en tant qu'étudiants.

Le Président.- Bien sûr. Mais les étudiants n'ont pas de fonction dans l'université autre que la fonction d'être étudiants. Donc la situation n'est pas la même. Mais il y a, de fait, dans ce comité, des personnels qui siègent et qui sont des personnels BIATSS.

M. Rollin.- J'entends que l'on dise que la directrice du PSIUN ou les directions des différentes composantes sont des personnels BIATSS mais je parle des personnels BIATSS qui ont un certain nombre... J'en ai discuté avec un certain nombre de collègues informaticiens qui travaillent soit en dehors ou dans le PSIUN qui disent qu'ils ont aussi une certaine vision et qui, finalement, ne peuvent pas faire entendre leur voix par rapport à certaines orientations de l'informatique parce qu'ils ne sont pas entendus. Les responsables de composantes ou du PSIUN ont la vision en tant que responsables. Ils n'ont pas la vision aussi en termes de pratique. C'était aussi un point sur lequel il me semblait important d'avoir des personnels.

Je ne parle pas pour moi car je suis incompetent et complètement néophyte en informatique. A part allumer un ordinateur et travailler dessus, c'est tout ce que je sais faire. Donc je ne vais pas vouloir aller à ce comité. Mais je pensais que cela pouvait être intéressant aussi d'avoir des personnels directement associés à cette vision stratégique de l'université. Mais dès qu'on parle de stratégie, les personnels

BIATSS sont considérés comme n'étant pas suffisamment peut-être capables de réfléchir ou d'apporter quelque chose à un comité universitaire.

Le Président.- Monsieur Rollin, ce n'est pas à moi que vous ferez ce procès. Encore une fois, je suis le président qui a fait en sorte que dans les futurs statuts de l'université les personnels BIATSS aient une représentation identique à celle des professeurs, identique à celle des enseignants B, identique à celle des étudiants. Nous sommes probablement une des seules universités à avoir fait ce choix et Dieu sait si certains me l'ont reproché. C'est précisément parce que le conseil d'administration de l'université est le lieu où se construit la stratégie que j'ai voulu absolument que les personnels BIATSS y aient une représentation équivalente à celles des autres personnels. Ce n'est pas un reproche qu'il est raisonnable de me faire.

Ici, dans le comité « Stratégie du numérique », l'objectif était véritablement de s'appuyer sur des fonctions de responsabilité stratégique pour qu'on puisse précisément dépasser les instances telles qu'elles fonctionnaient actuellement, qui trop souvent se limitent à prendre en compte des considérations techniques sans les intégrer dans une stratégie d'ensemble de l'établissement.

L'objectif de ce comité est précisément de porter une stratégie. De hiérarchiser aussi. Je pense qu'Alain va l'expliquer. Mais de hiérarchiser au mieux parmi la multitude des opportunités de déploiement de solutions numériques qui s'offrent à nous et qui sont consommatrices de moyens, de personnels, d'euros également. On avait donc besoin d'un comité qui soit capable de porter une vision très stratégique et très politique.

Alain, tu vas peut-être continuer.

M. Tabard.- Oui, je vous propose de continuer parce que ce comité est vraiment...

Le Président.- Cédric voulait intervenir. Pardon.

M. Tabard.- Cédric, je t'en prie.

M. Clerc.- Désolé, j'avais aussi une intervention. J'étais aussi surpris de constater qu'il n'y avait pas de représentant BIATSS dans cette instance. Je participais aussi au COSSI en tant que membre BIATSS du précédent CA.

Comme le précisait Jean-Emmanuel, c'est vrai qu'en préparant les COSSI, je consultais des collègues informaticiens ici ou là, ce qui permettait d'avoir une vision. Parce que c'est très disparate au niveau des universités. Chacun fonctionne... C'est vrai qu'au niveau stratégique, il y a peut-être besoin de recentrer un petit peu. Je crois que dans chaque secteur, il y a des pratiques qui sont peut-être différentes d'un site à l'autre, peut-être pas toujours cohérentes avec une politique globale et stratégique comme vous le dites. Cependant, on pouvait apporter un petit peu l'écho des informaticiens dans les instances en étant quelque part leurs représentants élus, pour le coup, au CA et je pensais que c'était plutôt une bonne chose. Surtout que là, pareil, je vois les usagers, donc les étudiants. C'est très bien aussi mais je regrette qu'il n'y ait pas quand même une présence des personnels BIATSS élus pour représenter ces personnels, notamment tous les personnels informaticiens qui ont aussi des idées et des visions. Cela aurait pu être un apport, une contribution à cette stratégie.

Le Président.- Alain.

M. Tabard.- Je vous propose de continuer parce que la philosophie de ce comité est vraiment différente de la philosophie du COSSI. Le COSSI décrivait des projets en cours ou à venir, essentiellement en cours ou finis, des projets émanant essentiellement de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Là, la philosophie est vraiment de recevoir l'ensemble des projets et tout un chacun pourra proposer un projet avec son équipe, etc., pourra être chef de projet et donc mener le projet. Nécessairement, il y aura donc des interactions permanentes avec l'ensemble des acteurs du campus. Donc la philosophie est bien différente et tout un chacun pourra s'exprimer à tout moment. C'est ma vision et je la porterai dans ce sens.

Je continue avec les compétences de ce comité. Le comité est consulté sur tout projet impactant :

- le système d'information,
- l'infrastructure réseau,
- les usages du numérique,
- la direction du PSIUN.

Il s'assure de la cohérence des projets numériques uB avec ceux de la COMUE. C'est évidemment une des évolutions indispensables.

Il hiérarchise les projets en fonction des objectifs, des besoins des utilisateurs - on va recevoir les demandes de tous les utilisateurs -, des RH disponibles au Pôle Système d'Information à l'Usage du Numérique, avec les correspondants informatiques, c'est-à-dire que toute la communauté sera impliquée.

Il met à jour le portefeuille de projets. Là, il s'agit vraiment d'avoir du recul et une vision par rapport à l'ensemble des projets en amont et de pouvoir ensuite les hiérarchiser.

Il remonte à l'équipe de direction les points d'arbitrage structurants sur des projets qui posent problème, sur des points importants.

Il sollicite le CA sur des points structurants importants, donc là sur des gros projets, sur des orientations, etc., en plus, bien sûr, du compte rendu annuel.

Il est consulté lors des DOM pour tout projet à dimension numérique. Ça, c'est un problème de manière à bien être en cohérence avec les moyens qui seront attribués aux différents pôles et composantes, etc.

Il a obligation à s'articuler avec les projets immobiliers et sa déclinaison SDIA. C'est important. Aujourd'hui on ne peut pas concevoir de restructuration sans penser numérique. En particulier, je pense à des salles d'examen, etc. On a un exemple très récent avec les évolutions au niveau Médecine, le concours d'internat, SIDES. Donc on va dans cette orientation où le numérique est vraiment omniprésent. L'évolution du patrimoine doit, bien sûr, évoluer avec.

Je n'oublie pas, bien sûr, le Learning Center. C'est un point d'évolution très important où le numérique sera omniprésent.

Il propose une charte des droits et devoirs de l'utilisateur. On rejoint également la partie sécurité de l'information.

On propose une réunion trois fois par an minimum. Cela sera certainement plus que trois fois par an dans un premier temps.

Une proposition complémentaire et qui va également dans le sens de la participation de tous pour un échange aussi optimal que possible, ce que l'on peut appeler une communauté d'utilisateurs du numérique. C'est quelque chose qui est à

réfléchir, à constituer, à maturer. Elle sera constituée d'étudiants, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, de personnels non enseignants, donc de toutes les catégories de personnels de l'université. Bien sûr, avec les étudiants. Cela permettra encore de prendre un peu de recul par rapport à cette avancée du numérique sur notre campus. C'est une proposition.

Comment va fonctionner ce comité ? Outre la partie stratégie et vision, il y a ce point très important de remontée des projets. Tout service ou composante souhaitant mettre en œuvre un projet informatique, nécessitant ou non des charges et/ou un investissement important, doit faire l'objet d'un examen par le comité « Stratégie du numérique ». Ça, c'est vraiment pour avoir la vue globale des projets.

La procédure doit être suivie pour garantir la réussite du projet. Elle s'applique pour déposer tout nouveau projet informatique s'inscrivant dans le système d'information.

Le comité détermine les projets réalisés pour une parfaite adéquation vis-à-vis de la stratégie de l'établissement et de la COMUE.

En amont, il est préférable, bien sûr, de discuter avec les spécialistes pour affiner le projet.

In fine, on a cette fiche projet qui sera disponible pour tout un chacun et qui permettra de décrire les projets et donc d'orienter les évolutions. Je pense que cela est très important. Le demandeur va échanger, dans un premier temps, en priorité avec le PSIUN mais, bien sûr, cela peut être avec tout service et tout expert. Ensuite, cette fiche projet arrivera en comité. Elle sera discutée. Les petits projets seront évacués très rapidement. Les projets plus importants seront, bien sûr, regardés avec plus d'attention. On pourra demander une analyse complémentaire. On pourra refuser un projet pour des raisons X ou Y ou on pourra les accepter. Une fois qu'ils seront acceptés, ils entreront dans notre portefeuille de projets. Il y aura un suivi et une communication sur l'ensemble des projets en cours et sur les avancées de ces projets. S'il y a du retard, s'il y a une urgence, un projet qui passe devant un autre, automatiquement il y aura une conséquence pour l'ensemble des autres projets mais je souhaite que ces évolutions se fassent en toute transparence et avec un dialogue permanent, bien sûr, avec les demandeurs mais que toute la communauté soit informée des projets principaux en cours.

Cette fiche projet, très rapidement. C'est un recto-verso. Le demandeur. La définition du projet. L'objectif du projet. La population cible. La valeur ajoutée du projet. Donc voir vraiment l'importance du projet. Cela vise des projets plus ou moins conséquents, bien sûr. Cela sera décliné en fonction du type de projet.

Le périmètre. Cela concerne-t-il un petit groupe de deux ou trois personnes ou une composante entière ou est-ce plus large ? Cela impacte-t-il le système d'information et donc l'ensemble de notre communauté ? Etc.

Le planning prévisionnel. En général, les porteurs sont très pressés mais cela peut-il être complètement justifié ? Cela peut permettre de prioriser un projet par rapport à d'autres.

Ensuite, l'organisation. C'est important. On souhaite évoluer vers une démarche « mode projet ». Dans un projet, en fonction de son importance, il y a un comité de pilotage et il y a toujours un chef de projet. Cela peut être plusieurs groupes de travail, donc une organisation au niveau du projet. Ensuite, le projet sera décrit, les solutions techniques, les problèmes complètement techniques...

Un point important, le coût. Est-ce un projet qui va durer trois mois avec un coût minime ou est-ce un projet qui peut s'étaler sur plusieurs années ? Donc le

mode de financement. Le coût financier technique mais le coût RH également qui est important. A-t-on les disponibilités en ressources humaines ?

L'ensemble de ces éléments nous permettra au niveau du comité d'évaluer le projet en fonction de critères qui sont proposés mais qui peuvent, bien sûr, évoluer : les coûts, la complexité technique, les risques, les bénéfices. Voilà ce que l'on a proposé avec des notes de 1 à 5. Cela permettra de hiérarchiser les projets et, bien sûr, avec de nombreux allers-retours avec les porteurs de projets.

Voilà la philosophie de ce comité « Stratégie du numérique ».

Deux points. Cela suppose qu'il y ait un coordinateur, un gestionnaire du portefeuille de projets, parce que c'est quelque chose que l'on n'a pas à ce jour, quelqu'un qui coordonne de manière transversale l'ensemble des projets, et qui filtre, qui regarde les points critiques et qui détaillera, analysera en amont pour le comité en pointant les principales questions.

Il nous faut un tableau de bord à différents niveaux. Un tableau de bord très technique pour les techniciens, un tableau de bord complètement visuel et très édulcoré pour la communication vers toute notre communauté.

Voilà ce que je voulais vous proposer pour ce comité « Stratégie du numérique ».

Simplement, pour terminer, je vous montre quelques projets listés au fil de l'eau. Il en existe certainement encore autant qui ne sont pas listés.

Voilà la problématique d'aujourd'hui, comment gérer l'ensemble de ces projets, satisfaire au mieux notre communauté et faire avancer au mieux notre campus vers l'ère numérique. Ou dans l'ère numérique plus exactement.

Le Président.- Merci beaucoup, Alain. Je crois que cette dernière diapositive résume parfaitement bien la nature de la question qui se pose à nous qui est plus qu'une question technique. C'est une question d'organisation générale puisque chaque fois que l'on déploie une nouvelle solution numérique, en dehors des aspects patrimoine, ressources humaines et financiers qui se posent, il y a une dimension fonctionnelle qui est excessivement importante. Cette dimension fonctionnelle mobilise des compétences lourdement. Il est donc absolument nécessaire que dans un environnement qui est très contraint en termes de moyens on puisse hiérarchiser et aller à l'essentiel dans le cadre des priorités définies par l'établissement. Ce comité « Stratégie du numérique » va fondamentalement servir à cela. Il référera au conseil d'administration. L'idée est bien que le conseil d'administration s'empare véritablement de la stratégie numérique et pilote la stratégie numérique dans ses aspects politiques, ce que jusqu'à présent il n'a pas été véritablement amené à faire.

Le point est maintenant ouvert à notre débat et à vos questions.

M. de Mesnard.- Est-ce que je peux intervenir ?

Le Président.- Je t'en prie, Louis.

M. de Mesnard.- J'étais membre du COSSI. Donc je ressens bien ce qu'a dit Jean-Emmanuel Rollin. Effectivement, je me demande s'il ne serait pas opportun d'avoir un représentant des personnels pour avoir un petit peu le vécu, le ressenti des informaticiens, de tous ceux qui interviennent dans tout cet univers extrêmement complexe. Certains sont très surchargés, se dévouent. J'ai eu l'occasion de le ressentir. On sent qu'il y a un vrai attachement à l'établissement. Travailler des 15 août, etc. En urgence. Constamment, cela sortait dans le COSSI. Donc je me

demande si ce ne serait pas opportun d'avoir cette possibilité. Je le soumetts à la réflexion générale.

Le Président.- J'entends bien cela, Louis. C'est vrai. Je ne suis pas bloqué. J'ai répondu à Jean-Emmanuel. En fait, on n'a pas réfléchi corps et grades. On a réfléchi fonctions. Mais je n'ai pas de blocage de principe, effectivement, à ce qu'on puisse intégrer. Alors, il faut qu'on voie ensuite. Soit c'est un représentant des informaticiens soit, pourquoi pas aussi dans ce cas, un représentant des BIATSS au CA qui peut aussi être porteur global de la politique et qui fera le lien avec le CA. Tout cela mérite qu'on en discute. Je suis à l'écoute de vos propositions à ce sujet.

Y a-t-il d'autres remarques que celle de Louis ? M. Lépicier et ensuite Jean-Emmanuel Rollin.

Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- J'avais trois remarques. Le premier élément concerne le périmètre de ce que vous entendez derrière « numérique », qui est une notion très large. Elle peut avoir beaucoup de dimensions. Ce que j'en ressens de façon principale, c'est quand même tout ce qui tourne autour des systèmes d'information, etc. Je voulais avoir des précisions sur la place notamment de tous les enjeux autour de l'enseignement numérique qui est une question aujourd'hui importante et qu'on ne ressent pas de façon très forte en termes d'orientation stratégique dans ce comité. Donc la première question, c'est la place de toute la question de l'enseignement numérique.

Le deuxième niveau renvoie plus au pilotage, notamment avec la mise en place effective de la COMUE. Un point qui pose beaucoup question et qui a été pas mal évoqué dans la construction de la COMUE, c'est le partage des responsabilités entre les établissements membres et la COMUE. Il me semble que le numérique, en tout cas dans sa dimension enseignement numérique, est un des aspects dans lequel il y a l'ambition de mutualiser des ressources des établissements à l'échelle de la COMUE. En mettant en place ce comité à l'université de Bourgogne, on voit bien que l'on ramène l'enjeu aussi stratégique au niveau de l'établissement. Je sais qu'au niveau d'AgroSup la question se pose aussi. Quelles sont les lignes de partage et les lignes de responsabilité, au final, sur les arbitrages et les décisions entre les établissements membres et la COMUE ? Sur cette dimension du numérique, où vont se situer les réels niveaux de décision quand il devra évidemment y avoir des décisions ?

Le troisième point est plutôt une remarque. Au-delà de la COMUE, vous savez sans doute que dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, il y a la mise en place d'un institut agronomique, vétérinaire et forestier qui va être créé. Cet établissement va fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement agronomique, vétérinaire et forestier français ainsi que les principaux centres de recherche dans le domaine des sciences du vivant. Cet institut sera normalement localisé à Dijon dans les mois qui vont venir. L'un des piliers de cet institut national sera notamment le numérique qui sera une dimension, là aussi, importante de mutualisation entre l'ensemble des établissements. Il me semble qu'il y a aussi sans doute des passerelles, en tout cas des éléments à intégrer du fait de cette localisation dijonnaise de ce futur institut agronomique sur ces questions du numérique.

Le Président.- Merci. Alain, tu réponds ?

M. Tabard.- Un premier élément de réponse. Notre vision est évidemment avec ce comité, de porter les projets et, naturellement, les projets transversaux qui vont dépasser notre campus. Un exemple très récent, IDEFI-N. Nous avons répondu à IDEFI-N, donc l'Initiative d'Excellence pour les formations innovantes avec le numérique. Cela concerne à 100 % la pédagogie avec le numérique, les évolutions que l'on peut percevoir et avec tout le fourmillement avec les MOOCs, etc. Nous avons monté cet IDEFI-N non seulement avec nos partenaires Grand Campus et, entre autres, avec AgroSup puisque nous avons discuté également avec Agreenium, etc., mais nous l'avons monté avec nos collègues de Franche-Comté et plus largement avec nos collègues de Lorraine et de Champagne-Ardenne. C'est donc un projet complètement transversal.

Je prends peut-être un peu d'avance parce qu'on en discutera, cela fait partie d'un point du CA, mais il y a dans ce projet, ce qu'on appelle un démonstrateur complètement transversal, interrégional, et des démonstrateurs par établissement. Et le démonstrateur pour la Bourgogne qui est centré sur l'agroalimentaire a été monté avec nos amis d'AgroSup.

Donc il est évident qu'il n'y a plus un projet très local, très université de Bourgogne. C'est quelque chose qui n'existe pratiquement plus, sauf pour les petits projets, j'allais dire le quotidien. Sinon, tous les projets un peu structurants dépassent sans aucun problème le périmètre de notre campus.

Quant à la pédagogie numérique, les projets vont se multiplier par un facteur probablement très important et très rapidement. Il est évident que le côté pédagogie numérique est un point très important que l'on prend en compte.

La COMUE, j'en ai parlé. On se prépare justement à pouvoir structurer le numérique au niveau de la COMUE avec nos collègues de Franche-Comté d'une manière optimale. Ce comité préfigure, j'allais dire, un méta-comité au niveau de la COMUE.

Le Président.- Au-delà de la COMUE, il y a l'IAVFF... Si l'IAVFF est effectivement à Dijon, c'est pour nous tous, je dois dire, Bourgogne Franche-Comté, acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche de la Bourgogne Franche-Comté, une formidable information. Je savais que c'était une éventualité. Pour l'instant, on n'a pas encore l'absolue certitude que ce sera le cas. Evidemment, si c'est le cas, ce sera une excellente nouvelle et, évidemment, on discutera tous ensemble sur la façon de bien articuler.

Ce que je voudrais dire en marge de tout ceci, c'est que le Learning Center de l'université de Bourgogne sera opérationnel dans les quelques mois qui viennent. Il représentera un outil absolument formidable aussi pour une plateforme coopérative dans le domaine du numérique. Il permettra de développer des interactions avec tous les partenaires. Ce sera quelque chose de tout à fait important. Cela permettra notamment de travailler, d'offrir des ressources à AgroSup, à l'INRA, aux hôpitaux universitaires. Bref, à tous nos partenaires du Grand Campus. C'est donc aussi une avancée très importante qui, de fait, sera encore plus importante quant à cette capacité que l'on aura à avoir un vrai portage politique et stratégique de ce numérique.

Jean-Emmanuel et ensuite Sylvie.

M. Rollin.- Simplement, vous venez de dire que le Learning Center serait opérationnel dans quelques mois. Je pense que vous parliez du Data Center.

Le Président.- J'ai dit « Learning Center ». C'est Data Center. Excusez-moi, c'est Data Center.

M. Rollin.- Dommage. Je voyais Mme Desseigne qui commençait à se réjouir de voir le Learning Center sortir aussi rapidement mais on attendra encore quelques années.

Simplement, vous avez répondu à une des questions que j'avais aussi sur le lien entre le comité stratégique de l'université et la COMUE.

J'en avais une deuxième, le rôle exact du PSIUN dans ce schéma. Il a un rôle d'expert, c'est-à-dire qu'on soumet des projets. Pour le PSIUN, je vois qu'il est mis « il est préférable ». Cela veut dire qu'il n'a même pas l'obligation de passer. On peut passer ou ne pas passer mais il n'a pas un rôle déterminant. Emet-il un avis ou pas ? Est-ce qu'on le sollicite ?

M. Tabard.- Bien sûr. C'est une évolution importante dans notre vision entre le COSSI qui était 100 % managé par la DSI à l'époque. Là, les outils informatiques ne sont qu'une partie des projets. Et donc nécessairement, c'est une partie qui peut être très importante ou moins importante. C'est vraiment à géométrie variable en fonction du type de projet mais, avant tout, c'est le numérique au niveau de ses usages. On met l'utilisateur au cœur des projets. Bien sûr, le PSIUN reste là en tant qu'expert. Son expertise est importante. Mais quand on dit « le PSIUN », c'est évidemment l'ensemble de la communauté informaticienne. Donc les correspondants informatiques seront *de facto* impliqués dans l'ensemble des projets avec leur expertise. Je suis tout à fait sensible à ce point parce que je pense que nous avons des experts répartis dans les différentes composantes, etc. et, entre guillemets, on ne profite pas assez de leur expertise pour certains projets pour faire avancer les projets. Je n'ai aucune objection à associer en permanence la communauté informaticienne côté outils, bien sûr, mais avec leur vision, etc. Ils sont près également de nos collègues enseignants, enseignants-chercheurs. Il est donc important d'avoir leur expertise et leur vision.

Le Président.- Cédric.

M. Clerc.- Je reviens sur ce qui vient d'être dit. Effectivement, les collègues ont de fortes compétences. Les différents correspondants informatiques en ont, chacun dans son domaine. Parfois il y a des domaines qui se recoupent. Vous dites que l'on fera appel à eux. En termes d'organisation, comment cela va-t-il se passer ? Aujourd'hui, les collègues sont affectés... Je pense qu'il y a un travail à faire là-dessus. Ils sont affectés dans une composante. Les correspondants informatiques ont quelquefois des petites fonctions qui sont rattachées actuellement au PSIUN, on va dire. Donc tout cela va être remis à plat, j'imagine. Parce que certains projets demandent un investissement en temps. Je pense que pour certains projets, il faut être dessus quasiment au quotidien pour les suivre et les faire avancer. Si le collègue est sur un projet stratégique, défini au niveau de l'établissement, il ne sera plus complètement au service de sa composante. Cela ne risque-t-il pas de poser des problèmes ? Comment voyez-vous les choses à ce niveau-là ?

Le Président.- Marie-France Mathieu va peut-être répondre à cette question.

Mme Mathieu.- Je pense que plusieurs d'entre eux ont déjà des compétences et interviennent sur des applications transversales pour l'université. Cela existe déjà. Cela n'implique pas une réorganisation fondamentale parce que pour moi, il y a déjà plusieurs informaticiens dans les composantes qui développent sur des applications transversales.

M. Tabard.- Mais c'est une question importante et cela pointe l'évolution que l'on doit maturer ensemble parce qu'effectivement, travailler en mode projet, c'est un peu faire table rase de l'appartenance de tout un chacun à une organisation, à une hiérarchie, etc. Un correspondant informatique pourra être chef de projet et d'une manière transversale sans aucun problème. Mais cela veut dire, bien sûr, que dans ses missions, sa hiérarchie s'approprie cette méthode de travail et laisse cette liberté et que, bien sûr, cela soit pris en compte dans son temps de travail. C'est une évolution qui doit se faire. C'est une méthodologie que l'on doit mettre en place et on doit en discuter tous ensemble pour l'asseoir le mieux possible.

Mme Mathieu.- Oui, c'est-à-dire que l'on peut le développer mais on peut partir aussi de la situation existante parce qu'il y a déjà des choses qui sont organisées sur le développement des applications.

M. Tabard.- Bien sûr.

Le Président.- Cédric Clerc et ensuite Sylvie Gigarel.

M. Clerc.- Dans le même temps, on a toujours besoin dans les services, d'informaticiens à proximité, que ce soit pour la maintenance de premier niveau, etc. Physiquement, on a toujours besoin d'une certaine quotité, on va dire, d'informaticiens *in situ*, dans les composantes, parce qu'il y a un gros travail. Il y a des gens qui se débrouillent un peu seuls maintenant au niveau informatique pour les mises à jour, tout cela, mais il y a quand même un gros travail, notamment pour assurer la sécurité, de présence.... Peut-être que des choses vont aussi s'automatiser en la matière, mais je crois que ce n'est pas aussi simple de passer d'un mode à l'autre comme cela.

M. Tabard.- C'est ce que je dis. C'est une évolution. On doit avancer ensemble et on va apprendre en avançant ensemble. Cela peut poser des problèmes. Cela va certainement poser quelques problèmes, quelques questions que l'on va s'attacher à résoudre au niveau organisationnel. Dans certains cas, cela se fera naturellement. Dans d'autres cas, ce sera un peu plus compliqué mais je pense que cela fait partie des... Cela nous permettra, entre autres, de discuter ensemble et de mieux communiquer également sur les projets et les besoins de tout un chacun.

Le Président.- Sylvie, un petit mot technique.

Mme Gigarel.- Dans la partie « budget et charges associées », est-il possible d'ajouter une ligne pour faire apparaître la dotation aux amortissements puisque c'est quand même un élément important sur le moyen terme ?

M. Tabard.- Bien sûr.

Mme Gigarel.- Merci.

Le Président.- Merci de cette précision, Sylvie. Avez-vous d'autres remarques ou commentaires à faire sur ce projet ? Julien Brault.

M. Brault.- Une question et après une remarque. Première question, il y a deux étudiants à l'intérieur, je m'en félicite, mais comment ces deux étudiants seront-ils choisis ou désignés ?

M. Tabard.- Nous allons en discuter ensemble. Je vois un premier étudiant qui me paraît naturel, c'est le chargé de mission numérique. On le lui proposera s'il est d'accord. Après, c'est, bien sûr, sur la base du volontariat. Et on discutera ensuite sur la composition de ce comité.

Le Président.- En fait, en lisant la composition, Julien, et en réfléchissant à la proposition de Jean-Emmanuel Rollin sur les personnels techniques et informatiques, je m'aperçois qu'il n'a pas été décidé de procédure de désignation. Je propose que ce soit le conseil d'administration qui désigne. La désignation par le conseil d'administration ne veut pas dire « membre du conseil d'administration » mais qu'*in fine*, c'est le conseil d'administration qui assure la désignation, ce qui donne une légitimité importante aux membres de ce comité. Est-ce que cela convient comme cela, Julien ? Oui ? Très bien.

Deuxième point ?

M. Brault.- Ma remarque, je pense que c'est très bien qu'on puisse avoir un organe comme cela qui puisse établir une stratégie pluriannuelle et en quelque sorte globale sur le numérique. C'est vrai que du côté des étudiants, il y a une attente très importante de ce côté-là. On a quand même des outils aujourd'hui qui sont présents mais qui sont parfois un petit peu vieillissants. Les étudiants ont toujours un peu de mal à comprendre les différents outils entre PLUBEL, ENT, tout cela. Je pense qu'il est important que les étudiants puissent déjà être représentés comme c'est le cas à l'intérieur d'un tel organe et tout simplement que cet organe existe pour qu'on puisse identifier les problèmes et faire remonter les projets et pouvoir justement échelonner cela, hiérarchiser tout cela pour arriver, au final, à quelque chose de cohérent. Et vraiment qu'on puisse aussi prendre en compte le public étudiant dans la réflexion globale du numérique. Ce sont quand même des usagers, finalement, de tous les outils qu'on va mettre en œuvre. Et qu'on ne les oublie pas dans le processus de réflexion au niveau de la stratégie du numérique.

Le Président.- Tout à fait. Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- J'ai deux ou trois petites remarques techniques mais j'ai laissé la discussion se dérouler dès le début mais je voulais signaler combien la sécurité informatique est importante. Vous trouverez sur le site Internet de la revue *L'Usine nouvelle* une information que j'ai trouvée hier, qui est toute fraîche, que les grandes entreprises mettent en moyenne 205 jours pour détecter qu'elles ont été hackées, c'est-à-dire que des personnes extérieures sont entrées dans le système informatique, ont lu des données, ont dérobé des données, etc. 205 jours. C'est pour dire combien il est vital de renforcer la sécurité informatique. C'est énorme. Certaines

entreprises découvrent plusieurs années après que des gens lisent à livre ouvert dans leur système d'information.

Deuxième point, Alain, peux-tu repasser le petit tableau ? Le petit diagramme. Avant... Ici, je pense que quand tu dis « non », cela veut dire « projet refusé » et « oui », « projet accepté ».

M. Tabard.- Oui.

M. de Mesnard.- C'est comme cela qu'il faut le comprendre. D'accord. On peut peut-être juste modifier dans le diagramme.

Dernière petite remarque technique. Dans la liste des projets, en général, on le sait en management, on constate que 80 % des projets ne représentent que 20 % des coûts totaux, par exemple, mais que 20 % des projets représentent 80 % des coûts. Il est donc important que le comité hiérarchise, non pas les petits projets parce qu'ils ne sont pas importants, mais parce qu'ils vont représenter uniquement en masse, même tous ensemble, une petite part des coûts. Donc pour ces projets, effectivement, on peut aller un peu plus vite.

Le Président.- Merci, Louis, pour ces remarques. D'autres questions ou remarques sur ce projet ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Sur la composition, mais c'est pour revenir sur ce que disait M. Brault. C'est vrai qu'il apparaît deux étudiants. Ne serait-il pas plus opportun de mettre la fonction précise de ces étudiants ? Si, d'ailleurs, il y avait un chargé de mission étudiant sur ces aspects, il serait peut-être bien de le mentionner directement plutôt que de mettre « deux étudiants », ce qui effectivement met en avant certains titres, on va dire. Cela rejoint aussi ce que disait Jean-Emmanuel.

M. Tabard.- Oui, pas de problème. Je l'ai effacé hier soir. C'était marqué « chargé de mission » entre parenthèses. Je me suis dit qu'on n'allait pas le proposer d'emblée comme cela et qu'on en discuterait ensemble.

M. Pellenard.- Si des missions sont bien définies pour les étudiants, cela simplifierait peut-être la procédure.

M. Tabard.- On progresse dans la composition de ce comité pour arriver, bien sûr, au listing des personnes qui vont composer ce comité et on en partage, bien sûr, les choix.

Le Président.- *In fine*, de toute façon, le CA est décisionnaire. C'est ce que l'on fait aujourd'hui. Si on le présente aujourd'hui, c'est précisément pour qu'on puisse la faire évoluer. Donc on pourrait dire « deux étudiants dont l'étudiant chargé de mission Numérique », ce qui laisse la possibilité, et « désigné par le conseil d'administration ». Cela te va comme cela, Alain ? Ça marche ?

M. Tabard.- Aucune objection.

Le président.- Très bien. D'autres questions ? C'est bien ? Cédric Clerc.

M. Clerc.- A titre d'information, au niveau RMSI, est-il prévu d'avoir quelqu'un qui occupe ces missions dans le futur ou en reste-t-on là ?

Le Président.- Pour l'instant, il n'y a pas de vide puisque Marie-Ange Rito reprend cette mission. Comme le dit Alain, ce n'est pas une solution absolument idéale puisque le fait que celui qui est opérateur de la mise en œuvre soit également celui qui évalue les systèmes de sécurité n'est pas forcément la situation idéale mais quand même la fonction est assurée. Il n'y a pas de difficulté.

Par ailleurs, on est en train de lancer un audit organisationnel sur l'ensemble de nos fonctions numériques qui va nous permettre précisément d'avoir un regard extérieur très large sur l'ensemble des aspects, y compris de sécurité. Avant de faire des recrutements, j'attends d'avoir précisément le résultat de cet audit organisationnel sur les fonctions. En attendant, Marie-Ange Rito va, et c'est logique, assurer cette fonction.

Vous avez bien compris que c'est moi qui présiderai, en tout cas jusqu'à la fin de mon mandat, ce comité « Stratégie du numérique » parce que je pense que l'on arrive à une période, et Alain a beaucoup œuvré pour m'en convaincre, où clairement ces enjeux sur le numérique vont innover toute l'université dans toutes ses fonctions. Or il faut qu'on arrive à les positionner au meilleur niveau décisionnel de l'établissement.

Pour l'instant, les choses vont se réorganiser comme cela. Très honnêtement, on est plutôt bien positionné par rapport à d'autres établissements. Il n'y a pas de risque.

D'autres remarques ? Tout le monde s'est exprimé ? Alain ?

M. Tabard.- Si je peux ajouter un petit mot sur la sécurité de l'information. Quand je disais que cela devenait une mission à part entière, la sécurité de l'information aujourd'hui, outre l'aspect information matérielle et immatérielle, recouvre à la fois la sécurité informatique, bien sûr, mais également la sécurité ressources humaines et toute la partie contrôle d'accès physique.

Côté sécurité RH, donc tout ce qui est mouvements, recrutements, entrées, sorties, sur notre campus, dans nos laboratoires, c'est une partie qui devient de plus en plus importante et en particulier pour nos laboratoires classifiés « zone à régime restrictif ». Cette partie protection du patrimoine scientifique et technique devient quelque chose d'assez important. On ne l'a pas laissée de côté puisque cette partie sera reprise de manière intégrale par le pôle Recherche. C'est donc déjà une partie qui va continuer. Cela est assez logique puisque le pôle Recherche est évidemment proche de nos laboratoires de recherche les plus sensibles. On en a complètement conscience. Il n'y aura pas de rupture d'activité. Il y a une continuité d'activité avec un petit bémol sur cette évolution que l'on avait mise en place et que l'on souhaite, bien sûr, poursuivre le plus rapidement possible, avec la séparation maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Le Président.- D'autres interventions ou d'autres questions ? Si nous avons fait le tour de la question et que chacun s'est exprimé, je vais vous faire une proposition pour tenir compte de la proposition qu'a faite Jean-Emmanuel Rollin qui serait d'ajouter au comité, qui fait 20 membres... On avait aussi voulu le limiter. Mais qu'on ajoute un représentant des personnels techniques et informatiques désigné par le conseil d'administration. C'est-à-dire qu'on n'ajoute pas un BIATSS pour ajouter un BIATSS mais, effectivement, vous avez raison, on a quand même un

grand nombre de personnels techniques et informatiques dans cet établissement. Que l'un d'entre eux siège au comité stratégique serait, effectivement, un apport et un regard complémentaires. Donc on pourrait, Alain, si tu en es d'accord, faire cette proposition. On proposerait qu'il soit désigné formellement par le conseil d'administration.

Cela serait-il une solution qui pourrait permettre d'atteindre un équilibre satisfaisant pour tout le monde ? Monsieur Rollin, cela répond-il à votre attente ?

M. Rollin.- Oui, tout à fait. Je ne demande pas que ce soit quelque chose de paritaire ou quoi que ce soit. Je demandais simplement qu'au moins un représentant des personnels BIATSS y soit...

Le Président.- Je comprends.

M. Rollin.- ...Notamment, j'ai bien entendu Monsieur Tabard nous dire que surtout les informaticiens allaient beaucoup plus maintenant travailler en projet, qu'il y avait une réorientation qui se faisait en projet. Il était quand même intéressant que les personnels BIATSS puissent apporter leur voix par rapport à cela. Une personne me convient tout à fait.

Le Président.- Je propose donc que l'on ajoute « un représentant des personnels techniques et informatiques qui sera désigné par le CA ».

Moyennant ceci, je vous propose d'approuver la mise en place de ce comité « Stratégie du numérique » avec ces missions, cette composition telle qu'on vient de la définir et l'ensemble des compétences qui vous ont été présentées dans les documents préparatoires.

Y a-t-il des oppositions à cette évolution vers ce comité « Stratégie du numérique » ainsi défini ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (21 voix pour)

Merci beaucoup. Merci, Alain, de nous avoir permis d'atteindre ce consensus.

VI) Questions financières

Le Président.- Nous allons pouvoir aborder maintenant les questions financières qui sont un point majeur de notre ordre du jour et que l'on va présenter en trois temps principaux.

On va tout d'abord avoir une présentation du rapport des commissaires aux comptes qui travaillent avec nous depuis plusieurs années à auditer nos comptes.

Une présentation... Non ? C'est vous qui commencez, Pascal ?

M. Jobard.- Je présente d'abord le compte financier et les commissaires aux comptes donnent leur opinion.

Le Président.- Très bien. D'accord. Donc Pascal Jobard commence par présenter le compte financier puis les commissaires aux comptes donneront leur

opinion. Ensuite, Sylvie Gigarel et Dominique Delmas feront un focus plus stratégique sur les grands équilibres financiers tels qu'ils découlent de ce compte financier de l'année 2014.

Pascal, c'est vous qui commencez.

1. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et compte financier 2014

M. Jobard.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vais donc vous présenter le compte financier 2014 de l'université.

Le vote du compte financier 2014 constitue le troisième et dernier temps fort du calendrier budgétaire puisque l'année budgétaire commence toujours par le vote du budget primitif. Il est intervenu en décembre 2013.

Ensuite, il y a eu trois budgets rectificatifs, le BR1 en avril 2014 et le BR2 en juillet 2014 et le BR3 en octobre 2014.

Aujourd'hui c'est l'ultime étape pour clôturer cette année 2014 avec le vote du compte financier.

2014 est le cinquième exercice de certification des comptes. Le passage de l'université de Bourgogne aux responsabilités et compétences élargies (RCE), depuis le 1^{er} janvier 2010, implique au plan financier que ses comptes soient certifiés.

En 2013, les commissaires aux comptes avaient émis la réserve suivante : absence d'inventaire physique des biens meubles comptabilisés au bilan. C'était la dernière réserve que l'on avait puisque l'année auparavant, on en avait trois. On part donc avec cette réserve.

Quels ont été les faits marquants de l'exercice 2014 ? Déjà des évolutions importantes au niveau du patrimoine de l'université avec la mise en service du bâtiment Médecine B3 pour une valeur de 9 436 000 euros et aussi la sortie du bâtiment Epicure, lequel n'est plus affecté à l'université, suite à la délibération du 18 décembre 2013 prise par le conseil d'administration, et l'avenant du 19 juin 2014 à la convention d'utilisation du 15 mars 2012, qui acte une sortie du patrimoine de l'université de ce fameux bâtiment Epicure au profit d'AgroSup, établissement public constitué en 2009 par le regroupement de l'ENESAD et de ENSBANA, composantes de l'université, par un décret de 2009.

Une petite précision sur ce décret de 2009. Il indiquait dans son article 22 que les biens, droits et obligations de ces deux établissements devaient donc revenir au nouvel organisme créé, AgroSup.

En 2013, vous avez pris une délibération actant le fait que le bâtiment Epicure ne faisait plus partie du patrimoine comptable de l'université. Cette délibération a été approuvée par l'avenant du 19 juin 2014 à la convention d'utilisation. C'est la fameuse convention qui est prise par... Elle est tripartite. Elle est préparée par les domaines, signée par le Président en présence du préfet, pour la mise à disposition des biens de l'université. C'est un des événements importants.

Il faut savoir que des travaux sont actuellement en cours sur ce bâtiment dans le cadre du CPER 2007-2013. Ces travaux ont été lancés avant ce transfert comptable. Il nous appartiendra donc en 2015, lorsque les travaux seront terminés, de nous rapprocher d'AgroSup pour établir les conditions de transfert de ce bâtiment. Tout au moins, de la valeur des travaux qui ont été effectués. Il faut savoir que ce sont des travaux qui ont été décidés pour un montant de 3 200 000 euros. Ils sont financés à 100 % par plusieurs financeurs en fonds propres de l'Etat, la Région

Bourgogne qui a financé, et également le FEDER. Normalement, cette opération devrait être blanche pour l'université puisqu'en principe, nous devons entrer dans nos fonds. Il ne devrait pas y avoir de soule à payer par AgroSup, sauf accord contraire.

Autre fait marquant de l'exercice 2014, c'est la mise en application de l'instruction comptable du 20 novembre qui a effectué des modifications sur la comptabilisation des subventions, notamment celles qui sont soumises à justification et qui doivent être comptabilisées à hauteur des dépenses effectivement réalisées.

Jusqu'à maintenant, quand on avait la notification d'une subvention pour des travaux de n'importe quelle nature, c'est-à-dire aussi bien de l'investissement que des contrats recherche, on titrait la subvention à hauteur de la notification. Cela voulait dire que l'on titrait à hauteur d'un montant qui était parfois bien supérieur dans l'année au montant des dépenses réellement réalisées. Maintenant, la nouvelle instruction nous oblige à ne titrer le montant des subventions qu'à hauteur des dépenses réellement réalisées.

Sur 2014, nous avons donc eu à retraiter ou, tout du moins, à modifier certaines comptabilisations. Cela veut dire que nous avons reclassé temporairement des subventions encaissées pour 2 350 000 euros au passif d'exploitation et non plus dans les capitaux propres comme antérieurement.

Nous avons fait le choix de ne pas faire une application rétroactive pour les subventions encaissées antérieurement pour des raisons techniques et pour des raisons de temps également parce que cela aurait représenté un très gros travail et on avait aussi un problème de crédits budgétaires. On a quand même évalué rapidement cette subvention de l'ordre de 2 666 000 euros en matière d'investissement et 641 000 euros, c'est une base statistique, sur le financement des comptes des programmes de recherche. Cela signifie qu'environ 3 millions d'euros sont actuellement temporairement dans le fonds de roulement alors que, normalement, ils ne devraient pas s'y trouver. Mais au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ces capitaux seront justifiés dans le fonds de roulement.

Nous avons eu, comme d'autres années, plusieurs corrections d'erreurs sur le bilan d'entrée. Elles sont détaillées dans l'annexe que vous avez eue. Elles ont pour principale conséquence de faire jouer un petit peu le report à nouveau. Nous avons eu des régularisations de produits à recevoir, constatés par erreur en 2013, à hauteur de 322 000 euros. Par contre, nous avons eu à titrer des recettes sur un programme FASTQUAST qui avait été omis sur 2013 et que nous avons donc réintégré pour 1 128 000 euros. Par contre, nous avons dû réintégrer des charges insuffisamment comptabilisées sur l'exercice 2013 à hauteur des charges à payer sur les congés payés pour les personnels BIATSS à hauteur de 1 065 000 euros et aussi des charges sur la régularisation des heures complémentaires des vacataires pour 744 000 euros. Globalement, tout cela nous fait un bilan d'environ 1 million d'euros qu'on a donc dû retirer, avec l'accord des commissaires aux comptes, bien entendu, du compte 110. Cela a donc une certaine incidence sur la diminution du fonds de roulement comme je vous l'expliquerai un petit peu plus tard.

Maintenant, j'en arrive à la synthèse des résultats. Pour l'université, 2014 nous donne :

- un résultat excédentaire mais en diminution par rapport à 2013,
- une capacité d'autofinancement en progression par rapport à 2013,
- un fonds de roulement suffisant mais en diminution par rapport à 2013, et
- une trésorerie en augmentation.

Le résultat de 2014 est un excédent de 1 938 817,55 euros. Donc le compte de résultat reprend l'ensemble des produits nets et des charges nettes enregistrés au cours de l'exercice 2014 et, ensuite, on détermine le solde qui constitue le résultat de l'établissement.

Le compte financier 2014 fait apparaître des charges de fonctionnement de 230 334 308,26 euros. C'est peut-être un peu petit, c'est la troisième colonne, 2014, au niveau des dépenses. Les produits de fonctionnement s'élèvent à 232 273 125,81 euros. Cela nous donne donc un résultat de 1 938 817,55 euros.

Ce résultat est en diminution de 32 % par comparaison avec celui de l'exercice précédent qui s'inscrivait déjà en baisse par rapport à celui de 2012 qui était légèrement au-dessus de celui de 2011. Vous avez les quatre années budgétaires, 2011, 2012, 2013, 2014 :

- 2011 : résultat positif de 3 763 000 euros,
- 2012 : 4 623 000 euros,
- 2013 : 2 853 000 euros, et
- 2014 : 1 939 000 euros, parce qu'on arrondit en kiloeuros.

Quels ont été les chiffres-clés en matière de dépenses ? Au niveau de 2014, le gros chapitre est surtout celui des charges de personnel. Il est d'un montant de 182 605 639 euros. Il comprend le chapitre 64 pour 180 436 268 euros plus une partie de l'article 633 pour 2 169 371 euros. Ce sont principalement les versements FNAL et les versements transports.

Globalement, au niveau des comptes, c'est une augmentation de 0,26 % par rapport à 2013 où on avait un montant de 182 138 281 euros.

Si l'on prend la proportion des charges de personnel dans les charges totales, vous voyez que cela représente 79 % des charges totales. Cela varie très peu d'une année à l'autre. Cela tourne autour de 78,5 et 79,5. On n'atteint pas encore les 80 %.

L'autre chapitre important, ce sont les autres charges courantes que l'on regroupe sur les chapitres 60, 61 et 62. Elles comprennent les fluides, la maintenance, l'entretien. Enfin, toutes les dépenses courantes de l'université.

Ces dépenses se sont élevées à un montant global de 26 705 179 euros. Cela représente 11,59 % des charges totales qui sont en baisse de 7,30 % par comparaison à l'année précédente où elles s'élevaient à 28 809 516 euros en 2013, soit 12,45 % des dépenses. On peut penser que cette diminution est due à une certaine rationalisation des dépenses de fonctionnement réalisées en 2014.

L'autre gros poste de cette section de fonctionnement en dépenses, c'est, bien sûr, l'amortissement et les provisions sur le chapitre 68, d'un montant total de 15 305 506 euros. Sachant que les amortissements représentent 14 614 000 euros. C'est beaucoup plus qu'en 2013 puisque c'était 13 356 000 euros. Et les provisions pour 690 817 euros, c'est également beaucoup plus qu'en 2013 où elles n'étaient qu'à 332 714 euros.

Voilà déjà pour les dépenses de fonctionnement.

Les recettes, pareil. Le flash des recettes. Un gros chapitre, c'est le chapitre 74 qui reprend les subventions d'exploitation.

Dedans, on a tous nos partenaires, c'est-à-dire, bien sûr, l'Etat avec la subvention du ministère qui a été comptabilisée pour 186 760 478 euros en 2014. Pour mémoire, en 2013, c'était 186 182 406 euros. Les 187 125 000, c'est un peu plus élevé mais c'est le même compte qui recense aussi d'autres versements ponctuels effectués par l'Etat.

Vous ne l'avez pas sur le slide mais sachez que la Région Bourgogne nous a versé quand même des fonds pour 4 770 000 euros.

Des subventions de l'Union européenne pour 3 283 000 euros.

Sachez que la Région Bourgogne, c'est 4 770 000, alors qu'en 2013, c'était 6 900 000 euros. Il y a donc une diminution de la participation de la Région.

Autre bonne nouvelle aussi, c'est le montant constaté pour la taxe d'apprentissage encaissée en 2014 pour 2 427 202 euros, en hausse de 5,61 % par rapport au montant encaissé de l'année précédente qui était de 2 298 200 euros.

Quelques indications sur le chapitre 70 qui recense les ressources propres parmi lesquelles les droits d'inscription qui sont comptabilisés pour 4 709 147 euros. Ils sont en diminution par rapport à 2013. Ils étaient de 4 941 446. Cela est surtout dû aux droits universitaires qui ont baissé en 2014 par rapport à 2013 parce que les droits de scolarité ont connu une évolution inverse. Ils étaient à 4 015 000 euros en 2013 et ils sont à 4 109 000 euros en 2014. Les droits universitaires, 926 000 en 2013 et 600 000 en 2014.

Les prestations de recherche pour 1 248 798 euros, également en net repli par rapport à 2013 où elles étaient à 1 721 772 euros.

La formation continue, elle, par contre, est en hausse pour 5 432 688 euros au lieu de 5 000 306 euros pour l'exercice précédent.

On notera aussi une recette de TVA encaissée au compte 7782 pour 463 354 euros.

Voilà pour les chiffres-clés de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes.

Il faut également faire le point sur les provisions. Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges identifiés à la clôture de l'exercice dans leur objet dont la réalisation est incertaine mais que des événements survenus en cours rendent probables.

A la clôture de l'exercice 2014, les provisions suivantes sont constituées pour un montant total de 1 890 817 euros contre 1 778 689 pour l'exercice précédent. Je vais vous donner le détail.

On n'a pas retouché les provisions pour les dépréciations des créances clients. Elles étaient à 850 000 euros fin 2013 et également en 2012. On les maintient à la même somme, à 850 000 euros, en 2014.

On a aussi des provisions pour les dépréciations des titres de participation. Elles avaient été inscrites en 2011 pour garantir les titres que l'université avait dans la filiale Welience. Du fait de la transformation de la filiale en SATT, la SATT est devenue une société anonyme avec d'autres actionnaires mais ses perspectives de résultats dans les années ultérieures, plutôt déficitaires, nous incitent à conserver cette provision à titre de prudence. Nous n'avons donc pas retouché cette provision que l'on avait pour 350 000 euros.

Une provision pour les comptes épargne temps que l'on fixe à 690 817 euros. Conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 relative à la comptabilisation des passifs sociaux, l'université est obligée de recalculer ses provisions sur stock des comptes épargne temps non monétisables en modifiant son calcul du coût moyen journalier afin que celui-ci soit conforme à la nouvelle instruction. Auparavant, on calculait nos provisions sur une base de 365 jours. Maintenant, on est obligé de la calculer sur une base de 202 jours qui correspondent vraiment au nombre de jours réellement travaillés. C'est-à-dire que l'on enlève déjà 104 samedis et dimanches plus les jours de congés. On arrive donc à 202 jours, ce qui augmente forcément nos provisions.

Egalement, pour les amortissements. On va vous demander de prendre une délibération pour mettre à jour le tableau des durées d'amortissement pour une raison toute simple. On a eu en 2014 une dépense que l'on n'avait pas l'habitude d'avoir, c'est-à-dire des travaux d'agencements ou d'aménagements et de terrains bâtis que l'on a comptabilisés sur le compte 21256. Cela concerne principalement des travaux d'une raquette de bus ou de tram, faite en collaboration avec le Grand Dijon. Le coût pour l'université était de 250 000 euros. On est obligé d'amortir cette dépense. Il faut donc avoir une durée d'amortissement décidée par le conseil d'administration pour pouvoir amortir cette dépense. On vous demande donc une mise à jour de la dernière délibération qui avait fixé cette cadence des durées d'amortissement qui remontait à 2010.

M. Dereux.- Sur ce même sujet... Je souhaite intervenir sur ces durées d'amortissement tant qu'on est dessus. Si on peut remettre le tableau. On voit quand même que l'on est sur un schéma où pour les instruments scientifiques, on fait des amortissements sur dix ans, c'est cela ?

Dans certaines circonstances, ce règlement nous est défavorable. Notamment pour les projets européens voire les projets ANR maintenant. J'ai déjà attiré l'attention là-dessus dans des délibérations du CA, celles que vous citez qui datent de 2010, je crois. Il faut savoir qu'il y a des institutions qui sont nos concurrents et qui ont un mode plus souple de ces délais d'amortissement, c'est-à-dire qu'ils permettent l'amortissement par projet. Par exemple, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne agit de cette façon. C'est simplement une question de politique interne de l'établissement. Cela n'a rien à voir, d'après ce que je comprends, puisqu'on doit se mettre d'accord là-dessus, avec des directives quelles qu'elles soient.

Je m'explique. Je prends un exemple. Si j'ai un projet européen, j'achète un équipement, on va prendre des chiffres ronds, à 100 000 euros. Avec ce règlement, on doit amortir 10 %. Cela nous prend dix ans. Donc la durée d'éligibilité de l'amortissement est sur dix ans, sauf que la durée d'éligibilité pour reporter le coût sur le projet n'est que de trois ans. Donc finalement, je ne reporte que 30 % alors que si on avait un règlement interne qui autorise de choisir entre amortissement sur dix ans et amortissement par projet, ce que font nos amis suisses, dans ce cas-là, eux, hop ! Amortissement par projet. Ils reportent tout à la Commission et bingo. Et nous, on se retrouve avec un équipement qui potentiellement ne va probablement ne servir qu'à ce projet mais on va pouvoir reporter tout le coût sur le projet et devoir faire les équilibristes pour imaginer comment on va l'amortir après.

Je souhaite donc que sur cet aspect, on ait une réflexion un peu plus pragmatique. Il y a des exemples que je viens de vous citer qui ne sont pas très loin de chez nous où ils ne s'embêtent pas. Ils laissent la possibilité au gré des circonstances de décider si un équipement scientifique ou autre est amorti par projet ou non, parce que le règlement de la Commission européenne est de vous dire « je signe tous les mois des feuilles de taux d'utilisation d'équipement et ces feuilles de taux d'utilisation d'équipement seront limitées à la durée du projet ».

Le Président.- Merci, Alain, pour ces précisions. Sylvie, vous vouliez intervenir. Je vous sentais vous lancer.

Mme Gigarel.- En fait, l'amortissement d'un bien est déterminé en fonction de sa durée économique et pas en fonction de ce que l'on va recevoir comme

subvention ou comment on va pouvoir l'intégrer dans un contrat de recherche. Il sera donc difficile de vous laisser choisir entre l'amortissement par projet ou l'amortissement tel qu'il a été défini à l'université. Par contre, peut-être serait-il opportun, effectivement, d'essayer de revoir toute notre politique d'amortissement pour essayer de trouver des durées qui puissent se rapprocher le plus possible de ce qui est pratiqué au niveau des contrats de recherche. Mais on ne peut pas avoir pour un même type de bien deux durées d'amortissement différentes. Cela n'est pas possible.

M. Dereux.- Mais qu'est-ce qui vous dit que ce n'est pas possible ?

M. Buisson.- Une petite précision sur ce que dit la norme...

M. de Mesnard.- Il faut prendre un micro. Venez parler ici.

M. Jobard.- Mettez-vous à ma place.

M. Buisson.- Une précision sur ce que dit la norme en la matière. La norme dit effectivement que tout bien doit être amorti sur sa durée probable de vie économique. Par contre, si on peut démontrer que certains investissements sont faits de manière spécifique, dédiés à un projet et seront mis au rebut à la fin du projet, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas rester dix ans utilisés par l'université, dans ce cas-là, on peut, le cas échéant, moduler. Mais encore faut-il réussir à démontrer que dès l'origine, ils seront dédiés exclusivement au projet et qu'on les met à la casse au bout de trois ans et que l'on ne veut pas les utiliser pour autre chose pendant les dix ans qui suivent. Donc je suis d'accord avec vous sur le fait que peut-être que dans certains cas, il conviendrait d'adapter la règle pour se dire, de manière générale, dix ans, mais quelques acquisitions spécifiquement dédiées à un projet de recherche n'auront une durée de vie que de trois ans parce qu'au bout de trois ans, de toute façon, on ne pourra plus les utiliser, on n'en a rien à en faire, et donc on amortit sur trois ans dans ce cas-là. Mais cela veut dire qu'il faudra faire un suivi très précis, investissement par investissement, pour soit la règle générale soit la règle particulière de chaque projet de recherche.

M. Dereux.- Oui... Bon. J'entends bien la norme telle que vous le dites. Ce que je constate, c'est que nos concurrents étrangers ne sont pas embêtés comme nous sommes embêtés. Donc c'est quand même assez frustrant.

Ceci dit, dans la plupart des projets européens, si on achète des équipements, en général ce n'est pas le même genre d'investissements que ceux qu'on demande à la Région qui, eux, sont des investissements qui ne sont pas dédiés à des projets spécifiques, limités dans le temps, mais qui contribuent à l'infrastructure de plateformes. Quand ce sont des équipements dédiés à des projets, il est clair que la plupart du temps, à la fin du projet, ils n'en auront pas l'usage parce que les personnels qui seront intervenus, qui auront travaillé sur ce projet, en général, sont payés aussi sur la base du projet et des CDD et que l'opération est terminée à ce moment-là. On n'a même plus la capacité d'assumer la mise en œuvre de ce type d'équipement qui, en général, quand ce sont des équipements projet, à la fin du projet, ne trouvent pas d'autres usages. En tout cas, c'est comme cela dans mon labo.

Mme Gigarel.- C'est une sortie d'actif.

M. Dereux.- On ne fait pas beaucoup de sorties d'actif parce que, je vais prendre un mot poli, c'est extrêmement pénible à faire mais s'il faut, il faut. En tout cas, on se trouve quand même dans des situations où il faut continuer à amortir des équipements dédiés à un projet dix ans après, alors que le projet est terminé et que probablement l'équipement lui-même a une valeur dans le contexte du projet même, si vous voulez. On ne trouvera pas à le réutiliser de façon, on va dire, raisonnable dans un autre contexte. Je pense que cette possibilité devrait au moins exister.

M. de Mesnard.- Les économistes parlent d'investissements spécifiques, c'est-à-dire qu'ils n'ont de valeur que par rapport à un autre investissement. Donc je pense que si tu peux démontrer que ton investissement n'a vraiment plus de valeur, mais comme on le dit, après il faut le sortir de l'inventaire immédiatement. Ce n'est pas toujours facile.

M. Dereux.- Des sorties d'inventaire, on en pratique mais évidemment, elles ne sont faites au minimum qu'au bout de dix ans mais parce que je n'ai jamais la possibilité d'avoir ceci puisque ce n'est pas inscrit dans notre politique.

Le Président.- Vous voulez intervenir, Monsieur ?

M. Buisson.- Sur l'inventaire, on en parlera tout à l'heure, mais simplement vous dire que la norme française est conforme aux normes internationales. Alors, je ne sais pas ce que fait l'Institut polytechnique de Lausanne et si ses comptes sont certifiés par ses auditeurs mais, normalement, les normes suisses sont assez proches aussi des normes internationales.

Le Président.- Il faut qu'on étudie cette situation. Peut-être qu'il y a un nombre très limité de situations qui entrent dans ce cadre parce que des investissements pour lesquels on a un niveau de désuétude technologique tel qu'au bout de trois ans, ils sont définitivement hors de possibilité d'utilisation, cela ne doit quand même pas être si fréquent que cela.

M. Dereux.- J'ai plusieurs exemples. Il y a certains types de boîtes à gants qui, une fois qu'elles auront été utilisées dans certains contextes, il y a plus d'une personne qui va dire « moi, elles sont polluées, je ne vais pas les réutiliser dans un autre projet ». C'est ce genre de choses. On a certains équipements, effectivement, qui, quand ils ont été utilisés avec un certain type de matériau, si les projets qui sont liés à ce type de matériau sont arrêtés, il y a de la contamination, pas nécessairement biologique, mais on va dire une contamination chimique qui fait que le matériel n'est pas nécessairement réutilisable. Il n'y a pas que les durées de trois ans. Il y a des projets qui en font quatre ou cinq aussi. Le problème ne se pose pas que pour les projets de très courte durée.

M. de Mesnard.- Mais Alain, précisément, dans ce cas-là, tes équipements n'ont plus de valeur à la fin du projet. Ils sont contaminés...

M. Dereux.- Oui mais nous, ils sont comptés pour dix ans.

M. de Mesnard.- Ils ne sont même pas revendables d'occasion.

M. Dereux.- Non. En général, c'est du rebut. C'est le mot que Monsieur utilise. Mais les circonstances actuelles font qu'on ne peut pas reporter le coût complet d'un achat de ce type avec le règlement interne que nous avons.

M. Buisson.- Que ce soit à l'inventaire physique des immobilisations, on en parlera tout à l'heure, permettra déjà de faire le point sur l'existant et permettra ensuite dans son suivi et sa mise en œuvre de pister justement les durées les plus adaptées, s'il faut remettre en cause cette durée de dix ans. Mais comme je le disais, on peut aussi réfléchir sur une procédure, mais là, c'est aux services de l'université de le faire et pas à nous en tant que commissaires aux comptes, permettant de pister les investissements spécifiques à certains projets et, là, d'adapter les durées à la durée des projets, en fait. Si vous arrivez à le faire, la norme est ouverte sur ce sujet. La norme dit même que si un actif qu'on a éventuellement amorti sur dix ans devient obsolète au bout de trois ans, à la troisième année, on fait une dépréciation exceptionnelle pour le ramener en valeur zéro. Donc on supporte sur la troisième année la totalité de la dépréciation, le cas échéant. Donc c'est bien de se dire, effectivement, « je dois être le plus proche possible de sa durée de vie économique réelle ».

M. de Mesnard.- Une question à tous les spécialistes. A-t-on le droit de pratiquer l'amortissement accéléré ? Parce que là, c'est de l'amortissement linéaire, si j'ai bien compris, à dix ans, on fait 1/10^e chaque année. Aura-t-on le droit de pratiquer un amortissement accéléré, ce qui fait qu'il ne reste plus grand-chose ? C'est une question de bétotien.

M. Buisson.- L'amortissement accéléré est uniquement une option fiscale. Dans la mesure où l'université n'est pas fiscalisée, cette pratique n'est que dans une logique fiscale. Donc là, effectivement, on ne peut le faire que sur la durée de vie réelle.

M. de Mesnard.- D'accord. Merci de la réponse.

Le Président.- Très bien. En tout cas, je vous propose que l'on ouvre ce chantier pour l'année prochaine car, au bout du compte, on s'appauvrit en faisant cela. Je propose donc qu'on ouvre...

M. Dereux.- J'interviens peut-être anticipativement par rapport à ce que les auditeurs vont nous dire sur les inventaires mais dans notre labo, il y en a et je ne crois pas que cela remonte de façon suffisamment organisée en centrale, ce genre d'information. J'espère que cela viendra un jour mais...

Le Président.- Très bien. On continue, Monsieur Jobard.

M. Jobard.- On va donc parler un petit peu de la capacité d'autofinancement. Elle mesure la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance. Elle intègre l'ensemble des opérations qui génèrent un flux de trésorerie. Elle se calcule surtout à partir du résultat de fonctionnement et nécessite un retraitement des opérations qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements, c'est-à-dire les dotations

aux amortissements et provisions, neutralisation des subventions d'équipement. Donc elle permet de financer et de renouveler les investissements sur ses fonds propres, c'est-à-dire les moyens que l'université peut avoir pour financer ses investissements sans subvention.

La capacité d'autofinancement sur 2014 est en progression par comparaison avec son niveau constaté à la clôture de l'exercice 2013 où elle n'était que de 4 901 732 euros. Là, elle est à 5 710 545. Mais elle ne retrouve pas son niveau constaté en 2011 où elle se situait à 6 363 000 euros et surtout pas non plus celui de 2012 où elle était un niveau très haut, à 9 202 000 euros.

En raison de la diminution du résultat, l'évolution favorable du niveau de la CAF s'explique principalement par la progression de l'amortissement sur 2014. Vous avez les éléments comparatifs de la CAF sur la période 2011-2014. C'est ce que je vous ai donc dit :

- 6 363 532 en 2011,
- 9 202 364 en 2012,
- 4 901 732 en 2013, et
- 5 710 545 en 2014.

Que fait-on de cette CAF ? Ce qu'on en a fait en 2014 nous a permis de venir financer les dépenses d'investissement qui se sont élevées globalement à 15 959 624,16 euros. Ce sont principalement des travaux ou des acquisitions :

- des logiciels pour 315 600 euros,
- les fameux agencements de 250 000 euros,
- les constructions pour 308 678,76 euros,
- du matériel pour 3 939 807,39 euros,
- des collections qui sont surtout liées à la bibliothèque, pour 39 468 euros,
- les autres matériels, 1 963 646,79 euros, et
- ce que l'on appelle les immobilisations en cours, c'est-à-dire les travaux, pour 8 764 466,67 euros. Les travaux, c'est très visible actuellement avec la restructuration de l'esplanade Erasme, la construction du Data Center et d'autres projets.

Vous avez aussi en dépenses des annulations de subventions mais cela c'est pour des opérations budgétaires que l'on est obligé de passer en dépenses quand on retouche des subventions encaissées les années précédentes et pour lesquelles soit on a trop titré soit le financeur nous demande le reversement.

Ces opérations ont été financées de la manière suivante :

- montant de subventions : 5 746 516 euros,
- quelques cessions d'actifs : 17 906 euros,
- surtout la CAF : 5 710 545 euros, c'est-à-dire le surplus dégagé par le fonctionnement courant de l'université,
- et, bien entendu, un prélèvement sur le fonds de roulement pour 4 482 522 euros. C'est la raison pour laquelle je vous annonçais que le fonds de roulement fin 2014 était en diminution.

Parmi les travaux et les acquisitions, on notera, par exemple, l'acquisition d'un diffractomètre de rayons X pour 282 728,40 euros. Ce sont les dépenses les plus importantes.

Sur l'informatique, on a eu des clusters de calcul pour 54 999 euros.

On a eu des équipements pédagogiques au Creusot, pour 38 844 euros.

Voilà pour l'investissement.

Le fonds de roulement, c'est la différence entre les ressources stables et les emplois stables à la clôture de l'exercice. Il traduit donc les marges de manœuvre dont dispose l'université sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Au 31/12/2014, nous avons un fonds de roulement qui s'élève à 40 292 170 euros. Il est en diminution par rapport à 2013 puisqu'il s'élevait à plus de 45 777 000 euros.

Pourquoi a-t-on une diminution du fonds de roulement ? Déjà, ce que je vous ai expliqué au niveau des dépenses d'équipement. On a dû prélever 4 482 000 euros pour financer les dépenses d'investissement en 2014.

Les corrections sur balance d'entrée avec l'incidence sur le compte 110 ont également une incidence sur le fonds de roulement puisqu'elles le font diminuer de 1 003 000 euros. Cela explique que l'on retrouve un fonds de roulement au 31 décembre 2014 de 40 292 000 euros.

Le fonds de roulement doit permettre de faire face aux aléas de la gestion quotidienne tels que le décalage entre encaissements et décaissements. Rapporté aux charges décaissables de 214 000 608 euros, c'est tout ce que l'on a vu tout à l'heure moins les dotations aux amortissements et les charges exceptionnelles, qui représente environ 596 000 euros/jour, on peut considérer que l'établissement à une trésorerie nécessaire pour couvrir 67 jours de son fonctionnement courant. C'est-à-dire que le fonds de roulement permet de couvrir 67 jours de son fonctionnement courant, payes comprises.

Cette donnée est en retrait par comparaison à 2013 où elle s'établissait à 79 jours. Après, il y a des normes fixées par l'Etat. Je crois que c'est 30 jours mais cela peut varier. Donc une situation relativement saine, avec un fonds de roulement en diminution mais...

La trésorerie. C'est ce qui nous permet de payer les salaires et les dépenses courantes. Vous voyez qu'elle évolue en dents de scie. Elle est essentiellement impactée en dépenses par le décaissement mensuel des payes et aussi par les autres dépenses, mais aussi en recettes par les encaissements trimestriels de la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au 31/12/2014, le niveau de la trésorerie s'élevait à 31 863 000 euros, en nette progression par rapport à 2013 où ce montant n'était que de 26 870 000 euros.

Les évolutions en dents de scie s'expliquent par le fait que le versement de la subvention du ministère intervient quatre fois dans l'année, donc en janvier, avril, juillet et octobre. Sur un montant de 180 millions d'euros, vous faites vite le calcul. On perçoit 25 % au mois de janvier. Cette année, on a perçu 46 millions d'euros. On perçoit également la même somme en avril, 25 %, donc 46 millions d'euros. En juillet, l'Etat est un peu plus généreux, il verse 35 % de cette dotation et les 15 % restants, il les verse en octobre. En fait, il verse 14 % et le pourcentage restant en décembre, quand il a fait ses ajustements sur la dotation ministérielle. Vous voyez donc que les recettes sont plus en dents de scie.

Par contre, les payes sont quand même très linéaires puisque tous les mois l'université paye en moyenne 15 millions d'euros de salaires plus environ 2 millions à 2,5 millions de fonctionnement courant plus un petit peu d'investissement. Grosso modo, on arrive à 17-18 millions d'euros en moyenne en dépenses. Avec des recettes qui varient et qui sont en dents de scie, de 50 000 000 un mois et de 3 ou 4 millions le mois suivant. Ce qui nous oblige quand même à bien gérer la trésorerie et à avoir un suivi parfait.

Quand vous votez le budget et les BR1, on a l'obligation de fournir un plan de trésorerie où on fait une évaluation de la trésorerie mois par mois, avec les décaissements et les encaissements.

A chaque BR1, on s'efforce de réactualiser le plan de trésorerie puisqu'entre le budget primitif du mois de décembre et le BR1 qui peut intervenir, par exemple, au mois d'avril, la trésorerie a évolué quand même par rapport au plan de trésorerie. Mais on reste quand même, en moyenne, au-dessus du niveau minimum de trésorerie. Le seuil minimal de 17 500 000 euros est représentatif d'un mois de paye et de 15 jours de charges décaissables. On reste donc conforme voire supérieur à notre plan de trésorerie que l'on établit lors des budgets primitifs et lors de chaque budget rectificatif.

Vous aurez donc des délibérations à prendre, la délibération pour l'approbation du compte financier et du rapport des commissaires aux comptes, avec aussi l'affectation du résultat puisqu'on vous propose d'affecter le résultat en réserve pour la totalité, c'est-à-dire 1 938 817,55 euros.

Nous vous demandons aussi d'arrêter le montant définitif des provisions, c'est-à-dire 690 817 pour les provisions pour les charges de personnel, c'est-à-dire principalement les CET. Pour les dépréciations détenues dans la SATT, 350 000 euros. Pour les provisions pour dépréciation des créances douteuses, 850 000 euros.

Bien sûr, vous aurez aussi la délibération pour les cadences d'amortissement que vous pourrez revoir éventuellement ultérieurement.

J'en ai terminé pour mon intervention.

Le Président.- Merci, Monsieur Jobard. Peut-être une question de Jean-Emmanuel Rollin, une question d'Alain Dereux et ensuite on passera au rapport des commissaires aux comptes.

Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- J'ai repris après la Commission Finances de lundi. J'ai repris par rapport au compte financier de l'année dernière. Je me suis aperçu que l'année dernière, nous n'avions pas de réserve. Or, cette fois-ci, je vois que nous avons une réserve. Les années précédentes, nous avons des observations des commissaires aux comptes. Cette fois-ci, nous avons des réserves, ce qui n'est pas tout à fait la même chose puisqu'une réserve est beaucoup plus forte qu'une observation. Est-ce simplement une faute d'écriture ou est-ce une véritable réserve ? Parce qu'il me semble que juridiquement, ce n'est pas la même appréciation quand des comptes sont certifiés avec une réserve ou avec une observation. C'était mon premier point.

M. Jobard.- On va laisser répondre Monsieur le Commissaire aux comptes.

M. Buisson.- Déjà pour vous dire qu'en fait, la réserve qui existe dans les comptes de cette année existe depuis la première année de certification. Je reviendrai peut-être tout à l'heure sur l'origine de cette réserve mais cette réserve existe depuis la première année de certification. D'ailleurs, le rapport de la première année comportait plusieurs réserves. Donc certaines réserves ont pu être levées au fil de l'eau sauf celle-là. Comme on l'avait indiqué lors d'un conseil, en tout cas le premier conseil auquel nous avons assisté, il ne faut pas prendre la réserve comme une brimade ou un avis très négatif. D'ailleurs, la plupart des universités ont eu des réserves dans leur compte pendant plusieurs années, y compris sur le sujet qui

concerne l'université de Bourgogne. Mais c'est plutôt, surtout après la première certification, des travaux à engager pour, petit-à-petit, lever ces réserves pour être en conformité avec la réglementation comptable qui aujourd'hui est applicable. Mais je reviendrai tout à l'heure sur la réserve.

Le Président.- Mais je vous rassure, il n'y a pas d'aggravation dans cette appréciation par rapport à la situation des années précédentes.

M. Rollin.- Non, j'ai l'explication, je m'en doutais. J'ai d'autres points auxquels j'ai été attentif. J'ai remarqué les charges de personnel parce que j'ai souvent entendu dire, surtout dans la présentation budgétaire, que les personnels, ça coûtait cher, que les personnels, il y avait une dérive, que la charge était importante. Or, finalement, je m'aperçois que l'augmentation de la masse salariale, je ne parle là que de l'augmentation, pas du ratio mais de la masse, n'est que de 0,26 %. On peut dire que cette masse est quand même maîtrisée parce que 0,26 %, même si ensuite, quand on bascule sur le ratio par rapport aux dépenses générales de fonctionnement, on n'a une augmentation que d'un peu plus de 1 %. Donc même là, il y a une maîtrise. J'aimerais savoir si on pourrait avoir, mais peut-être ne l'avez-vous pas là, par rapport à la dotation ministérielle sur la compensation de la masse salariale, puisque le ministère nous donne une dotation spécifique masse salariale, combien est à la charge de l'université par rapport à ce ratio entre les dépenses et la dotation du ministère.

Le Président.- Avez-vous des éléments de réponse à cette question, Pascal ? Ou Sylvie ?

Mme Gigarel.- Je ne l'ai pas calculé mais je vous le communiquerai. Par rapport à l'évolution de la masse salariale, en fait, cette année, à la clôture des comptes, du fait du changement de comptabilisation des passifs sociaux et également du fait de la constatation par les commissaires aux comptes d'un certain nombre de corrections à apporter sur les opérations de 2013, notamment sur les heures complémentaires, on a procédé à des régularisations. Du coup, mécaniquement, cela a eu pour effet de baisser la réalisation budgétaire sur l'exercice 2014 puisque quand on regarde les déversements de payes, on voit bien une progression. Si nous avons eu la même méthode de calcul que l'année précédente, globalement la masse salariale à la fin 2014 aurait été de 184,5 millions.

Le Président.- Merci. Etes-vous correctement informé, Monsieur Rollin ? Ça va ?

M. Rollin.- Oui, j'ai l'explication. Simplement, ce mode de calcul sera-t-il appliqué les autres années ? Parce que pour suivre, il faut quand même avoir des références, ou si chaque année ... Je ne dis pas que les règles budgétaires changent... Enfin, ce ne sont pas des règles budgétaires. Je vais dire des règles budgétaires en tant que néophyte, mais ce n'est pas tout à fait cela. On modifie les attributions là où on aurait du mal à suivre les données chiffrées de telle ou telle opération, c'est cela qui sera un peu difficile. Repartira-t-on sur un... Non ?

Mme Gigarel.- A priori, on devrait repartir mais, en principe... C'est cela qui est assez compliqué à comprendre, je trouve, c'est qu'à chaque fois qu'on change de

règle comptable et qu'on en applique une nouvelle, on procède à des écritures pour faire en sorte que cette règle ait toujours été appliquée. D'accord ? Du coup, cela nous perturbe puisqu'il y a des corrections ou positives ou négatives qui peuvent être réalisées et cela perturbe, à mon sens, budgétairement la comparabilité des éléments. Et pour l'avenir, en l'occurrence, nous devrions désormais appliquer les modalités qui ont été mises en œuvre en 2014 puisque la provision, par exemple, des comptes épargne temps sera faite. C'est pour cela que l'on a vu également tout à l'heure, dans ce que présentait l'agent comptable, une évolution sur les comptes de dotations aux provisions, par exemple.

Le Président.- Une intervention du commissaire aux comptes.

M. Buisson.- Oui, sur les deux précisions, les deux corrections que l'on a apportées. La première est liée au fait que la DGFIP a pris position sur comment devait être calculée la provision pour congés payés. Jusqu'à présent, dans le secteur public, la provision pour congés payés était calculée en faisant référence à un salaire journalier calculé sur 365 jours alors que dans le privé, le salaire journalier pris en compte est calculé sur les jours travaillés réellement, c'est-à-dire 5 jours par semaine et, en gros, 47 semaines par an. Donc c'est une première correction qui a été faite sur ce point parce que la DGFIP a demandé que tout le monde s'aligne sur ce calcul alors que la plupart des établissements avaient continué de calculer sur une base de 365 jours par an la provision pour congés payés. Donc c'est tirer vers le bas le montant de la provision.

Deuxième sujet, ce sont les heures complémentaires. On s'est aperçu cette année que les informations qui remontaient des composantes étaient erronées et que, par conséquent, la provision était sous-évaluée et que l'information la plus fiable était celle qui était issue d'un logiciel de gestion de ressources humaines sur lequel on pouvait se baser pour calculer cette provision pour heures complémentaires.

Donc on peut dire que sur les deux corrections significatives faites cette année, normalement, elles n'ont pas à être remises en cause sur les années futures, vu que la provision pour congés payés, on s'est aligné sur la position de la DGFIP, elle perdurera, et pour les heures complémentaires, on a maintenant une source fiable d'information qui a permis de corriger l'erreur venant de remontées d'informations des composantes.

Le Président.- Merci. Alain, tu voulais intervenir tout à l'heure.

M. Dereux.- Oui, je voudrais savoir si... (*suite inaudible*). Je suis dans le comité de pilotage à la SATT, je n'ai pas entendu parler de cela là-bas. De quoi s'agit-il ?

Le Président.- C'est le fait qu'il y a deux ans, je crois, ou trois ans, au moment où Welience est devenue SATT, on a réduit la capitalisation, la valeur d'ensemble de la SATT pour une raison...

M. Dereux.- Donc les parts de l'uB dans le...

Le Président. Je pense qu'il fallait qu'on réduise, en fait, la masse financière qu'elle représentait pour la transaction vis-à-vis des autres partenaires. On avait

réduit... Vous pouvez peut-être apporter des précisions parce que vous maîtrisez mieux que moi ce type de choses, Monsieur.

M. Buisson.- En fait, à l'époque où la filiale était une filiale à 100 % de l'uB, une délibération avait été prise en disant qu'à un moment donné, cette filiale serait transférée pour l'euro symbolique à une structure, soit au niveau PRES soit au niveau COMUE. Rien n'était précis à l'époque. En tout cas, un transfert devait se faire pour l'euro symbolique. Donc à l'époque, on avait considéré qu'il était opportun de déprécier à 100 % les titres, dès le moment où cela sortirait du patrimoine de l'uB, ce serait pour l'euro symbolique. C'est la position qui avait été retenue à l'époque.

Ensuite, évolution dans le temps. Donc création de la SATT et utilisation, en fait, de la filiale de l'uB pour servir de SATT Grand Est et, à ce moment-là, intervention d'autres partenaires dans le capital.

Par contre, compte tenu des perspectives que l'on peut avoir au niveau de la SATT... Vous savez que compte tenu des niveaux de revenus des SATT et des actifs qu'elles portent, elles-mêmes pourraient être amenées à déprécier certains de leurs actifs si les projets n'aboutissent pas, s'ils n'arrivent pas à se valoriser sur le marché. Donc il a paru pertinent, cette année, de maintenir la provision en attendant de voir comment évolue la SATT Grand Est plutôt que...

M. Dereux.- C'est une provision.

M. Buisson.- C'est une provision qui existait déjà et qui est maintenue. Ce n'est pas une nouvelle provision. C'est le fait de se dire... Elle aurait pu être reprise dans l'absolu avec la SATT Grand Est mais dès le moment où les perspectives de la SATT sont très liées à la valorisation des projets qu'elle va porter par rapport au marché, il paraît pertinent de se dire « soyons prudents et gardons la provision en attendant de voir comment évoluent les actifs de la SATT Grand Est ».

Le Président.- Merci. D'autres questions sur cette présentation du compte financier tel qu'il a été présenté par Pascal Jobard ? Non, les choses sont bien claires. Valide-t-on les délibérations à ce stade ? Voulez-vous présenter votre rapport ?

Je propose donc de présenter votre rapport. Ensuite, Dominique, tu interviendras pour présenter une vision plus politique des choses et on terminera par la délibération.

Je vous remercie d'intervenir et de nous présenter la synthèse de vos observations sur le travail que vous avez mené ensemble avec les services comptables et les services financiers de l'université.

M. Buisson.- Comme les années précédentes, on a préparé quelques *slides* pour vous présenter la conclusion de nos travaux. On va les présenter à deux, vu que l'université de Bourgogne a deux commissaires aux comptes, Ernst & Young que je représente et Scacchi et Associés que représente Romain. Je vous propose de suivre ce support et ensuite de répondre à vos questions, le cas échéant.

M. Mabout.- Bonjour. Sur ce support, on a d'abord un rappel des éléments de contexte de notre mission. Comme l'a précisé M. Jobard, la certification des comptes de l'université de Bourgogne est liée à l'accession à l'autonomie de l'université.

Deux commissaires aux comptes, Ernst & Young et Scacchi et Associés, qui avaient été choisis parmi les six cabinets qui avaient été retenus dans le cadre du premier accord-cadre de l'AMUE, et une mission qui avait débuté en décembre 2010 et qui s'achèvera lors du vote du compte financier 2015.

Le déroulement de notre intervention, qui se déroule depuis maintenant cinq ans, est toujours en deux phases. Une première phase d'intérim, de revue des procédures, cette année plus axée sur la revue et l'estimation des passifs sociaux et sur les produits d'exploitation. Enfin, une intervention qui se déroule au mois de février pour la validation des comptes annuels.

On tenait donc à préciser que compte tenu des délais de raccourcissement à venir et de l'obligation de faire voter le compte financier au maximum au 28 février, il faudra que l'on adapte la façon de travailler avec l'Agence comptable et d'intervenir certainement en trois phases, en conservant une phase d'intérim et de revue de procédures mais en effectuant certainement une phase de pré-audit, de pré-final comme on le dit dans notre jargon, avant le mois de décembre, donc au mois de novembre généralement, et toujours venir fin janvier ou début février pour réaliser l'intervention sur les comptes définitifs.

Tout cela sera calé avec l'Agence comptable et la Direction financière à la fin du premier semestre.

M. Buisson.- La synthèse de notre opinion. La synthèse de notre opinion, c'est le rapport que l'on émet en fin de mission. Sachant que, par ailleurs, nous sommes aussi amenés à faire un certain nombre de recommandations qui ont été présentées à la Direction générale des services, au Président et à l'Agence comptable, il y a une quinzaine de jours, en particulier en matière de contrôle interne et cela, pour autant que faire se peut, pour limiter les fameuses corrections d'erreurs qui ont été évoquées tout à l'heure pour qu'au fil de l'eau, ces corrections d'erreurs tendent vers le zéro.

Donc la synthèse de notre opinion, comme on l'évoquait, c'est notre rapport du cinquième exercice. Il comporte une réserve sur l'actif immobilisé, sur lequel je reviens tout de suite après, qui est relative à l'inventaire physique des immobilisations mais réserve qui existe depuis la première année de certification.

Par contre, notre opinion est aussi assortie de deux observations. Observations qui visent spécifiquement à attirer l'attention sur des points spécifiques de l'annexe, évoqués d'ailleurs tout à l'heure par Monsieur Jobard. C'est à la fois l'incidence du changement de méthode, suite à l'instruction sur les subventions, qui a conduit à reclasser dans les dettes d'exploitation la part de subventions non encore utilisées en termes de cash parce que les investissements ne sont pas encore réalisés au 31 décembre et, bien entendu, l'incidence sur les comptes du traitement des corrections d'erreurs dans la mesure où c'est une obligation de notre part de renvoyer à tout ce qui peut avoir un impact significatif sur ce sujet et résultant d'une instruction administrative antérieure.

Les observations, comme le disait Monsieur tout à l'heure, sont effectivement d'un effet moindre que la réserve. L'observation, c'est uniquement pour attirer l'attention du lecteur sur un point très spécifique de l'année et ayant un impact significatif, le cas échéant, sur les comptes. La réserve, c'est effectivement pour rappeler qu'une norme aujourd'hui n'a toujours pas pu être respectée et donc que cette réserve, dans la mesure du possible, il convient de la lever au fil de l'eau, ce qui a été fait depuis le début de nos interventions, vu que notre premier rapport devait comporter quatre réserves, de mémoire. On a dû en lever, effectivement, au

moins trois. Je dirais que l'on va dans le bon sens. Il reste à lever, effectivement, la dernière qui est liée à l'inventaire physique des immobilisations. C'est là où on en parle sur le *slide* suivant.

Effectivement, dans la norme, il convient que l'université procède à un inventaire physique de ses immobilisations, ce qui aujourd'hui n'a pas encore pu être fait. L'objectif de cet inventaire physique est de pouvoir réconcilier les données comptables avec l'inventaire physique et l'existant, et comme on l'évoquait tout à l'heure, peut-être que certains matériels figurent toujours à l'actif, amortis sur dix ans, alors qu'ils ont été mis au rebut à la fin d'un programme de recherche peut-être. D'où la difficulté pour nous, en tant que commissaires aux comptes, de pouvoir certifier que le montant de la valeur nette comptable que l'on a à l'actif est représentatif de l'existant réel à la date d'aujourd'hui. Donc toute l'idée est là. C'est de se dire qu'il nous faut, en tant que commissaires aux comptes, à un moment donné, pouvoir vous confirmer que le montant de la valeur nette comptable qui est présente à l'actif correspond à la réalité aujourd'hui. Nous sommes donc conduits pour le moment à reconduire la réserve qui préexistait mais on va évoquer que dans les actions 2015, on espère que cette réserve pourrait être levée pour la dernière année de notre mandat qui est le 31 décembre 2015, quand on aura certifié les comptes 2015. Donc de pouvoir terminer ce mandat avec une certification pure et simple des comptes.

Les observations, je viens d'en parler.

M. Mabout.- Oui, les observations, on en a parlé donc on peut passer au *slide* suivant.

Sur les perspectives 2015, le premier point, c'est évidemment l'inventaire physique. L'université a déjà engagé un processus de consultation et a sélectionné un prestataire qui doit intervenir sur le deuxième semestre.

Au regard de ce qu'on a pu voir dans d'autres établissements, on sait que l'inventaire physique est un processus assez long à mettre en œuvre et aussi long à traduire dans les comptes. Donc on attire votre attention sur le fait que pour pouvoir lever cette réserve, il faudra que le prestataire puisse intervenir assez rapidement et que l'on puisse comptabiliser les modifications à partir du mois d'octobre ou novembre.

M. Buisson.- Oui, sachant que l'on a deux challenges pour 2015, c'est, comme on l'a évoqué, de gagner quasiment un mois sur le processus d'arrêté des comptes. Pour information, on a terminé nos travaux la semaine dernière. Cela veut dire qu'il faut vraiment, si on veut pouvoir émettre nos rapports pour le 28 février, gagner un mois global sur le processus d'audit. Ce qui veut dire déjà s'organiser avec l'Agence comptable pour pouvoir intervenir plus tôt. Mais se rajoutera effectivement sur 2015 cette problématique majeure qui sera le rapprochement entre les données de l'inventaire et la comptabilité. Du coup, il n'est pas concevable, sur un délai court d'intervention post 31 décembre, d'avoir à traiter entre le 31 décembre et grosso modo le 15 février, pour être en mesure de vous convoquer pour ce conseil, des comptes définitifs audités, être en mesure de traiter aussi le rapprochement inventaire physique/données comptables. Cela veut dire qu'il faut l'anticiper et donc avoir le plus vite possible les conclusions du prestataire qui fera cette mission.

M. Mabout.- Deuxième point important, c'est la mise en œuvre de la réforme afférente à la GBCP, on en a parlé :

- l'accélération des délais d'approbation des comptes financiers,
- la révision des processus budgétaires et comptables ainsi que des formats de restitution puisque l'annexe des comptes devra comporter un tableau de passage entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité comptable.

Tout cela implique un travail commun avec Ernst & Young, Scacchi et Associés, l'Agence comptable et la Direction financière afin de mettre en place des processus d'évaluation qui nous permettront d'évaluer les options de clôture plus rapidement.

Le Président.- Très bien. Merci. Pas d'autre remarque ? Très bien. Si je peux apporter un élément de réponse, c'est qu'on a bien pris conscience de cette nécessité d'avancer rapidement sur l'inventaire physique. La consultation est en cours. Cela sera une de nos priorités absolues pour cette année. Je partage avec vous le souhait très fort que l'on puisse régler cette réserve avant la fin de l'année 2015.

M. Buisson.- Déjà beaucoup d'universités ont pu lever la réserve. Il en reste quelques-unes qui la lèveront, on l'espère, sur 2015 dont vous. Donc ce serait bien, effectivement, de pouvoir la lever aussi.

Le Président.- Oui, tout à fait. En tout cas, merci encore parce que, je le dis chaque année mais je le crois profondément, le travail de certification que vous faites et le regard extérieur que vous nous apportez restent un levier important et indispensable pour nous aider à améliorer encore et toujours nos procédures. Je crois vraiment que cette année, il faut qu'on le fasse. Il faut quand même que l'ensemble du conseil d'administration prenne conscience du fait que cela se dit en trois mots « il faut le faire » mais que la charge de travail qui va peser sur l'ensemble de la communauté sera très importante. Alors, on va prendre un prestataire...

M. Dereux.- Oui mais, pour le coup, a-t-on des gens pour nous assister sur la mise en œuvre ?

Le Président.- Bien sûr. C'est ce qu'on est en train de faire. On est en train de recruter le cabinet qui va nous aider, Alain. Néanmoins, même si on prend un cabinet de haut niveau, il y a tout de même une charge de travail qui repose sur la communauté et cela, on ne peut pas l'éviter.

Mme Mathieu.- Avec la mise en place d'un outil. C'est-à-dire que les actualisations par...

Le Président.- Tout à fait, qui permettra ensuite effectivement...

Mme Mathieu.- Parce qu'il y a la réalisation de l'inventaire et, ensuite, il y a l'actualisation et donc la nécessité d'un outil.

M. Dereux.- J'espère que cet outil ne sera pas papier.

Mme Mathieu.- Mais non. Justement, c'est le but !

(Rires)

Le Président.- Il sera numérique mais, de fait, cela fait partie de nos priorités.

Très bien. J'essaie d'accélérer un petit peu les choses parce que le temps passe. On voudrait vous présenter une petite analyse plus précise et plus politique de la situation avec Dominique.

Je vous soumetts donc cette proposition de délibération que nous a préparée Pascal Jobard, avec un premier élément qui est l'affectation des résultats, donc du compte de résultat qui est positif, aux réserves à hauteur de 1 938 817,55 euros et le fait que les provisions sont arrêtées comme indiqué sur cette diapositive, avec :

- des provisions pour risques et charges de personnel à hauteur de 690 817 euros,
- des provisions pour dépréciation des parts détenues de la SATT Grand Est que l'on a vues, à hauteur de 350 000 euros,
- des provisions pour dépréciation des créances douteuses à hauteur de 850 000 euros,

étant bien précisé que sur l'exercice 2014, on a constitué une dotation de 690 817 euros pour les charges de personnel et qu'on a repris 578 689 euros sur le compte épargne temps.

Ceci étant, et compte tenu des discussions, qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ou qui refuse de participer au vote ?

C'est donc validé.

Unanimité (21 voix pour)

Et puis une deuxième délibération qui nous est proposée par Pascal Jobard et qui porte sur la mise à jour des durées d'amortissement avec, si j'ai bien compris, un seul élément d'actualisation qui est cette durée d'amortissement de 20 ans avec un taux d'amortissement de 5 % pour agencements et aménagements de terrains bâtis. Cela correspond spécifiquement à la raquette de retournement des bus vers l'ESIREM que l'on a dû construire au cours des mois passés.

Qui s'oppose à cette évolution du tableau d'amortissement ?

Qui s'abstient ou qui refuse de participer au vote ?

Unanimité (21 voix pour)

Encore une fois, je pense qu'il faut que l'on essaie de reparamétrer notre réflexion sur les durées d'amortissement et sur ce concept d'amortissement par projet. Il serait peut-être utile de s'engager dans cette démarche un petit peu novatrice si la norme en France le permet.

Je passe la parole à Dominique pour quelques commentaires un peu plus synthétiques mais importants, parce que ce que va vous dire Dominique est quelque chose qui va dicter une partie de notre démarche pour l'année qui vient.

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis, juste avant d'avoir cette lecture un petit peu plus politique du compte financier et de notre fonds de roulement, je voudrais tout d'abord vraiment très vivement remercier à la fois le pôle Finances, l'Agence comptable qui ont travaillé étroitement avec Messieurs les Commissaires aux comptes, et je les remercie vraiment infiniment

pour tout le travail qui a été fait ces derniers jours jusqu'à la semaine dernière, pour le formidable travail que vous avez effectué.

Tout d'abord, ici, vous est représenté le récapitulatif du résultat d'exercice au cours des trois dernières années. Ce que l'on peut, effectivement voir ici, si cela veut bien marcher, vous voyez que ce résultat d'exercice, au fil des ans, diminue de manière relativement importante.

Bien sûr, ce résultat d'exercice doit tenir compte de plusieurs choses, tout d'abord le résultat d'exploitation qui traduit l'activité normale de notre établissement. Vous voyez que celle-ci, au fil des ans, diminue de manière également, là, importante.

Ce résultat d'exercice doit également tenir compte à la fois du résultat financier. On observe ici, en 2013, une légère augmentation qui était due, en fait, à la récupération des dividendes en partie de Welience.

Ce résultat d'exercice doit tenir compte également du résultat exceptionnel. Ce sont les écritures exceptionnelles qui ne sont pas rattachées, bien sûr, à l'exercice en cours. On voit que celles-ci diminuent mais il est important de le mentionner de manière à pouvoir interpréter ce résultat d'exploitation qui, vous le voyez, au fil des ans, diminue fortement. Ce qui explique que, ici, vous est représenté ce que je vous présente d'ailleurs souvent au niveau des budgets rectificatifs, ce fameux effet ciseaux où l'on voit bien que nos recettes, malheureusement, diminuent d'année en année. Notre dotation venant du ministère diminue également alors que nos dépenses, malheureusement, malgré une attention toute particulière et l'effort de notre communauté qui est extrêmement important, continuent, elles, en revanche à.... Bien qu'elles diminuent et qu'elles sont maîtrisées, on voit que si nos recettes continuent de diminuer, bientôt nos dépenses seront supérieures aux recettes. Donc même si, vous l'avez vu, le compte financier montre que notre situation financière est saine pour l'établissement, il est absolument nécessaire de maintenir la rigueur budgétaire que l'on applique depuis ces quelques années et surtout d'essayer de développer nos fonds propres, de développer nos propres recettes. C'est le seul moyen pour maintenir à flot et assurer nos fonctions, en tout cas, au sein de notre établissement.

Ensuite, j'aimerais vous parler de ce fonds de roulement qui a été évoqué, à hauteur de 40,292 millions. On a évoqué le fait que cela correspond à 67 jours de fonctionnement. En fait, ces 67 jours ne veulent absolument rien dire. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, cela dépend de ce que l'on fait de ce fonds de roulement. Et cela, je pense que le ministère, en tout cas, l'a maintenant bien compris.

Effectivement, comme l'a souligné notre Agent comptable, vous voyez tout d'abord que nous avons un peu plus de 20 millions d'euros qui sont déjà, entre guillemets, gagés puisqu'ils correspondent aux recommandations du ministère et du rectorat, à savoir le maintien équivalent à 30 jours de dépenses de fonctionnement, y compris de masse salariale, soit, vous le voyez, représentant un peu plus de 20 millions d'euros.

A cela vient s'ajouter 12,475 millions d'euros qui correspondent à un certain nombre de financements d'infrastructures qui sont déjà établis depuis un certain nombre d'années, que ce soient des financements au niveau du STU et de la DSI, vous le voyez, pour un peu plus de 4 millions d'euros pour le STU et pour la DSI, 0,195 million d'euros.

Je vous rappelle que ce financement avait été établi grâce, là encore, au formidable travail de gestion de notre pôle Finances qui avait pu flécher ce qui correspondait à de l'investissement pour nos services STU. Cela nous a permis de

dégager un petit peu la marge de manœuvre de fonctionnement pour nos composantes qui sont déjà bien opprimées par le manque de fonctionnement.

Egalement, d'autres financements : financement ISAT, financement Le Creusot, qui sont des financements d'infrastructures.

Et puis nos PPI transversaux qui sont sur plusieurs années et qui sont des PPI structurants puisqu'ils viennent également... Je vous le rappelle quand même, on a un PPI qui est de 3 millions d'euros pour ne serait-ce que le bâtiment Droit-Lettres, pour sa rénovation, qui va permettre, là encore, de faire des économies de fonctionnement, notamment avec les fluides, le chauffage, etc. Et puis un certain nombre de choses extrêmement structurantes pour la pédagogie.

Notre PPI également Visio, à hauteur de 112 000 euros, ce qui est absolument essentiel, en tout cas, à l'heure où notre COMUE est née.

Les PPI de plateformes scientifiques à hauteur de 1 million d'euros.

Le fameux PPI Droit-Lettres.

Et puis des équipements infrastructureux pour le quatrième bâtiment à Auxerre.

Le tout, vous le voyez, représentant un peu plus de 12,4 millions d'euros, soit, au total, 32,533 millions d'euros qui sont déjà, depuis un certain nombre de temps, gagés et qui vont, bien sûr, évoluer au fil des ans puisque c'est le principe même, en tout cas, de ces programmes pluriannuels d'investissement qui ont été votés déjà, pour une partie en tout cas, l'année dernière.

Donc à ces 40,292 millions d'euros seront soustraits 32,533 millions d'euros. Il ne reste plus que 7 760 000 euros mobilisables au sein du fonds de roulement avant le budget initial 2015.

A cela viennent s'ajouter, bien sûr, les prélèvements sur le fonds de roulement pour établir notre budget initial ainsi que la correction des PPI comptabilisés. Ainsi, comme vous le voyez, il ne reste plus que 7,033 millions d'euros sur le fonds de roulement mobilisable après le budget initial 2015.

Donc vous voyez que la conversion 67 jours avec les 40 millions n'est pas une réalité. Cela correspond, en fait, pour l'instant, à 7 033 000 euros.

A cela viennent s'ajouter, bien sûr, les reports hors recherche bien évidemment de 2014 sur 2015.

Ici, vous sont listés les reports recherche, donc pour les contrats pluriannuels, au 12/3/2015 qui sont à hauteur de 1,1 million d'euros.

Donc lorsque vous soustrayez cela, il ne reste plus sur le fonds de roulement disponible que 4,862 millions d'euros, ce qui est, là encore, très nettement inférieur à ce qu'il pouvait y avoir en tout cas de disponible les années précédentes.

Je vais peut-être laisser maintenant la parole à Monsieur le Président pour pouvoir discuter justement de ces 4,8 millions d'euros qui sont, à l'heure actuelle, disponibles sur notre fonds de roulement.

Le Président.- Merci, Dominique. C'était tout à fait clair. Pourrais-tu revenir à la première diapositive de ta présentation ? Celle-ci.

Ce que je voudrais vous dire, chers collègues, c'est que je crois plus que jamais que les deux adjectifs que j'ai pris l'habitude d'utiliser depuis un peu plus d'un an pour qualifier notre situation financière, situation financière saine et situation financière fragile, restent valables.

Notre situation financière est saine parce que, on va le revoir dans quelques minutes, notre fonds de roulement reste un levier possible pour notre politique d'investissement malgré les difficultés économiques ambiantes. Et je voudrais dire et

redire qu'il y a peu d'universités qui comme la nôtre ont été capables sur une période de temps qui est longue de voter des programmes pluriannuels d'investissement dans des champs d'activité qui sont divers et de poursuivre cette politique d'investissement. Je vous montrerai dans quelques minutes ce qui va se dessiner et ce que je vous proposerai au mois d'avril.

Notre situation financière est saine parce que nous avons un résultat d'exploitation positif, et dans le contexte actuel, je peux vous assurer qu'en début d'année, quand on prépare le budget primitif, on n'est pas absolument assuré que le résultat d'exploitation sera positif.

Enfin, notre situation financière est saine parce que nous avons une capacité d'autofinancement qui nous permet d'investir. Elle est, cette année, de 5,9 millions d'euros. Elle est plus importante que l'an passé. Cela veut dire que quelles que soient les mesures de rigueur financière que nous avons prises, nous n'avons pas cassé la croissance. Nous n'avons pas cassé la capacité de notre université à créer cette possibilité d'investir. A cet égard, nous sommes dans une situation qui est bonne et qui est saine.

Pour autant, la situation est fragile et on voit très bien que le résultat d'exploitation est inéluctablement à la baisse et que si on se projette sur un ou deux ans, viendra le moment, mais on le sait depuis plusieurs années, où le résultat d'exploitation pourra basculer vers une situation de déficit si on ne prend pas les mesures qui sont nécessaires.

Si on regarde, dans la partie droite, le premier petit histogramme, vous voyez quand même que la baisse du résultat d'exploitation s'est infléchie et s'est presque stabilisée entre 2013 et 2014 par rapport à ce qu'elle était entre 2012 et 2013. On voit bien que les mesures de rigueur qui ont été prises dans le courant de l'année ont commencé à porter leurs fruits.

Ce que je voudrais vous dire, c'est qu'il faut absolument que tous les administrateurs partagent cette compréhension des choses et qu'on soit tous les ambassadeurs de cette nécessité dans laquelle nous sommes de poursuivre une politique de rigueur en matière de fonctionnement et qu'on arrive finalement à stabiliser idéalement ce résultat d'exploitation.

Cela dépendra de beaucoup de choses qu'on ne maîtrise pas, et en particulier vous savez très bien qu'on ne maîtrise pas ce que sera notre dotation de fonctionnement puisqu'à ce jour, en réalité, on ne sait toujours pas ce que sera *in fine* notre dotation globale de fonctionnement pour l'année 2015. C'est-à-dire que l'on commence l'année 2015 en présupposant qu'elle sera identique à celle de l'année précédente moins 2 % puisque c'est l'hypothèse de travail qu'on avait construite, mais on n'a toujours pas reçu notre dotation. A l'évidence, on comprend bien que cet élément est un élément de fragilité.

Donc le budget 2016, sera comme le budget 2015, un budget rigoureux et peut-être même davantage encore en 2016 qu'il ne l'a été en 2015. Quand on voit ces chiffres, je pense qu'il faut que l'on partage tous cette exigence.

Le fonds de roulement maintenant. Tu peux peut-être revenir, Dominique, sur la dernière diapositive.

Le fonds de roulement. Je voudrais que l'on partage tous aussi bien cette diapositive parce qu'on en est tous les porteurs.

On a, certes, un fonds de roulement qui est d'un petit peu plus de 40 millions d'euros mais il faut qu'on comprenne tous bien que ce chiffre, cette masse financière, regroupe des choses qui sont éminemment variables. Il y a un petit peu plus de 20 millions d'euros qui est la réserve prudentielle pour faire face à un mois de

fonctionnement et puis il y a tout un ensemble de masses financières qui sont déjà gagées, donc sur lesquelles on n'a pas de degré de liberté.

Notre degré de liberté porte sur 4,8 millions. Et c'est ces 4,8 millions qui sont le levier possible de notre politique. Et c'est là-dessus qu'il faut qu'on réfléchisse. On a commencé à travailler en intégrant dans notre réflexion un certain nombre de grandes dépenses qui s'imposent à nous et qui sont nécessaires.

D'une part, nous avons engagé dans le cadre du CPER un certain nombre de grands projets. Ces grands projets, nous ne pouvons pas les mener complètement avec les crédits CPER, les crédits Région et les crédits FEDER parce qu'on sait tous la situation financière difficile de l'Etat, et le financement CPER a baissé. A l'occasion du budget rectificatif n° 1 du mois d'avril, je vous proposerai donc, sur ce fonds de roulement de 4,86 millions, sur ce qui nous reste, un certain nombre de prélèvements qui permettront de venir cofinancer des investissements que l'on a prévus dans le cadre du CPER, notamment pour :

1. la pharmaco-imagerie qui est une action plutôt ciblée recherche,
2. le Learning Center, cette fois-ci, et pas le Data Center, mais bien le Learning Center,
3. toute la problématique essentielle des contrôles d'accès qui figure également au CPER et pour laquelle on n'a pas assez d'argent actuellement dans le cadre des financements Etat-Région.

Donc une partie de ces 4,86 millions viendra financer ces trois opérations CPER.

Après, je vous proposerai un prélèvement sur le fonds de roulement pour l'acquisition du nouveau système d'information Ressources humaines puisque vous savez que nous devons changer notre système d'information RH. Ce sera donc un prélèvement sur le fonds de roulement.

Et puis une partie ira sur deux grandes opérations pluriannuelles que l'on a déjà engagées d'une certaine façon. La première, je vous proposerai un nouveau programme pluriannuel d'investissement que l'on va appeler « Traitement d'air » et qui est une opération ambitieuse de mise en sécurité qui va s'inscrire dans ce que l'on a commencé depuis deux ans sur la mise à niveau de nos systèmes d'effluents, de traitement d'air des sorbonnes. Vous savez qu'on a dû déjà traiter à peu près 200 sorbonnes dans le bâtiment Mirande. Il en reste encore à traiter. Il nous reste à traiter toute la problématique des sorbonnes du bâtiment Santé, toute la problématique des sorbonnes du bâtiment Gabriel. C'est quelque chose de considérable mais qui a des implications en termes de sécurité pour les personnels, en termes de sécurité pour les étudiants.

Tout cela est engagé et je proposerai un PPI « Traitement d'air » qui associera aussi, une chose qui est importante et dont Etienne Siccardi m'a informé, il y a quelques jours, qu'il y a nécessité aussi de refaire le traitement d'air pour nos grands amphithéâtres et, là aussi, il y a une problématique sécurité pour nos grands amphis.

Je vous proposerai un second PPI qui sera ciblé sur la mise en accessibilité handicap. C'est quelque chose qui nous est imposé par l'Etat dans le cadre de la loi handicap. Vous savez que l'on aurait dû, en 2015, être en conformité sur l'accessibilité handicap de nos bâtiments. On n'y est pas. Comme tous les opérateurs de l'Etat, d'ailleurs. Personne n'a réussi à le faire. Simplement, la loi va s'imposer et on est en train de négocier, en fait, les mesures qui devront être prises et l'étalement dans le temps qui sera imposé.

Le pôle Patrimoine est en train de négocier cette chose-là avec les services de la Préfecture. On espère pouvoir faire baisser l'investissement, qui tourne actuellement entre 7 et 13 millions d'euros, à 7 millions d'euros et on espère pouvoir négocier un étalement sur une durée de six à neuf ans. Je vous proposerai donc que l'on ouvre un PPI « Accessibilité handicap » puisque, de toute façon, la loi va nous l'imposer (il faut qu'on le fasse, c'est l'Etat qui nous l'impose), et sur lequel je vous proposerai également au CA d'avril un prélèvement sur le fonds de roulement.

On pourra donc, comme cela, d'année en année, venir incrémenter ces PPI de façon à se mettre en conformité à la fois en sécurité sur le traitement d'air, en conformité sur l'accessibilité handicap et à venir cofinancer le CPER.

Au total, tout cela n'est pas tout à fait calé mais l'ensemble des prélèvements sur le fonds que j'envisage de vous proposer pour pharmaco-imagerie, pour le Learning Center, pour l'accessibilité des bâtiments, pour le SI RH, pour le PPI Handicap et pour le PPI Traitement d'air devrait tourner entre 4,2-4,3 millions et 4,6 millions à peu près.

Je vous dis cela pour que vous voyiez bien la réalité des choses. J'en ai parlé ce matin avec Monsieur le Recteur. On a eu une longue séquence de travail là-dessus. La réalité des choses est que notre fonds de roulement est vivant. Il est actif. Au bout du compte, toutes ces opérations qui s'imposent à nous en termes de sécurité, de handicap, de cofinancement du CPER, toutes ces opérations de cofinancement font que le disponible, le résiduel, la partie non préemptée de notre fonds de roulement sera... On verra comment vont se reconstruire les grands équilibres financiers mi-avril, mais on devrait être entre 300 et 500 000 euros à peu près de fonds de roulement réellement disponible.

Voilà, en gros, et il est important que l'on partage bien toute cette vision. Voilà ce qu'est la réalité des choses. Mais encore une fois, c'est bien. On a toujours dit que l'on menait une politique qui était rigoureuse sur le plan du fonctionnement pour pouvoir investir, c'est ce qu'on fait. Vous savez que l'on a ouvert cinq PPI en décembre 2012 pour 2013 sur :

- projets innovants des composantes,
- rénovation des travaux pratiques,
- sport,
- patrimoine des sites,
- numérique.

On en a ouvert deux un an après, un sur la rénovation du bâtiment Droit-Lettres et un sur les infrastructures scientifiques. On en parlera d'ailleurs dans quelques minutes.

Je vous proposerai donc d'en ouvrir un sur la pharmaco-imagerie, un sur le Learning Center, un sur Accessibilité handicap et un sur Traitement d'air au prochain conseil d'administration.

On a finalement un fonds de roulement qui vit, qui est actif, qui est le levier de notre ambition et qui, au bout du compte, a un résiduel modeste. Mais c'est bien, c'est à cela que sert aussi un fonds de roulement. Ce n'est pas fait pour s'asseoir dessus et le regarder dormir.

Voilà ce que je voulais vous indiquer à ce stade, et je vois Jean-Emmanuel Rollin qui souhaite intervenir.

M. Rollin.- Oui, j'ai quelques questions. La première, on s'aperçoit que le fonds de roulement actuellement... A-t-on plus de précisions ? On sait que le ministère a émis des possibilités de faire des prélèvements sur le fonds de roulement

pour payer du fonctionnement. Cela pose un certain nombre de problèmes de fond puisque les fonds de roulement, comme vous le dites, certaines universités... Je me suis souvent ému sur l'utilisation que vous faisiez du fonds de roulement, mais par rapport à d'autres universités qui utilisent le fonds de roulement comme une caisse d'épargne, ce n'est pas le cas de l'université, on s'aperçoit... Vous l'avez dit au début de ce conseil d'administration, plus de 525 étudiants à l'université de Bourgogne avec une dotation du ministère qui diminue. C'est l'occasion, puisque Monsieur le Recteur est là, de dire, et je le dis, qu'il y a quand même de la part de l'Etat un désengagement en nous demandant d'accueillir de plus en plus d'étudiants avec moins d'argent. Il y a cet aspect-là.

Sur le fonds de roulement, j'ai une question. Vous parlez du système informatique des ressources humaines. Ce système sera-t-il conforme avec celui de Besançon de manière à avoir une gestion ou sera-t-il complètement indépendant ?

Le Président.- C'est une excellente question qui n'est pas tranchée. En fait, on a deux options pour l'acquisition du nouveau système d'information RH. La première solution est celle qui est développée par l'AMUE. La seconde solution est celle qui est développée par la société Cocktail, qui serait en meilleure cohérence avec nos partenaires dans le cadre de la COMUE. Chaque solution a ses avantages et inconvénients qui méritent d'être bien pesés.

La décision n'est pas prise. Il est certain que pour l'instant, la cohérence politique nous conduit plutôt à nous tourner vers la solution Cocktail qui serait une solution de mise en cohérence au niveau de la COMUE parce que c'est quand même bien là qu'est notre avenir. Il faudra bien que l'on arrive à faire communiquer tous nos systèmes d'information. Choisir Cocktail nous permet d'avoir un progiciel qui sera d'abord plus évolutif et en meilleure cohérence avec nos partenaires de la COMUE.

Je vous dis que la décision n'est pas prise parce qu'actuellement, notre logiciel financier et comptable est SIFAC. C'est un logiciel AMUE. Or je veux être sûr à 10 000 %, avant que l'on prenne la décision, que prendre la solution Cocktail pour notre système d'information RH, alors que l'on a AMUE pour notre système d'information financier et comptable, ne nous mettra pas en difficulté de fonctionnement interne. Autrement dit, je ne voudrais pas que pour faciliter le fonctionnement inter-établissements, on rende plus difficile le fonctionnement intra-établissement. A ce jour, à la minute où je vous parle, je n'ai pas cette absolue certitude.

Dans mon esprit, la balance politique penche vers Cocktail pour la raison que je vous ai dite mais j'attends d'avoir tous les arguments et les éléments techniques avant de pouvoir prendre la décision.

D'autres remarques ou interrogations ?

M. Rollin.- Sur ma première question...

Le Président.- C'est quoi ?

M. Rollin.- Le fonds de roulement que le ministère...

Le Président.- On attend. On ne sait pas, Monsieur Rollin. Les dernières informations officielles que j'ai eues datent de la CPU qui était il y a presque un mois. En fait, j'ai une CPU demain. Donc j'aurai peut-être davantage d'éléments demain.

Pour l'instant, l'Etat poursuit son analyse. L'Etat a pris conscience du fait qu'il est probablement réducteur de dire qu'il y a 40 millions, 50 millions ou 60 millions dans un fonds de roulement, parce qu'on voit bien que dans un fonds de roulement, il y a des choses qui sont de la réserve prudentielle, des choses qui sont fléchées, que c'est compliqué, qu'un chiffre en lui-même est réducteur et que selon les établissements, la façon de traiter le fonds de roulement n'est pas la même. Donc l'Etat a bien compris que la situation est complexe. En même temps, l'Etat est dans une situation financière difficile. Il a besoin d'un complément de financement.

La dernière fois que le sujet a été évoqué en CPU, on a senti qu'il y avait de l'interrogation, qu'il y avait de l'inconfort sur la façon d'y arriver. En même temps, j'ai compris que le ministère attend les comptes financiers des universités. Peu ou prou, toutes les universités sont dans le même calendrier que nous. Elles vont voter leur compte financier en cette fin de mois...

M. le Recteur Rolland.- Et des écoles.

Le Président.- Et des écoles, tout à fait. Et les écoles d'ingénieurs. Quand je dis « les universités », ce sont les établissements d'enseignement supérieur.

Merci, Monsieur le Recteur, de cette précision.

Probablement dans les semaines qui viennent, le ministère aura les éléments sur les comptes financiers de l'ensemble des établissements, aura affiné sa façon de lire ce qu'est le contenu des fonds de roulement et sera en mesure de prendre des décisions. On verra ce qu'il en est.

Ce que je m'attache à essayer de démontrer c'est que chez nous, à l'uB, le fonds de roulement n'est pas une masse financière morte. C'est, vous le voyez, une masse financière qui est largement fléchée et qui est vivante à travers les programmes pluriannuels d'investissement que l'on a implémentés depuis quelques années. J'espère que les services de l'Etat pourront comprendre que la réalité de la masse financière qui est non fléchée est très faible et qu'on a besoin quand même pour avancer d'avoir un fonds de roulement minimal pour faire face aux aléas de gestion qui peuvent se présenter en cours d'année.

Je ne peux pas vous en dire plus mais si j'ai plus d'éléments en CPU demain, je vous en tiendrai tous informés.

Voilà ce que je peux vous donner. On était sur un discours qui était plus politique, Dominique. On n'a pas de vote. On voulait partager, Dominique et moi, ces éléments avec vous.

Si vous n'avez pas d'autres questions, on va avancer dans l'ordre du jour parce qu'on a un petit décalage de temps mais il était nécessaire que l'on puisse avoir ces échanges.

Il ne faut pas que je fasse ce que j'oublie parfois de faire qui est de faire voter les tarifs, subventions et dons et les sorties d'inventaire.

Vous vouliez intervenir peut-être, Monsieur.

M. Buisson.- Non. Je voulais dire au revoir.

Le Président.- Merci infiniment.

M. Buisson.- Merci.

Le Président.- Merci de votre venue.

Monsieur le Recteur, vous vouliez dire un petit mot peut-être à ce stade.

Merci infiniment.

Je vais essayer de ne pas oublier les tarifs, subventions et dons et sorties d'inventaire.

2. Tarifs, subventions et dons

Le Président.- Ils vous ont tous été adressés avant le conseil. On vous distribue sur table deux tarifs supplémentaires, si vous en êtes d'accord, pour être associés à notre délibération.

Le premier... En fait, le second dans le tableau (cela sera plus facile) est une recette qui est accordée par le Conseil régional de Bourgogne au pôle Formation et Vie Universitaire. Il s'agit de l'abondement au titre de l'année 2015 du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'université de Bourgogne, à hauteur de 186 730 euros hors taxes. Je vous demanderai avec le vote, bien sûr, d'accepter cette recette nouvelle qui n'a que du bon pour nous.

La première ligne dans le tableau est un tarif de l'IUVV. On avait déjà voté ce tarif de prestations au conseil d'administration de février, je crois. Or il y avait une erreur. Le tarif qui avait été voté était de 337 euros alors que la réalité du tarif est de 377 euros. C'est ce qui figure à la deuxième ligne du tableau qui vous est adressé.

Pour le reste, j'imagine, que vous avez examiné l'ensemble de ces tarifs et qu'il n'y a pas de difficulté particulière. Si c'est le cas, je vous propose de les adopter. Y a-t-il des oppositions... Oui, Julien. Pardon, excuse-moi.

M. Brault.- Une simple remarque sur la subvention du Conseil régional de Bourgogne pour faire tout simplement remarquer, je ne sais pas si je peux en parler là, qu'elle est en baisse par rapport à l'année précédente et encore en baisse par rapport à l'année d'avant au niveau du FSDIE. L'année dernière, cela n'avait pas posé tant de problèmes que cela mais, cette année, cela va quand même être assez problématique, puisque généralement le montant total des subventions FSDIE ne change pas d'une année à une autre. Là, cela entraînera forcément une sorte de... On sera obligé de refuser certains dossiers au FSDIE du fait de cette baisse même si le Conseil régional s'en est expliqué.

Le Président.- Tout à fait. Je rebondis très rapidement sur ta remarque, Julien.

Vous avez vu dans le document de l'Agent comptable tout à l'heure qu'en réalité, les ressources de la Région ont baissé de presque 5 millions en 2014 par rapport à ce qu'elles étaient en 2013. Cela veut dire que la Région est aussi un opérateur qui est dans une situation financière difficile. Nous absorbons donc en cascade, évidemment, ces difficultés financières de la Région. Mais je vous dirai peut-être un petit mot de tout cela quand on parlera du compte rendu de la Commission de la Recherche pour essayer de vous convaincre, si cela est possible, que le concept Grand Campus et le dialogue que l'on a mis en place dans le Grand Campus, pas pour le FSDIE mais pour la Recherche, a été une façon utile pour nous permettre collectivement d'amortir cette diminution des financements de la Région. Mais c'est sûr que l'on voit bien que l'Etat est en situation difficile.

Les communes et les collectivités territoriales sont également dans des situations qui sont très difficiles. Il faut qu'on réinvente un monde et qu'on arrive quand même à être créatif et imaginatif, malgré cette situation financière difficile. C'est à ce titre que je trouve que le fait que l'on ait une CAF qui est en augmentation cette année par rapport à ce qu'elle était l'an passé est un marqueur de bonne santé car cela indique que, malgré ce contexte qui est extrêmement contraint, la communauté a été capable de créer des ressources pour investir. Cela est un marqueur auquel je suis assez attaché.

Ceci est donc voté. On va donc pouvoir passer avec Frédéric Debeaufort...

Mme Manciaux.- Les sorties d'inventaire.

Le Président.- Sorties d'inventaire, pardon. Alors je dois vous demander...

Mme Manciaux.- Il n'y a pas eu de vote.

Le Président.- Il n'y a pas eu de vote, pardon. Merci, Hélène.

Je dois vous demander un vote formel.

Y a-t-il des oppositions sur les tarifs ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Très bien.

Unanimité (21 voix pour)

3. Sorties d'inventaire

Le Président.- Sur les sorties d'inventaire, tout cela est classique, y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (21 voix pour)

Je vais passer la parole à Frédéric pour le compte rendu de la CFVU puisque Grégory est en Chine. C'est donc Frédéric qui va faire cette présentation.

VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 mars 2015

1. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 10 mars 2015

- Projets internationaux (en lien avec le Pôle International)

M. Debeaufort.- Grégory m'a demandé de le suppléer pour vous présenter les travaux de la Commission de la Pédagogie et de la CFVU du 18 mars que je vais vous présenter dans l'ordre.

Je vais commencer par les projets internationaux.

Il y a deux points qui concernent les projets internationaux. C'est un nouvel accord avec la Grèce, avec l'Institut technologique du Péloponnèse, donc en Grèce, qui est une extension de l'accord Erasmus pour l'IUVV. Il ne concerne pas de formation diplômante partagée mais uniquement une extension des possibilités d'accueil d'étudiants, aussi bien de Grèce vers l'université de Bourgogne et inversement.

Le deuxième point concerne uniquement l'UFR Langues et Communication pour la mise en place de deux nouveaux parcours en anglais et d'une option sur le master MASCI, donc le master « Stratégies de communication internationale », dont le porteur est Alex Frame. Cette option concerne un parcours anglophone du M2 existant du master MASCI et deux parcours également anglophones, un nouveau parcours en management interculturel en prenant le M1 plus le M2 et le même parcours concernant uniquement le M2 mais en alternance.

Ces différents projets ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU sans remarque particulière. Ils ont été débattus et présentés en Commission de la Pédagogie.

Le Président.- Ils ont été validés en CFVU à l'unanimité, je crois, Frédéric.

M. Debeaufort.- Oui.

Le Président.- Je vous propose donc qu'on les adopte également. Il n'y a pas eu de difficulté. Le projet d'Alex Frame est notre cinquième projet de master en anglais. A ce titre, c'est une vraie ambition puisque vous savez que l'an passé, on avait validé quatre projets de master en anglais. Deux qui ont déjà commencé et qui étaient tous dans le domaine des sciences expérimentales. Celui-ci est le premier des masters en anglais que l'on met en place dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il a donc un intérêt tout particulier pour nous.

Je vous propose que l'on valide ces projets.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Merci.

Unanimité (21 voix pour)

- Appel à projet « IDEFI-N »

M. Debeaufort.- Le deuxième point concerne les appels à projets Ressources numériques, pilotés par Alain Tabard, avec deux volets.

Le premier volet concerne l'appel à projets pour la mise en place de MOOCs, donc de modules d'enseignement ouverts et à distance. La traduction, c'est ça ? C'est ça à peu près ?

M. Tabard.- Cours en ligne ouverts et massifs.

M. Debeaufort. Massifs, voilà. Avec deux possibilités en fonction des budgets alloués et du coût du développement des MOOCs. Ces deux possibilités vont dépendre de l'appel à projets IDEFI-Numérique qui sera exposé un petit peu plus tard, selon si l'appel IDEFI-Numérique est obtenu ou pas.

Deux projets sur les neuf projets qui étaient présentés, de mémoire... Alain, c'était cela ? Neuf projets de MOOCs. Il y a eu un classement et une discussion au

niveau de la CP par rapport à un certain nombre de critères pour classer les projets qui avaient été déposés dans l'appel à projets Ressources numériques.

Deux ont été retenus comme prioritaires. Un premier proposé par STAPS qui est « Comprendre le mouvement : de Marey aux neurones miroirs ». Ce projet est très abouti et le plus mature. Il pourrait donc être réalisé en termes de MOOCs assez rapidement.

Un deuxième projet, « Mutation de l'environnement institutionnel et financier de l'Etat et des collectivités », porté par l'UFR Droit, Science politique et économique, mais qui s'inscrit intégralement dans le dossier IDEFI-Numérique qui a été déposé.

Donc si le dossier IDEFI-Numérique est accepté, ce deuxième projet basculerait automatiquement dans l'appel à projets IDEFI-Numérique. Dans ce cas, en fonction des ressources disponibles, ce pourrait être le projet « Linked Data : Ingénierie des connaissances - état de l'art et perspectives d'avenir », proposé par l'UFR Sciences et Techniques, qui serait, dans ce cas, retenu dans les projets portés par l'établissement.

Le choix, on va dire, est à géométrie variable et va dépendre de la réponse à l'appel à projets IDEFI-Numérique.

M. Tabard.- Réponse prévue au mois de juin ou de juillet.

M. Debeaufort.- Réponse prévue au mois de juin ou juillet.

Le Président.- Très bien. Cette proposition de classement a été validée également à l'unanimité, je crois, de la CFVU. Donc je vous propose qu'on la...

M. Debeaufort.- Il y a eu une abstention.

Le Président.- Une abstention. Pardon, excuse-moi. Tu as raison, une abstention.

M. Debeaufort.- Qui était par un des porteurs de projets classés, qui ne voulait pas se prononcer par rapport à son propre projet.

Le Président.- D'accord. Merci de la précision, Frédéric.

Je vous propose que l'on valide cette proposition.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Elle est donc validée.

Unanimité (21 voix pour)

On fait un tout petit point sur IDEFI-Numérique.

M. Debeaufort.- Il y a le deuxième volet...

Le Président.- Pardon, excuse-moi.

M. Debeaufort.- ...qui concerne, cette fois-ci...

Le Président.- Les projets en formation continue.

M. Debeaufort.- ...les dispositifs de formation continue qui s'autofinancent par définition puisque c'est la logique des dispositifs de formation continue.

Un projet lié au master Photonics par l'UFR Sciences et Techniques.

Un SPOC Collectivités territoriales, porté par l'UFR Droit, Science politique et économique.

Plusieurs modules du master MASCI « Intercultural Management » dont on a parlé précédemment dans les projets internationaux.

Le master Droit social et le DU expert en droit du travail, porté également par l'UFR Droit, Science politique et économique.

Ces éléments entrent aussi dans l'appel à projets IDEFI-Numérique.

Le Président.- Ceux-là sont autofinancés, donc il n'y a pas de difficulté.

M. Debeaufort.- Ils sont autofinancés. Il n'y a pas eu de remarque.

Le Président.- Ils ont tous été validés.

M. Debeaufort.- Favorablement.

Le Président.- Je vous propose donc qu'on les valide tous.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Ils sont donc tous validés.

Merci.

Unanimité (21 voix pour)

M. Debeaufort.- Je ne sais pas si on parle tout de suite d'IDEFI-Numérique ou s'il y a un point spécifique.

Le Président.- Ecoute, dans l'ordre, c'était appel à projets IDEFI-Numérique. En fait, IDEFI-Numérique, ce qui est important, c'est peut-être, Alain, que tu en dises quelques mots pour que tous les membres du CA prennent la mesure de l'ambition du projet très rapidement là aussi. De toute façon, c'est un projet qui a été validé à l'unanimité de la CFVU mais on a besoin d'une approbation formelle du conseil d'administration sur un projet que l'on a, de toute façon, dû déposer avant le CA puisque la *deadline* de dépôt était le 12 mars, c'est cela ?

M. Tabard.- Le 12 mars. Exact, oui.

Le Président.- Néanmoins, il est important qu'on vous en fasse un point très rapide et, surtout, que le CA le valide.

Si tu peux très rapidement, Alain, donner les grandes lignes.

M. Tabard.- Très rapidement, IDEFI-N, donc Initiative d'Excellence pour les Formations Innovantes et « N » avec le numérique, c'est la deuxième vague d'IDEFI puisqu'il y a déjà eu une première vague en 2011-2012. L'université de Bourgogne avec la Franche-Comté a été retenue pour un IDEFI Talent Campus. Je pense que tout le monde le connaît.

On a travaillé dans la continuité dans le sens où IDEFI première vague est inclus et soutient le projet IDEFI-N qui a été déposé le 12 mars.

Comme je l'ai indiqué, déjà d'une manière générale au niveau national, ce projet IDEFI-N, c'est 12 millions d'euros. Une quinzaine de projets seront retenus, ce qui fait à peu près 800 000 euros par projet. De nouveau, on voit tout de suite la différence par rapport à la première vague. Sachant que Talent Campus a été retenu à hauteur de 5 millions d'euros environ. Donc on a tout de suite une petite différence de soutien financier.

On a déposé ce projet d'une manière interrégionale, je l'ai indiqué tout à l'heure, avec la Franche-Comté, la Lorraine et la Champagne-Ardenne, donc au niveau du périmètre UNIR (Université Numérique Inter Régionale).

La philosophie du projet, c'est vraiment que ce soit un levier pour la transformation de nos pédagogies au niveau enseignement supérieur et que l'on soit dans la mouvance internationale, puisqu'on parle beaucoup des MOOCs en ce moment, c'est la partie visible de l'iceberg, avec le FUN MOOC, vous vous souvenez. La plateforme FUN MOOC a été mise en place en octobre 2013. Cela fait un peu plus d'un an maintenant. Mais les MOOCs ne sont qu'une partie. C'est gratuit. C'est pour l'ensemble de la communauté, etc. Cela représente un certain nombre d'avantages, de qualités pour la visibilité internationale de notre établissement. C'est donc également pour cela qu'on l'a poussé au niveau de l'appel à projets. C'est en 2015.

Mais à côté de cela, IDEFI-N doit vraiment être un levier pour transformer les méthodes pédagogiques, avec en particulier une évolution vers tout ce que l'on appelle les méthodes hybrides, à la fois présentiel et à distance. Cela aura, bien sûr, des répercussions sur la formation ouverte à distance (FOAD).

Parallèlement, une des évolutions importante souhaitée, c'est le rapprochement de la formation initiale et de la formation continue. C'est-à-dire, pour faire simple, que l'enseignement soit découpé en micro-contenus et que ces micro-contenus puissent servir à la fois pour la formation initiale et pour la formation continue.

On s'est donc inscrit dans cette démarche et on a proposé quatre démonstrateurs... Oui, à peu près.

Donc un démonstrateur transversal concernant les licences AES, en particulier pour soutenir le décrochage des étudiants. Ce démonstrateur AES sera complètement mutualisé au niveau interrégional. Alors, « mutualisé », tout est relatif. Cela veut dire que les équipes pédagogiques vont discuter ensemble, vont pouvoir échanger les contenus, mettre des nouveaux contenus à disposition mais chacun restera maître, bien sûr, de sa pédagogie dans chaque établissement. Donc ça, c'est le démonstrateur AES transversal.

Après, chaque établissement a proposé des démonstrateurs spécifiques, propres à chaque établissement, où chacun fait son choix. A l'université de Bourgogne, nous avons choisi le domaine agroalimentaire, avec un fort rapprochement formation initiale/formation continue, puisque nous avons le soutien de Vitagora et indirectement de la société SEB qui soutient le projet, donc côté formation continue.

Parallèlement, il y a un master qui est en discussion au niveau SVT agroalimentaire, avec AgroSup également. C'est quelque chose qui était posé sur le papier et qui doit, bien sûr, mûrir si on est retenu pour IDEFI-N.

Voilà ce que je peux dire assez rapidement.

C'est quelque chose qui est quand même assez ambitieux, qui paraît comme cela assez anodin en le disant en quelques minutes, mais cela se veut vraiment transformant pour nos méthodes pédagogiques.

On n'en rediscutera probablement si on est retenu. Je pense qu'on a de bonnes chances d'être retenu puisque le dossier a été bien construit et dans une ambiance tout à fait positive.

Le Président.- Merci, Alain. C'est un périmètre qui est Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine, c'est cela ?

M. Tabard.- Oui.

Le Président.- Et vous savez tous à quel point je suis attaché à ce périmètre qui, à mon avis, est un des grands périmètres d'avenir pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce projet a été présenté en CFVU. Il a recueilli un avis favorable, je pense, à l'unanimité également.

M. Tabard.- Oui.

Le Président.- Même s'il a déjà été déposé, je vous propose qu'on le vote et que notre CA donne également un avis favorable à ce projet.

Pierre.

M. Pellenard.- J'ai une toute petite remarque. C'est une remarque d'intitulé qui ne semble pas être le même pour l'UFR STAPS. Dans un cas, c'est « de Marey aux neurones moteurs » et, dans l'autre cas, c'est « aux neurones miroirs ».

Le Président.- Là, tu reviens sur l'intitulé du point précédent.

M. Debeaufort.- Ce qui nous a été transmis, c'est « miroirs ».

M. Pellenard.- Dans un autre document, un tableur Excel, c'est avec « aux neurones moteurs ».

M. Debeaufort.- Oui, c'est « miroirs ».

M. de Mesnard.- C'est « miroirs ».

M. Pellenard.- Il faudra le corriger dans l'autre document.

Le Président.- Il a, d'ailleurs, été suggéré en CFVU que ce titre était peut-être un petit peu trop compliqué pour le grand public et qu'il faudrait peut-être modifier l'intitulé de ce cours. Mais cela ne change rien sur le fond.

Tu as raison.

Alain ?

M. Tabard.- Une petite précision. Excusez-moi, j'ai oublié de préciser l'acronyme de notre projet IDEFI-N, OPEN YOU (Y-O-U majuscules) : « Open University ». Cela veut tout dire. Cet acronyme est important. C'est vraiment une ouverture vers l'extérieur, vers l'international par divers moyens. OPEN YOU.

Le Président.- Merci. Pour OPEN YOU, je vous propose de donner un avis favorable.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Merci.

Unanimité (21 voix pour)

Le Président.- Frédéric, on termine sur les autres points de la CFVU.

- Diplômes d'université

M. Debeaufort.- Oui. Le point suivant concerne l'ouverture des diplômes d'université portés par le Service de formation continue de l'université et son département UMDPCS pour le secteur Santé.

Pour rappel, toutes ces formations s'autofinancent et ne s'ouvrent que si elles sont autofinancées.

Le premier concerne un DU porté par l'UFR Sciences, Vie, Terre et Environnement, qui contribue à former les gens sur le terrain type ONF, type gestionnaire des parcs nationaux, au recensement des données écologiques. Il y a déjà un DU existant équivalent, dédié uniquement aux oiseaux. Ça, c'est le pendant sur le reste de la faune et de la flore puisque c'est une obligation de formation, par exemple, pour les personnels de l'ONF. Aujourd'hui, il n'y a pas de formation équivalente sur le territoire.

Le porteur de ce projet est Bruno Faivre.

On vote en bloc ?

Le Président.- Oui, on va voter en bloc. C'est plus simple.

M. Debeaufort.- Le deuxième point concerne l'UFR Lettres et Philosophie. C'est un DU « Animateur de communauté dans la transition socio-écologique ». Là, c'est un DU pour accompagner collectivités, entreprises, etc., pour accompagner les *community managers* à tout ce qui va être transition énergétique/transition écologique, porté par la société et les collectivités, et l'intégrer dans leur activité de *community manager*.

Le porteur est Olivier Galibert et Eric Heilmann, de l'UFR Lettres et Philosophie. Donc là encore, porté par le Service de formation continue de l'université de Bourgogne et normalement autofinancé.

Le dernier projet est un diplôme universitaire qui concerne l'UFR de Santé et plus particulièrement les pharmaciens d'officine. Il répond à une obligation réglementaire pour tout pharmacien qui a cessé son activité en officine parce qu'il a fait du conseil, parce qu'il a travaillé dans l'industrie, parce qu'il a fait de la formation et qui veut reprendre une activité en officine, l'obligation de refaire une formation en lien avec les pratiques officinales. D'où la création du DU « Actualisations de la pratique pharmaceutique pour la réorientation en officine », donc DU ASP²RO, non pas parce que c'est compliqué, c'est une obligation légale. Cela concerne entre 5 et 12 pharmaciens que l'Ordre des pharmaciens envoie se former à Lyon puisqu'on ne

proposait pas cette possibilité de réactualisation de leurs compétences sur la Bourgogne.

C'est une formation qui, pareil, s'autofinance et qui ne comprend qu'un volume d'heures relativement faible. C'est surtout de la pratique en officine, c'est-à-dire du stage. Mais c'est une obligation pour la profession.

Voilà pour les projets de DU.

Le Président.- Tous ont reçu un avis favorable unanime de la CFVU...

M. Debeaufort.- Oui.

Le Président.- ...Je vous propose donc de confirmer cet avis favorable.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Ils sont donc validés.

Unanimité (21 voix pour)

Le point suivant, c'est l'offre de formation.

- Offre de formation pour la rentrée 2015

M. Debeaufort.- Le point suivant, c'est la nouvelle offre de formation pour la rentrée qui vient.

Toutes les demandes concernent l'IAE de Dijon.

La première demande concerne la licence professionnelle « DistriSup » qui est une licence professionnelle en alternance et en apprentissage. Ce programme était national. C'est une dizaine de licences « DistriSup » au niveau du territoire. Mais elle comprenait un volume horaire de 750 heures, ce qui n'est plus tout à fait dans le cadre des licences professionnelles puisqu'on est généralement autour de 600 heures. La maquette a donc été retravaillée et reliftée pour répondre aux nouvelles attentes de la profession et surtout pour entrer un peu plus dans le cadre standard des licences pros en termes de volume d'heures.

Il n'y a pas eu de discussion particulière. Il y a eu un avis favorable.

C'est une formation qui marche très bien. Il y a une trentaine d'apprentis tous les ans.

Le deuxième point, toujours pour l'IAE de Dijon, c'est l'ouverture d'un nouveau parcours sur le master « Chargé d'affaires en entreprises », à la demande de l'interprofession bancaire, de la Fédération bancaire. Donc nouveau parcours, là aussi en alternance et en apprentissage, soutenu par la branche et qui s'autofinance également.

Là aussi, il n'y a pas eu de discussion. Il y a eu un commentaire par rapport au positionnement au master Banque, mais l'un est dédié « Chargé de clientèle entreprises » et l'autre est dédié « Chargé de clientèle clients particuliers ». Ce n'est donc pas du tout les mêmes approches et les mêmes publics et secteurs visés.

Dans les deux cas, c'est une formation en alternance.

Le Président.- Et dans les deux cas, avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Debeaufort.- Oui.

Le Président.- Donc je vous propose d'émettre le même avis.
Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Je vous remercie.

Unanimité (21 voix pour)

Enfin, le point sur le calendrier universitaire.

2. Calendrier universitaire 2014-2015 : ajustements

M. Debeaufort.- Le petit point sur le calendrier universitaire. Ce sont des modifications de dates demandées par l'UFR Langues et Communication puisqu'il y a eu des petits changements de dates entre ce qui avait été voté en conseil d'UFR et ce qui était passé en CFVU.

Par ailleurs, nécessité de glissement de certaines dates pour les examens du fait de la non-disponibilité, entre autres, des salles d'examen. C'est un glissement du 16 au 17 juin pour les examens.

Ce sont juste des ajustements essentiellement pour des raisons d'organisation de l'année.

Le Président.- Oui, ce sont vraiment des points très techniques qui ont été accueillis à l'unanimité de la CFVU.

M. Debeaufort.- Oui, il n'y a pas eu de discussion.

Le Président.- Je vous propose donc de faire de même.
Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Unanimité (19 voix pour)

On a donc terminé avec la CFVU. Merci beaucoup, Frédéric.

M. Debeaufort.- De rien.

Le Président.- Franck, à toi la parole pour le compte rendu de la Commission de la Recherche.

Franck traitera les trois premiers points puis Jean Guzzo fera le point relatif à la charte des plateformes.

VIII) Rapport des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 16 mars 2015

1. Etudes doctorales : répartition du « fonds doctorant »

M. Denat.- Merci. Bonsoir à tous. Le premier point concerne la répartition du fonds doctorant. Tous ces points ont été traités lors de la Commission de la Recherche du 16 mars.

Voilà le tableau. Les crédits alloués au fonds doctorant qui ont été ouverts au budget de l'université en 2015 sont de 145 000 euros, ce qui représente une baisse par rapport à l'année dernière de 8 000 euros.

Cette baisse a été répartie de la façon suivante. Elle a été imputée à moitié sur la mission doctorale qui passe de 30 000 à 26 000 euros, et donc pour moitié, les 4 000 euros restants, sur la dotation affectée aux écoles doctorales, qui passe donc à 116 500 euros contre 120 500 euros l'an dernier.

La répartition sur les quatre écoles doctorales a été faite avec la clé de répartition qui avait déjà été établie les années précédentes. Rien n'a été changé à ce niveau-là, à savoir une part forfaitaire de 40 % de cette somme sur chacune des quatre écoles doctorales, ensuite une part pour 30 % au prorata du nombre d'inscrits dans l'école doctorale, et les 30 % restants au prorata des thèses soutenues l'année précédente.

Avec cette clé de répartition, cela donne la répartition suivante (vous avez la subvention totale en dernière colonne) :

- sur l'école doctorale Carnot Pasteur, 21 960 euros,
- pour l'école doctorale LISIT, 45 325 euros,
- l'école doctorale SPIM, 18 282 euros,
- l'école doctorale Environnement Santé, 30 933 euros.

A savoir qu'il y a une baisse mais que la baisse a été supportée en grande partie au niveau de la mission doctorale pour justement essayer d'atténuer la diminution de la dotation sur les écoles doctorales.

Cette répartition a été votée à l'unanimité de la Commission de la Recherche.

Le Président.- Avez-vous besoin de précisions complémentaires sur cette répartition du fonds doctorant ? Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Oui, juste une précision. On voit bien sur le tableau qu'à LISIT, les thèses durent plus longtemps puisque le pourcentage d'inscrits est plus fort que le pourcentage de thèses soutenues mais il y a un effort qui est fait dans le secteur pour réduire la durée des thèses. L'effort sera poursuivi sur les nouvelles écoles doctorales à cheval sur l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne.

Le Président.- Merci beaucoup pour cette remarque.

M. de Mesnard.- Même si la durée restera toujours peut-être un petit peu plus longue que dans les sciences dures.

Le Président.- Pas d'autre remarque ? Je vous propose donc que l'on adopte cette répartition du fonds doctorant.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien, merci.

Unanimité (17 voix pour)

2. Demandes de subventions déposées dans le cadre du PARI 2015

Le Président.- Le point suivant, c'est les demandes de subventions qui ont été déposées dans le cadre du PARI.

M. Denat.- Oui, tout à fait, les demandes de subventions pour le PARI 2015. Vous avez le tableau sous les yeux concernant les 18 projets intégrés. On ne va pas tout regarder en détail.

Vous avez donc en première colonne, l'intitulé des projets, les coordinateurs. Ensuite, vous avez le coût total du projet, le soutien sollicité à la Région et donc le montant du cofinancement apporté.

Ensuite, vous avez la répartition de ce coût du projet sur les différents outils, à savoir :

- l'équipement,
- le contrat d'études,
- le Faber,
- les tests,
- le post-doc,
- les chercheurs invités,
- la mobilité sortante,
- les promotions communications, ainsi que
- les thèses jeunes chercheurs entrepreneurs en dernière colonne.

On peut peut-être lister les 18 projets et donner le montant total de la subvention sollicitée.

Le Président.- Oui.

M. Denat.- Pour le projet NANO2BIO, le soutien sollicité s'élève à 123 700 euros.

Pour le projet LABEX ACTION PHOTCOM, lié au Labex Action, il y a deux lignes. Vous verrez que pour certains projets, cela va jusqu'à quatre maîtres d'ouvrage différents. En l'occurrence, ici, c'est le CNRS et l'uB. Si vous faites le total des deux lignes, le soutien sollicité s'élève à 209 828 euros.

Pour le projet CDEA, le soutien est de 254 293 euros.

Pour le projet MATERIAUX ET PROCÉDES AVANCÉS, on est à un total de 376 911 euros sollicités.

Pour le projet STM3D, également avec deux maîtrises d'ouvrage différentes, on est à un total de 180 394 euros.

Pour le projet INSTRUMENTATION ET SYSTEMES INTELLIGENTS, le montant de la subvention s'élève à 346 250 euros.

Pour le projet CONSTRUCTION DURABLE BOIS ET BIO RESSOURCES, 117 873 euros.

Pour le projet FHU TRANSLAD, un total de 218 270 euros.

Pour le projet LIPSTIC, donc adossé au Labex Lipstic, un total de 309 400 euros.

Pour le projet PHARMACOIMAGERIE ET AGENTS THERANOSTIQUES, 519 644 euros.

Pour le projet ALIM+, 406 328 euros.

Pour le projet ONCOLOGIE, 180 562 euros.

La ligne suivante concerne le projet de recherche clinique qui ne fait pas partie des 18 projets intégrés mais qui est un projet transversal au même titre que le projet Plateformes que l'on va examiner juste après. C'est pour cela que la ligne est vierge. Cela a été arbitré indépendamment.

Le projet ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES, donc trois maîtrises d'ouvrage, pour un total de 453 311 euros.

Le projet TRANSITION SOCIO-ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES, 237 057 euros.

Le projet AGREE, 393 400 euros au total.

Le projet SENSORIALITE, COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES, BIEN-ETRE, un total de 376 067 euros.

Le projet COGSTIM, au total 203 011 euros.

Enfin, le projet VIGNE ET VIN : LA CONSTRUCTION DE LA QUALITE, avec quatre maîtrises d'ouvrage ici et un total de 441 943 euros.

Si vous faites le total, le soutien sollicité à la Région s'élève à 5 348 242 euros pour l'année 2015.

Le Président.- Merci, Franck. Avez-vous des besoins d'informations complémentaires ?

Là aussi, cela a été validé à l'unanimité de la CFVU.

Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un travail qui a été essentiellement construit dans un cadre de concertation auquel, vous le savez, je suis très attaché, qui est celui du Grand Campus. Le Grand Campus maintenant se réunissant toutes les six semaines environ. L'uB, bien sûr, mais également AgroSup, l'INRA, l'INSERM qui est très souvent présent à nos côtés alors même que la déléguée régionale INSERM vient de Nancy ou de Strasbourg, je ne sais pas bien, le CNRS, le CEA, le CHU, le Centre Georges-François Leclerc, l'Ecole supérieure de commerce, et l'ENSAM. Vous voyez donc que l'on a une définition assez extensible du Grand Campus.

Il n'empêche que depuis deux ans et demi, c'est tous ensemble que l'on construit la réflexion stratégique. C'est tous ensemble qu'on a construit les grands domaines scientifiques prioritaires et que l'on a construit les axes prioritaires du CPER du PARI et qu'on a fait les priorisations techniques et financières. On va le voir dans quelques minutes avec ce que va nous présenter Franck sur les infrastructures des plateformes. Cela nous donne une force collective absolument considérable.

Comme je vous le disais tout à l'heure, le fait que l'on puisse travailler ensemble, réfléchir ensemble et prioriser ensemble constitue d'une certaine façon un amortisseur en période de crise économique parce qu'on est capable de mieux arbitrer. Parfois, quand deux labos ont besoin du même équipement, on se met d'accord pour qu'on n'en achète qu'un des deux.

Au bout du compte, cette façon de faire a permis de maintenir la quasi-pluridisciplinarité des financements de la recherche puisque, si j'ai bonne mémoire, dans le cadre du PARI, en dehors des mathématiques et de l'archéologie, tout a été financé. Mais les mathématiques et l'archéologie, qui n'ont pas été financées par le PARI, ont été financées par l'Etat dans le cadre de crédits qui restaient sur le CPER.

On a aussi réussi à faire cela parce qu'on invite toujours la DRRT et toujours la Région à nos réunions.

On est vraiment entré dans une dynamique de dialogue et de coconstruction qui est vraiment quelque chose d'essentiel.

Du coup, Hélène, je ne sais pas, comme je parle beaucoup, si j'ai fait voter ou pas.

Mme Manciaux.- Non.

Le Président.- Donc je vais vous demander de voter.
Y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

Unanimité (19 voix pour)

Le Président.- On présente le PARI Plateformes maintenant.

M. Denat.- Effectivement, on va vous projeter le deuxième document concernant les plateformes. Si on peut l'avoir à l'écran... Cela doit être le troisième, je pense... Non, ce n'est pas la charte. C'est le troisième document, *PARI 2 PLATEFORMES*. Celui-ci, oui.

Il est plus compliqué à voir. Si on peut l'agrandir un petit peu...

Là aussi, effectivement, comme l'a souligné le Président, c'est suite à un travail de concertation très important. Je peux vous dire en deux mots comment nous avons procédé. Nous avons demandé aux 24 plateformes d'établir leurs besoins pour l'année 2015, à la fois en termes d'équipements et, éventuellement, de personnels et de fonctionnement.

Il y a eu un premier arbitrage au niveau du conseil d'orientation stratégique, le COS que nous avons mis en place il y a un peu plus d'un an, avec à l'intérieur de ce COS, un certain nombre de responsables de plateformes, de directeurs de labos, de responsables d'organismes, etc., représentatifs des six grands domaines de recherche.

Il y a eu un premier arbitrage au niveau de ce COS. Evidemment, nous avons demandé aux plateformes de prioriser leurs besoins. On a donc examiné, évidemment, en fonction de cette priorisation.

Un autre paramètre qui a été, évidemment, très important dans les critères d'évaluation et de choix a été la présence ou non de cofinancements puisque vous savez que maintenant, le Conseil régional demande qu'il y ait 30 % de cofinancements qui peuvent être de différentes sources, d'ailleurs.

On est arrivé à la proposition suivante qui a été établie par le COS. Ensuite, elle a été examinée au niveau de la réunion du Grand Campus et affinée encore en fonction de données qui nous sont arrivées ensuite au niveau du Conseil régional et de la DRRT, notamment au niveau de l'enveloppe sur laquelle on pouvait compter.

La proposition qui vous est faite ici a été validée par la réunion du Grand Campus.

On peut là aussi, mais sans entrer dans le détail, voir un petit peu les différentes plateformes et les subventions qui seront sollicitées au niveau du Conseil régional.

Pour la plateforme DimaCell, le total vous l'avez à chaque fois dans la dernière colonne, en bas : 385 000 euros.

Pour la Plateforme d'Investigation Technologique, pour cette année, il n'y aura pas de demande.

Pour la plateforme Transfert en Biologie Cancérologique, 82 070 euros.

Pour la plateforme CLIPP, 60 500 euros.

Pour la plateforme ChemoSens/Lipidomique, 49 130 euros.

Pour le Centre de zootechnie, 25 390 euros.

Pour la plateforme Imagerie Préclinique, 495 800 euros.

La dernière, c'est la même, Pharmaco-imagerie. De toute façon, il n'y a pas de demande.

Pour le CRB Ferdinand Cabanne, 136 440 euros.

Pour la plateforme GISMO, 161 000 euros.

Pour la plateforme Genosol, 24 270 euros.

Pour GEOBFC, donc la plateforme de la MSH, 68 000 euros.

Pour la plateforme ADN, également de la MSH, 84 330 euros.

Pour le Centre d'Expertise de la Performance, 45 650 euros.

Pour la PLATEFORM'3D, rien n'est demandé pour 2015.

Pour la plateforme VISION 2D/2D+/3D, 29 610 euros.

Pour la plateforme COGSTIM, 69 910 euros.

Pour la plateforme FLAIR, 167 000 euros.

Pour la plateforme ARCEN-CARNOT, 449 870 euros.

Pour la plateforme PICASSO, 79 000 euros.

Pour la plateforme STM3D, 30 170 euros.

Pour le CCUB, donc le centre de calcul, 220 000 euros.

Pour la plateforme WOMAM, à Nevers, 428 400 euros.

Pour la plateforme PACSMUB, 140 000 euros.

Enfin, il reste, également à Nevers, la plateforme PETRIIV, avec une subvention sollicitée de 252 000 euros.

Cela représente une subvention sollicitée de 3 483 533 euros, auxquels viennent s'ajouter 1 598 497 euros de cofinancements. Donc le coût total qui sera mis sur ces plateformes, vous l'avez, est d'un peu plus de 5 millions d'euros. 5 082 023 euros exactement.

Donc 1 600 000 euros environ de cofinancements, et dans les 3 483 533 euros, on va retrouver la part du Conseil régional, la part Etat et ce qu'on peut escompter du FEDER, à savoir environ 30 % de fonds européens, voire 40 % sur certaines opérations.

A priori, avec ces 5 millions, cela entre dans l'enveloppe sur laquelle on peut compter pour 2015.

Le Président.- Tout à fait. Donc là aussi, cela a été vraiment coconstruit et affiné tous ensemble.

Vous savez que l'on a ouvert un programme pluriannuel d'investissement sur les plateformes technologiques sur lequel on a provisionné 1 million d'euros. Je proposerai, peut-être au prochain CA également, des prélèvements sur ce PPI pour venir cofinancer un certain nombre de ces plateformes pour lesquelles, en fait, on n'arrivait pas à atteindre les 30 % d'autofinancement qui étaient demandés. Précisément, on va donc utiliser notre PPI Plateformes comme un levier pour permettre la concrétisation de ces projets. Il y a des situations, par exemple, dans lesquelles le CNRS intervient, où l'INRA intervient, où l'INSERM intervient. On n'a pas tout à fait les 30 % de cofinancements. Donc le PPI Plateformes permettra de venir cofinancer ces projets. Je n'ai pas fait le compte mais je pense que l'on en aura utilisé moins de 25 % cette année. Cela veut dire que le million d'euros que l'on a mis sur ce PPI Plateformes, si on continue à travailler sur le même rythme, pourra nous permettre, et c'est ce que j'avais eu comme ambition au départ, de venir raffermir nos investissements scientifiques pendant au moins trois ou quatre ans. Cela est quelque chose d'assez fort comme stratégie. Mais on mettra l'argent sur les

projets sur lesquels nos autres partenaires mettent également de l'argent de façon que l'uB ne soit pas le seul établissement à venir participer à des plateformes qui sont des plateformes Grand Campus et qui sont utiles à tout le monde. Je pense que l'on intégrera cela dans les prélèvements sur réserves qu'on fera valider peut-être par le CA du mois d'avril. Comme cela, on aura le *package* complet des prélèvements sur réserves sur les PPI au mois d'avril.

Avez-vous des questions ?

M. Denat.- Je ne l'ai pas dit mais les deux, que ce soit le PARI intégré ou le PARI Plateformes, ont été votés à l'unanimité de la Commission de la Recherche.

Le Président.- A l'unanimité, tout à fait. Je pense que c'est la force de la démarche que l'on a en plus. Elle est tellement collégiale que je ne vois pas bien qui pourrait, à ce stade, s'y opposer. En même temps, on fait des choix. En même temps, on arrive quand même à focaliser petit-à-petit les choses.

Y a-t-il des oppositions à cette liste des demandes dans le cadre du PARI Plateformes ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (19 voix pour)

Un point sur un financement exceptionnel.

3. Financement exceptionnel en lien avec la cérémonie 2014 de remise des diplômes de Docteurs

M. Denat.- Oui. Le troisième point, c'est effectivement le financement exceptionnel d'un numéro spécial *En Direct*, qui est un journal franc-comtois, pour la présentation de la cérémonie de remise des diplômes de docteurs de 2014.

Vous savez que l'année dernière a été organisée pour la première fois une cérémonie de remise des diplômes aux docteurs. Cette cérémonie a été organisée à Dijon. Il avait également été décidé d'un commun accord que tous les frais liés à cette manifestation seraient pris en charge par l'université de Bourgogne. Sachant que cette année, en 2015, cette cérémonie aura lieu à Besançon et, évidemment, tous les frais seront à la charge de l'université de Franche-Comté de manière à faire cela simplement plutôt que de partager à chaque fois. Cela revient à peu près au même.

Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu un numéro spécial dans ce journal *En Direct*, un spécial Doctorants, en fait. La facture est arrivée après coup pour un montant de 1 190 euros.

Or, comme l'université de Bourgogne devait prendre en charge tous les frais, nous avons décidé de prendre cette somme sur l'enveloppe de la Commission de la Recherche. Vous savez que la Commission de la Recherche dispose d'une enveloppe de 100 000 euros dont elle décide de la façon de l'utiliser. C'est très souvent, justement, pour pallier des problèmes comme celui-là ou des appareils qui tombent en panne de manière... C'est pour régler des problèmes un peu en urgence.

Il a donc été proposé à la Commission de la Recherche de prélever ces 1 190 euros sur l'enveloppe de la Commission de la Recherche. Cela a été voté à l'unanimité.

Le Président.- Tout cela n'a pas posé de difficulté non plus pour la Commission de la Recherche. On propose qu'on le valide.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (19 voix pour)

Jean, tu termines sur les questions scientifiques par la présentation de la Charte des Plateformes du Grand Campus.

4. Présentation de la « Charte des Plateformes du Grand Campus »

M. Guzzo.- J'ai fourni un diaporama.

M. de Mesnard.- Viens. Il est là ? D'accord. Attends... Diaporama.

M. Guzzo.- Ce sont quelques diapositives qui vont me permettre... qui vont me permettre de décrire cette charte assez rapidement.

Le but de cette charte est de mettre en place des règles de fonctionnement de nos plateformes sur le Grand Campus, de donner un cadre de fonctionnement et aussi un cadre d'évolution, d'amélioration de nos plateformes.

Diapositive suivante... Cette charte s'adresse aux plateformes du Grand Campus. C'est une des étapes dans le plan stratégique de développement et d'investissement commun des plateformes.

Une des volontés est de valoriser le patrimoine en termes d'équipements. Vous allez voir qu'à travers cette charte, cela nous permet d'avoir une ouverture sur l'extérieur et une bonne lisibilité, à l'échelon du Grand Campus, régionale, nationale et internationale aussi sur l'offre de service de ces plateformes.

Les objectifs :

- adopter des règles d'organisation de fonctionnement communes à toutes les plateformes,
- améliorer la lisibilité pour les acteurs de la recherche mais aussi pour les acteurs du monde socio-économique,
- faire en sorte d'augmenter l'attractivité, et également
- avoir une meilleure visibilité à l'échelle du Grand Campus, de la région, donc au niveau national, européen et international.

Effectivement, il y a une forte diversité dans les plateformes de l'université de Bourgogne mais aussi du Grand Campus, et c'est vrai qu'à travers cette charte, on essaie de faire en sorte que les plateformes qui ont déjà une évolution plus importante, leurs acquis puissent bénéficier aussi à des plateformes qui sont en train de se développer doucement mais sûrement.

Diapositive suivante...

M. de Mesnard.- Oui.

M. Guzzo.- On rappelle ici la définition d'une plateforme : « un regroupement d'équipements, de moyens humains, de compétences, offrant à une communauté d'utilisateurs internes et externes au Grand Campus des ressources technologiques de haut niveau ».

On a distingué les plateformes des plateaux techniques qui sont plus identifiés au sein d'un laboratoire et qui sont des outils spécifiques.

Dans cette charte, parmi les points abordés, il y a des règles d'organisation et de fonctionnement communes à toutes les plateformes. On essaie donc d'avoir un socle commun quand cela est possible.

Ensuite, l'usage de cette charte est pour le Grand Campus. C'est un outil interne au Grand Campus.

Le périmètre à ce jour est celui des plateformes de la Bourgogne. On n'a pas encore élargi à la Franche-Comté mais je pense que, dans un premier temps, il fallait que l'on puisse déjà agir à notre niveau régional.

Là, c'est un point sur le rattachement à un ou à plusieurs laboratoires. On souhaite, en fait, que la recherche se fasse dans les laboratoires. Cela est clair. Car les laboratoires sont évalués par le HCERES.

En fait, on souhaite, ce n'est pas vraiment contrôler, mais en tout cas maîtriser le développement de nouvelles plateformes et éviter le développement de plateformes en toute autonomie en dehors des laboratoires parce qu'on souhaite un adossement de ces plateformes sur un laboratoire.

Ce que j'ai noté à la fin de cette diapositive est important : « les plateformes sont adossées à des laboratoires » et, dans certains cas, selon nos partenaires du Grand Campus, cela peut être à des services ou à des pôles. C'est le cas du CGFL et du CHU.

Les activités de la plateforme, c'est juste un rappel :

- service d'appui à la recherche,
- développement technologique,
- valorisation et transferts,
- formation.

On a souhaité aussi mettre en place dans chacune des plateformes un comité de pilotage. Toutes les plateformes n'en n'ont pas à ce jour. Certaines sont bien structurées, avec une gouvernance, un conseil scientifique, un comité de pilotage mais d'autres n'ont pas vraiment de structure de ce type... (*Un téléphone mobile sonne*)...

Intervenant.- C'est dans le verbatim.

(*Rires*)

M. Guzzo.- Je reprends. A la fin, vous pouvez lire, comme cela je ne prends pas beaucoup de votre temps, le rôle de ce comité sur l'activité de la plateforme.

Le but est de partir d'un comité de pilotage. Après, les plateformes qui sont beaucoup plus évoluées et qui ont déjà mis en place d'autres types de structures de gouvernance... En fait, c'est relativement libre, mais on souhaite qu'un comité de pilotage soit mis en place *a minima*.

Diapositive suivante, s'il te plaît.

M. de Mesnard.- Pardon.

M. Guzzo.- Un des points abordés aussi, c'est la démarche qualité. On envisage que l'ensemble de nos plateformes évolue vers une certification. C'est fortement encouragé.

Là, on a bien noté que les plateformes peuvent être accompagnées par la SATT Grand Est et, en particulier, le savoir-faire de Welience, mais aussi par rapport

à ce qui existe et les compétences que l'on a au niveau de l'université de Bourgogne en termes de développement de la qualité.

Ensuite, il y a un point important. C'est l'affichage de l'offre. C'est vrai que là, il y a vraiment une diversité importante dans la diffusion de l'offre de prestations et sa tarification. Donc là, on a demandé clairement que les tarifs soient au coût complet et soient votés aussi par les instances, et que la diffusion des tarifs soit limitée en fonction du type de prestation de service. Même, on encourage à ce que les prestations, en fait, fassent partie d'une offre globalisée de recherche et développement parce que là, il y a aussi la problématique de la concurrence déloyale vis-à-vis des sociétés privées qui peuvent assurer ce type de prestation. Il faut donc être dans les prix du marché.

Ensuite, il y a le point abordé sur les évolutions technologiques. On encourage les plateformes à s'engager dans les performances technologiques, la veille technologique, un plan d'actions pour la mise à niveau des matériels et la formation des personnels, ainsi que de participer à la formation de nos étudiants.

Je crois que c'est la dernière diapositive, s'il te plaît... Non, il en reste encore une.

Donc le suivi de l'activité. Effectivement, cela est important parce qu'on a, à travers le COS, mis en place une échelle de maturité de nos plateformes en fonction de la qualité du service qui est proposé aux chercheurs et aussi aux entreprises. On demandera donc un rapport d'activité qui sera transmis au COS et on a fait en sorte de coordonner justement ce rapport avec le rapport qui est demandé aussi par la Région Bourgogne de façon à éviter de solliciter trois ou quatre fois les responsables de plateformes.

Il y a un dernier point... Non, je voulais insister sur... Tu peux revenir en arrière, s'il te plaît, Louis ?

Sur l'évolution des plateformes. On sollicite aussi les responsables des plateformes pour essayer d'avoir des regroupements, des fusions, pour limiter le nombre de plateformes parce que, pour l'instant, on a quand même une offre qui est relativement large.

La création de toute nouvelle plateforme devra être soumise pour examen au COS pour voir la pertinence de créer une nouvelle plateforme dans un nouveau domaine. Je crois que cela est essentiel pour éviter les redondances vis-à-vis des activités de ces plateformes.

Le dernier point, c'est pour vous montrer un petit peu les étapes et le calendrier. Je soulignerai simplement qu'il y a un courrier conjoint, vous le voyez, de toutes les tutelles, signé par l'ensemble des tutelles qui sera envoyé aux responsables des plateformes dans le cadre de la diffusion de cette charte pour qu'ils puissent bien se rendre compte que l'ensemble des établissements, des institutions du Grand Campus, en fait, ont contribué à la création de cette charte et adhèrent à cette charte de façon que les responsables de plateformes se l'approprient le plus rapidement possible et que l'on puisse fonctionner dans de bonnes conditions.

Merci beaucoup.

Le Président.- Merci, Jean. Donc une action de plus qui a été menée dans le cadre du COS Plateformes et du Grand Campus pour essayer de faire converger, d'avoir une politique convergente et unifiée sur les plateformes qui sont un enjeu très important de la politique scientifique que l'on mène tous ensemble.

Souhaitez-vous que Jean vous apporte davantage d'éléments de précision ou d'information sur ce projet de charte ou les choses sont-elles bien claires ? Si tout est bien clair, je vous propose qu'on valide officiellement cette charte des plateformes qui n'aura, bien sûr, de valeur que pour les plateformes uB ou pour la gouvernance uB des plateformes qui sont portées par plusieurs tutelles. L'idée est donc bien que tous les établissements partenaires la valident.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

C'est très bien. Je vous remercie. Merci à Jean d'avoir porté ce travail également.

Unanimité (19 voix pour)

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Il nous reste à passer au compte rendu et à l'approbation de conventions et de contrats.

Si j'ai bonne mémoire, il faut qu'on approuve formellement les conventions avec subvention, c'est cela ? Les autres sont simplement données pour information.

Dans les conventions avec subvention, je voudrais simplement attirer votre attention sur le tableau des conventions et contrats emportant versement de subvention qui est le tableau horizontal qui vient de la Recherche.

Vous voyez apparaître la convention constitutive du pôle Vigne et Vin de Bourgogne. Je vous donne très rapidement les raisons pour lesquelles on vous présente à nouveau cette convention pour vote.

C'est une convention, vous le savez, qui a déjà été votée avec un examen approfondi du conseil d'administration. La présentation en avait été faite devant le conseil. C'est la convention constitutive du groupement d'intérêt public qui va fédérer l'ensemble des partenaires de la filière vitivinicole de Bourgogne.

En fait, il est apparu à la phase tout à fait finale de validation de cette convention qu'il y avait deux petites corrections techniques à apporter.

La première était qu'en réalité, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt n'avait pas délégation de signature de la Préfecture pour signer la création d'un GIP, que c'est le Préfet qui est habilité à signer la création de ce GIP. Il a donc fallu retirer la DRAF pour mettre le Préfet à la place. Donc vous voyez que c'est vraiment quelque chose de purement technique.

D'autre part, depuis que ce travail avait été lancé, la législation a évolué. Il y avait, en particulier, un article qui soumettait tous les GIP à un contrôle économique et financier systématique de l'Etat. Cette règle a été assouplie car je pense que l'Etat avait trop de GIP à contrôler. Elle a été supprimée. Donc désormais, c'est quelque chose qui est facultatif. On a donc supprimé cet article dans notre convention de GIP.

Il y aura juste ces deux petites modifications par rapport à la version que vous aviez examinée et votée. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas voulu qu'on refasse une présentation globale.

Le projet qui est soumis dans cette nouvelle version fait apparaître la Préfecture à la place de la DRAF et retire cet article 16 qui était relatif au contrôle des GIP.

Sinon, pour le reste, il n'y a pas de point particulier.
Si vous avez des questions, on peut y répondre. Sinon, je vous propose d'adopter formellement cette liste de conventions avec subvention.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (19 voix pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Le Président.- La liste des conventions sans subvention est simplement soumise pour information des administrateurs et ne requiert pas de vote.

X) Questions diverses

- Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service - Bâtiment Droit-Lettres

Le Président.- Nous avons un dernier point qui sera soumis à un vote. Il s'agit de la proposition de réaffecter la seconde concession de logement par nécessité absolue de service du bâtiment Droit-Lettres. Elle était vacante, il faut donc la réaffecter. C'est quelque chose qui fait partie de la carte actuelle des concessions de logement par nécessité absolue de service. La proposition qui est faite est donc de la réaffecter le temps que l'ensemble de la démarche que l'on est en train de conduire tous ensemble arrive à son terme.

Y a-t-il des oppositions ?

Monsieur Rollin, je vous en prie.

M. Rollin.- J'ai simplement une question sur ces NAS, ces nécessités absolues de service. A propos du timing, où en est-on en termes d'attribution, parce qu'on va avoir à réduire le nombre d'accueils et de logements pour nécessité de service ? A-t-on une durée qui nous est donnée ? Puisque l'Etat., la préfecture quand même doit nous donner une durée. A quel moment.... A-t-on établi un calendrier ?

Le Président.- On n'a pas établi de calendrier formel. En fait, ce dossier avait été engagé en 2012, je crois. En 2012 ou 2013. L'Etat avait décidé de surseoir jusqu'à septembre 2015. Il faut donc que nous soyons en mesure de fournir une cartographie pour septembre prochain. Etant entendu que l'on doit passer, je crois, de 23 à 18 NAS puisqu'en fait, on a simplement 18 concessions par nécessité absolue de service qui nous sont autorisés.

On a réuni un groupe de travail pour essayer de définir des critères, définir nos règles de fonctionnement. Il s'est réuni, je crois, la semaine dernière ou peut-être... C'est cela ?

Mme Mathieu.- Cette semaine.

Le Président.- Cette semaine. Pour un premier contact pour examiner une cartographie complète de la situation actuelle, de réfléchir aux différentes fonctions

qui sont actuellement exercées par les personnes qui bénéficient de NAS et qu'on fasse des arbitrages parce que, de toute façon, ces arbitrages vont s'imposer à nous et j'aimerais que l'on arrive à les faire d'une façon qui soit la plus consensuelle possible même si ce sont des choix pas très faciles.

Samuel, peut-être veux-tu dire un petit mot là-dessus puisque tu...

M. Mercier.- Sur les NAS ?

Le Président.- Oui, sur les NAS. Puisque tu pilotes cette démarche avec Marie-France.

M. Mercier.- Effectivement, une première réunion a été organisée cette semaine, en concertation avec les organisations syndicales. Nous devons avancer sur le dossier et présenter les critères qui permettront de remplir le cahier des charges, à savoir avoir le maintien de 18 NAS et voir comment, ensuite, on pourra faire évoluer les précédents NAS, les transformer en conventions d'occupation précaire et voir quelles mesures d'accompagnement vont pouvoir permettre d'atténuer la difficulté de transition pour les personnes qui seront concernées.

Cette mise en conformité nous permet de revoir le dispositif et de nous interroger aussi sur les éléments qui justifient la présence de NAS sur le campus de Dijon mais aussi sur les différents sites territoriaux.

La réflexion est en cours.

Le Président.- Ceci étant, je vous propose qu'on valide, pour l'instant, cette réaffectation de la seconde NAS du bâtiment Droit-Lettres.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (19 voix pour)

On n'a pas reçu de question diverse particulière, et s'il n'y en a pas, je vais clore ce CA.

Je vous remercie, toutes et tous, d'avoir été présents.

Le prochain CA aura lieu le 15 avril. Ce sera un CA important puisqu'on débattrra des prélèvements sur le fonds de roulement. Ce sera donc très stratégique, j'espère que vous pourrez être nombreux.

Je voudrais remercier Monsieur le Recteur qui est resté parmi nous jusqu'à la fin de ce long conseil d'administration.

Vous serez toujours le bienvenu parmi nous pour ces CA, Monsieur le Recteur.

M. le Recteur Rolland.- Merci.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 17)

Le Président

Alain BONNIN

qui sont actuellement exercées par les personnes qui bénéficient de NAS et qu'on fasse des arbitrages parce que, de toute façon, ces arbitrages vont s'imposer à nous et j'aimerais que l'on arrive à les faire d'une façon qui soit la plus consensuelle possible même si ce sont des choix pas très faciles.

Samuel, peut-être veux-tu dire un petit mot là-dessus puisque tu...

M. Mercier.- Sur les NAS ?

Le Président.- Oui, sur les NAS. Puisque tu pilotes cette démarche avec Marie-France.

M. Mercier.- Effectivement, une première réunion a été organisée cette semaine, en concertation avec les organisations syndicales. Nous devons avancer sur le dossier et présenter les critères qui permettront de remplir le cahier des charges, à savoir avoir le maintien de 18 NAS et voir comment, ensuite, on pourra faire évoluer les précédents NAS, les transformer en conventions d'occupation précaire et voir quelles mesures d'accompagnement vont pouvoir permettre d'atténuer la difficulté de transition pour les personnes qui seront concernées.

Cette mise en conformité nous permet de revoir le dispositif et de nous interroger aussi sur les éléments qui justifient la présence de NAS sur le campus de Dijon mais aussi sur les différents sites territoriaux.

La réflexion est en cours.

Le Président.- Ceci étant, je vous propose qu'on valide, pour l'instant, cette réaffectation de la seconde NAS du bâtiment Droit-Lettres.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (19 voix pour)

On n'a pas reçu de question diverse particulière, et s'il n'y en a pas, je vais clore ce CA.

Je vous remercie, toutes et tous, d'avoir été présents.

Le prochain CA aura lieu le 15 avril. Ce sera un CA important puisqu'on débattira des prélèvements sur le fonds de roulement. Ce sera donc très stratégique, j'espère que vous pourrez être nombreux.

Je voudrais remercier Monsieur le Recteur qui est resté parmi nous jusqu'à la fin de ce long conseil d'administration.

Vous serez toujours le bienvenu parmi nous pour ces CA, Monsieur le Recteur.

M. le Recteur Rolland.- Merci.

~::~::~~

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 17)

Le Président

Alain BONNIN